

Des ensembles assez grands

Mémoire et projets en Essonne

RÉALISATION

- Maison de Banlieue et de l'Architecture
 - Centre de Ressources
Politique de la Ville en Essonne
- Conseil d'Architecture, d'Urbanisme
et d'Environnement de l'Essonne
 - CINEAM

ARTICLES

Laurent Bony, Anne Charpy,
Marie-Catherine Delacroix,
Sylvain Duchêne, François Geismar,
Béatrix Goeneutte, Odile Nave,
Francine Noël, François Petit,
Cécile Rivière, Sylvain Taboury



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LES PORTES DE L'ESSONNE :
ATHIS-MONS, JUVISY-SUR-ORGE, PARAY-VIEILLE-POSTE

Des ensembles assez grands

MÉMOIRE ET PROJETS EN ESSONNE



RÉALISATION

Maison de Banlieue et de l'Architecture

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de l'Essonne,

Centre de Ressources Politique de la Ville en Essonne

CINEAM

CAHIER N° 11 DE LA MAISON DE BANLIEUE ET DE L'ARCHITECTURE

Ce « Cahier » est édité dans le cadre de l'exposition présentée à la Maison de Banlieue et de l'Architecture, à Athis-Mons, de mai à décembre 2005

DU MÊME ÉDITEUR

**J'ai la mémoire qui planche... Noyer-Renard 1958-1991
Athis-Mons***

Recueil des textes de l'exposition - Janvier 1992
CONCEPTION-RECHERCHE : François Petit - Christophe Meslin
* Consultable sur place (Maison de Banlieue ou Bibliothèque municipale)

**Du cabanon au pavillon ou le développement des lotissements
sur le plateau d'Athis-Mons, 1896-1950**

RECHERCHE : François Petit
Centre culturel d'Athis-Mons - Décembre 1993 - 10,67 €

**CAHIERS DE LA MAISON DE BANLIEUE
ET DE L'ARCHITECTURE**

N° 1

**1917 : l'appel des sirènes, quai de l'Industrie à Athis-Mons
ou le travail d'un enfant gratteur de lopins
dans une usine fabriquant des obus de 75**
TEXTE AUTOBIOGRAPHIQUE : Henri Touron,
CONCEPTION-RECHERCHE : François Petit
Juin 1999 - 4,57 € - *Épuisé*

N° 2

**Centenaire d'une monographie communale :
Athis-Mons, 1899-1999.**
Une mairie-écoles, des élèves, un instituteur
TEXTE de l'instituteur Léonidas Fouque
CONCEPTION-RECHERCHE : François Petit,
assisté de Sylvain Taboury
Octobre 1999 - 4,57 €

N° 3

Mémoires et projets du pavillonnaire en Nord-Essonne
TEXTES : Maison de Banlieue, Maison de l'Architecture
et de la Ville, Service urbanisme, CAUE et SDAP
Mars 2000 - 4,57 € - *Épuisé*

N° 4

Anthropologie et actions culturelles
Journées d'études - Athis-Mons - 23-24 novembre 1999
Juin 2000 - 4,57 €

N° 5

**Camille Lambert : un peintre (1874-1964),
une école d'art (1920-2000)**
RECHERCHE ET CONCEPTION : François Petit - Sylvain Taboury
Novembre 2000 - 4,57 €

N° 6

**Regards croisés, regards d'artistes sur une ville de banlieue :
Athis-Mons**
APPROCHE PHOTOGRAPHIQUE : D. Auerbacher et P. Salerno
APPROCHE VIDÉOGRAPHIQUE ET SOCIOLOGIQUE :
J.-P. Curnier et H.-P. Jeudy
Mars 2001 - 4,57 € - *Épuisé*

N° 7

**Petits leçons d'espace public.
Situations essonniennes**
CONCEPTION ET RÉALISATION : Maison de Banlieue
et de l'Architecture, Françoise Arnold et Stéphane Hirschberger
Janvier 2002 - 6 €

N° 8

L'homme de la meulière.
Extraction, mise en œuvre... en Essonne
CONCEPTION ET RÉALISATION :
Maison de Banlieue et de l'Architecture,
Béatrix Goeneutte, François Petit, Pascal Martin
Janvier 2002 - 6 €

N° 9

**La Reconstruction 1944-1960 :
Athis-Mons, Juvisy-sur-Orge, Paray-Vieille-Poste**
CONCEPTION ET RÉALISATION :
Maison de Banlieue et de l'Architecture
RECHERCHE :
Brigitte Blanc, Antoine Le Bas, conservateurs du Patrimoine,
Philippe Ayrault, photographe, Service de l'Inventaire général,
DRAC Ile-de-France, ministère de la Culture, coédité avec
l'Association pour le patrimoine de l'Ile-de-France (APPIF)
Avril 2003 - 6 €

N° 10

**« Quand on est mort, c'est pour la vie :
de quelques cimetières essonniens »**
RÉALISATION : Maison de Banlieue et de l'Architecture
RECHERCHE : François Petit et Béatrix Goeneutte
Février 2004 - 8 €

**DOSSIERS DE LA MAISON DE BANLIEUE
ET DE L'ARCHITECTURE**

N° 1

**La surprise de l'âge. Regards sur l'évolution
de la prise en charge de la vieillesse à Athis-Mons (1900-2000)**
RECHERCHE-TEXTES : Sylvain Taboury, assisté de François Petit
Mars 2000

N° 2

La place du Marché (Athis-Mons) revisitée par un architecte
CONCEPTION ET RECHERCHE : Isabelle Artiguenave
Janvier 2001

N° 3

La ville de page en page.
**Petit inventaire de livres à l'usage des jeunes citadins
de banlieue et des adultes qui les accompagnent**
COORDINATION ET RECHERCHE : Béatrix Goeneutte,
assistée d'Annie Sevestre, François Petit
Octobre 2002

En vente par correspondance ou à la Maison de Banlieue et de l'Architecture • 41, rue G. Anthonioz-de Gaulle • 91200 Athis-Mons
Tél. 01 69 38 07 85 • Fax 01 69 38 77 54 • COURRIEL maisondebanlieue@free.fr • SITE www.maisondebanlieue.asso.fr
ISBN 2-9521356-1-4 • ISSN 1296-4530

La Maison de Banlieue et de l'Architecture est une association soutenue par la communauté de communes « Les Portes de l'Essonne »
(Athis-Mons, Juvisy-sur-Orge, Paray-Vieille-Poste), le département de l'Essonne, le ministère de la Culture et de la Communication
(Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France) et la Politique de la Ville.

INTRODUCTION	4
POUR UNE HISTOIRE DES GRANDS ENSEMBLES EN ESSONNE	6
<i>Sylvain Taboury, chargé d'études Maison de Banlieue et de l'Architecture</i>	
SUR LA FORME URBAINE DES GRANDS ENSEMBLES ET SES SOURCES	35
<i>Laurent Bony, architecte, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de l'Essonne</i>	
LE GRAND ENSEMBLE DE MASSY-ANTONY : UNE NOUVELLE VILLE	42
<i>Odile Nave, enseignante en lycée et service éducatif des archives départementales de l'Essonne, et Francine Noël, enseignante retraitée</i>	
LES ULIS, UNE ZUP DEVENUE VILLE	49
<i>Béatrix Goeneutte, animatrice Maison de Banlieue et de l'Architecture</i>	
LES GRANDS ENSEMBLES À ÉTAMPES	58
<i>Cécile Rivière et Sylvain Duchêne, Musée municipal d'Étampes</i>	
LE QUARTIER DU NOYER-RENARD À ATHIS-MONS	62
« J'AI LA MÉMOIRE QUI PLANCHE »	
<i>François Petit, directeur Maison de Banlieue et de l'Architecture</i>	
« DU DSQ À L'ORU »	98
<i>François Geïsmar, ancien chef de projet du quartier</i>	
DU RENOUVELLEMENT URBAIN À LA RÉNOVATION URBAINE	104
LE CENTRE DE RESSOURCES POLITIQUE DE LA VILLE EN ESSONNE MOBILISE ET ACCOMPAGNE LES ACTEURS ESSONNIENS <i>Centre de Ressources Politique de la Ville en Essonne</i>	
LE GIP-GPV CENTRE ESSONNE : L'EXEMPLE DE CORBEIL-ESSONNES ET D'ÉVRY, JUIN 2003)	105
<i>Anne Charpy, directrice adjointe du GIP-GPV de Grigny-Viry</i>	
LES GRANDS ENSEMBLES : UN HÉRITAGE CULTUREL ET MONUMENTAL	111
<i>Laurent Bony, architecte, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de l'Essonne</i>	
UN AUTRE REGARD	114
<i>Marie-Catherine Delacroix, directrice CINEAM</i>	
INDEX DES CITÉS	117
REMERCIEMENTS	124
INFORMATIONS SUR LES STRUCTURES	126

Introduction

Saurez-vous quelle est la plus haute tour, la plus longue des barres, la plus sensible des cités, le plus fragile des immeubles, la plus ancienne résidence, le plus vert des quartiers... après la lecture de ce cahier sur le thème des « Ensembles assez grands en Essonne » ?

Vous aurez peut-être un autre regard, une autre appréciation sur ces différents programmes de logements collectifs qui ont, depuis la Seconde Guerre mondiale, après les hectares de développement des quartiers pavillonnaires, colonisé notre sol essonnien. Des installations qui ont joué en fonction d'opportunités foncières, avec ou sans l'aval des communes concernées ou en bonne liaison avec les quartiers (dont les noyaux villageois anciens débordés) et le réseau ferré existants.

Quel boum démographique, économique, urbanistique fut la période des Trente Glorieuses pour ce morceau de territoire de la Seine-et-Oise qui va devenir l'Essonne en 1964. La première révolution fut de trouver enfin un toit digne de ce nom après les meublés insalubres de la capitale, les logements vétustes de la province ou de la campagne, les bidonvilles de la proche couronne ! Il a fallu

construire vite, et pas toujours bien, pour que tous ces immigrés de l'intérieur comme de l'extérieur, montant à la capitale, puissent louer ou acheter leur appartement... en banlieue. On a oublié les urgences des années 1950, même si, en 2005, la question du logement est loin d'être réglée. Les autres révolutions sociales furent : un travail presque assuré mais souvent loin de l'immeuble, des biens d'équipements électroménagers dans les premières grandes surfaces, le développement de l'automobile, une nouvelle forme de ville aussi... fonctionnelle, des quartiers entiers qui, jusqu'à la ville nouvelle d'Évry, vont littéralement sortir de terre. Combien de nouveaux habitants vont donc, à un moment ou un autre, passer par ces ensembles assez grands qui ne sont pas, en Essonne, les plus grands de la région Île-de-France ?

Certains bâtiments ont maintenant une cinquantaine d'années et vieillissent bien. D'autres, parfois les plus récents, se sont dégradés. Nos conditions économiques et de vie ont changé. Des constructions sont rénovées et d'autres, qu'il serait plus coûteux de réhabiliter, seront « cassées », et nous

manquerons toujours de logements pour les personnes les plus en difficulté.

Quatre associations, quelques particuliers et un musée, travaillant chacun à leur manière sur la question de la ville et des patrimoines, se sont regroupés pour interpréter un morceau de notre histoire contemporaine, à peine esquissée.

C'est une jeune histoire, complexe, que nous voulons aborder avec des points de vue différents, nuancés, des regards croisés – historique, social ou urbanistique.

Nous espérons, par cette série d'articles, mieux faire comprendre l'implantation en Essonne de ces grands ensembles, la nouvelle forme urbaine, la diversité des réalisations (Athis-Mons, Étampes, Massy, Les Ulis), quelques-unes des mesures apportées aux problèmes rencontrés.

« Je reste persuadé que plus on offre aux gens des éléments de compréhension d'un territoire, plus on les rend capables d'être acteurs sur celui-ci. Savoir comment un habitat a été construit permet d'élaborer une réflexion et un discours sur ce qui sera reconstruit », Jean Barthélémi Debost (historien, in Projections n° 11, juin 2004, dossier « Mémoires des quartiers »).

Merci à nos partenaires de travail comme le Centre de Ressources Politique de la Ville en Essonne, le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de l'Essonne, CINEAM. Nous découvrons les joies et les difficultés du travail en commun : le faire ensemble est comme le vivre ensemble, toujours à recommencer. C'est le seul porteur d'avenir.

Merci à Anne Charpy, Sylvain Duchêne, François Geismar, Odile Nave, Francine Noël et Cécile Rivière.

*Sylvain Taboury, sociologue, vient de sortir une belle étude sur « Billardon, histoire d'un grand ensemble » (à Dijon) aux éditions Créaphis. Ancien collaborateur de notre association et chargé d'études à plusieurs occasions, il s'est attelé à **une première histoire des grands ensembles en Essonne**. Cette étude fut précédée d'une enquête auprès des principales communes accueillant des programmes de logements collectifs et des bailleurs. Notre gratitude à toutes celles et ceux qui ont apporté leurs concours.*

Tous nos remerciements également à nos partenaires financiers.

Pascal Martin, président
François Petit, directeur

Pour une histoire des grands ensembles en Essonne

Massifs, colorés ou blancs, indifférents ou comme dé- placés dans un environnement marqué par la patine du temps, les grands ensembles constituent un paysage souvent uniforme de « tours » et de « barres », de « plots », de vastes parkings et d'équipements collectifs, très prégnants sur le territoire de l'Essonne, en particulier dans la frange nord du département.

Bon nombre de communes ont acquis leur dimension urbaine à travers le processus même de cette production massive de grands collectifs, habitat public ou privé, social ou non, dont la construction s'est étendue sur une vingtaine d'années, à partir du milieu des années 1950, lorsque sont acquis les terrains nécessaires à leur édification.

Cette histoire, qui peut paraître relativement courte à l'échelle des phases successives de l'urbanisation contemporaine, a profondément bouleversé le paysage de notre département : en vingt ans, la population de Seine-et-Oise – dont fait encore partie le territoire de l'Essonne jusqu'en 1964¹ – passe de 1 400 000 habitants en 1946 à 2 800 000 en 1966. Le phénomène est brutal pour des communes parfois restées largement rurales : en 1964, seules quatre villes dépassaient les 10 000 habitants dans le département.

Durant l'entre-deux-guerres, certaines avaient déjà connu une période de forte expansion avec le développement des lotissements pavillonnaires. Mais les changements s'étaient opérés de manière plus progressive.



Grand ensemble de Massy-Antony, 1966. © METATTM/SIC.



Grand ensemble du Plateau, Ris-Orangis, 1964. © METATTM/SIC.

Avec les grands ensembles, ces évolutions urbaines, démographiques, économiques, et culturelles représentent parfois de véritables séismes : suivant leur envergure, les nouveaux quartiers peuvent littéralement submerger les anciens bourgs, créer de nouvelles villes, où les tours les plus élevées détrônent le clocher.

Or, si plusieurs urbanistes, historiens, géographes ou sociologues² ont récemment contribué à une meilleure connaissance du sujet aux niveaux national et international, l'histoire de ces quartiers d'habitat collectif reste un terrain largement méconnu en Essonne, à peine exploré par les historiens locaux. À quelques notables exceptions près (Draveil³, Viry-Châtillon⁴, les Ulis⁵, Athis-Mons ou Grigny), rares sont les monographies ou études locales à accorder une place de choix à l'analyse et à la présentation de ces bouleversements.

L'absence de services d'archives opérationnels dans certaines communes (Arpajon, Brétigny-sur-Orge, Ris-Orangis) ou chez certains bailleurs handicapés sans doute de telles initiatives, mais les mauvaises volontés auxquelles nous avons parfois été confrontés dans le cadre de nos recherches témoignent également des réticences que continue de susciter toute démarche d'enquête et d'analyse sur la mémoire et le devenir des grands ensembles.

La transformation en cours ou à venir d'une vingtaine de sites en Essonne (10 000 logements sociaux réhabilités et 4 500 rasés d'ici à 2010, pour autant de reconstructions⁶) dans le cadre du Programme national de rénovation urbaine, institué par la loi Borloo d'août 2003, et la priorité donnée à la démolition-reconstruction, sur fond de crise du logement social et d'obstacles au relogement⁷, devraient pourtant poser avec plus d'acuité la question de l'appréciation de ce patrimoine départemental.

Qu'est-ce qu'un grand ensemble ?

Poser la question de l'histoire et du devenir des grands ensembles nous ramène inévitablement à la complexité de leur définition. Concept flou et porteur de multiples ambiguïtés, dévoyé par les usages courants, la notion de « grand ensemble » évoque une multitude de situations, auxquelles le sens commun accole des représentations précises et confuses à la fois, nourries d'images plus ou moins familières et caricaturales de tours et de barres standardisées, de violences urbaines, d'interventions policières, de précarités ou de problèmes liés à l'intégration de l'immigration.

Le terme est apparu pour la première fois en juin 1935 sous la plume de Maurice Rotival, dans le titre d'un article de la revue *Architecture d'aujourd'hui*, consacré à la présentation de groupes d'habitations à bon marché (HBM), collectifs édifiés au Plessis-Robinson, Maison-Alfort et Drancy (cité de la Muette). L'auteur y appelait de ses vœux la création de « grandes cités claires, bien orientées, lumineusement éclairées par le soleil », « villes nouvelles » construites en relation avec un plan d'aménagement régional ambitieux, destinées à moderniser la banlieue face au développement des lotissements pavillonnaires, « la gangrène [qui] enserre déjà les cités »⁸.



Grand ensemble du Val d'Yerres, les « nouvelles résidences » d'Épinay-sous-Sénart, années 1960-1970.

Carte postale. Coll. Maison de Banlieue et de l'Architecture.

Dans le texte de l'article, la signification du terme de grand ensemble ne semble pas encore tout à fait définie. L'utilisation concomitante du vocable de « ville nouvelle », traduit les hésitations terminologiques associées à l'émergence de ces nouvelles formes urbaines.

Le terme est plutôt technocratique. Il appartient au vocabulaire des ingénieurs et des aménageurs. Les programmes qui se multiplient à partir des années 1950 favorisent la diffusion de la formule, mais l'expression reste toujours en concurrence avec d'autres mots, plus ou moins techniques – villes nouvelles, unités d'habitation ou de voisinage, ville satellites, ZUP –, ou métaphoriques – villes-champignons, villes-dortoir –, parfois liés à leur processus de financement (HLM) ou à leur modélisation technique et financière : Logeco, Million⁹.

Comme le signale Hervé Vieillard-Baron, « aussi étonnant que cela puisse paraître, le grand ensemble n'a pas de définition juridique et il ne s'inscrit jamais dans une catégorie prédéfinie du ministère de la Construction »¹⁰. Le premier texte officiel à employer le terme – et encore, entre guillemets – est la circulaire Guichard... qui met fin à la construction des grands ensembles, en mars 1973.

De fait, l'expression pose problème et nous intéresser aux grands ensembles peut nous amener à envisager cette vague d'urbanisation sous de multiples aspects. Quels critères retenir ? Leurs modalités d'implantation dans la ville ? Une forme caractérisée par un regroupement de barres et de tours, de parkings et d'équipements collectifs soumis aux règles du zonage ? Une taille de plus de 500 ou 1 000 logements (seuils successifs pour la programmation d'une ZUP¹¹ en 1958 et 1960) ? Un type de financement ? Une prédominance du statut locatif ? Un mode d'édification (techniques de préfabrication) ?

L'analyse des différents sites en Essonne traduit l'extrême diversité des situations et la complexité d'une telle analyse. Pour amorcer notre travail, nous avons donc fait le choix d'une définition large, englobant aussi bien le loge-

ment social, le locatif privé, que la copropriété. Certaines copropriétés comme Grigny II ou la résidence Talma à Brunoy, les résidences des bords de Seine à Juvisy-sur-Orge ou l'Orée de Sénart à Draveil, les résidences des Jardins de Concy et Gambetta à Yerres ou le Clos de Verrières-le-



*Le Bois des Roches, à Saint-Michel-sur-Orge, années 1970.
Carte postale, éd. Cim. Coll. Maison de Banlieue et de l'Architecture.*



*Grigny II, avenue des
Sablons, années 1970.
© Archives municipales
de Grigny, cote 5 Fi
7-21, DR.*

Buisson, la Résidence du Parc à Évry, répondent à suffisamment de critères pour être dignes d'intérêt, que ce soit au niveau de leur implantation sur le site, de leur unité formelle, du nombre de logements ou de la globalité de leur conception (incluant des équipements et services).

Du reste, sous l'effet d'une impérieuse nécessité, la construction privée, qui a très peu consisté en logements locatifs, s'est faite à partir des années 1950 en grande partie grâce à des fonds publics, par le biais des prêts et primes accordés par l'État. Les 3 777 logements du quartier du Bois-des-Roches à Saint-Michel-sur-Orge, par exemple, ont été construits entre 1964 et 1971 par un promoteur privé utilisant des financements du crédit foncier et du 1 % patronal, avec une forte participation de l'État. Aujourd'hui, la moitié du patrimoine appartient encore à des bailleurs privés, implantés au cœur du quartier (le reste appartient à parts égales à des copropriétaires et à des bailleurs sociaux).

Plusieurs grands ensembles du département comprennent différents propriétaires, qu'ils soient bailleurs sociaux, privés ou copropriétaires : c'est le cas du grand ensemble du Plateau à Ris-Orangis, des Aunettes à Sainte-Geneviève-des-Bois, des Tarterêts et du quartier Montconseil à Corbeil-Essonnes, du quartier Grand-Vaux à Savigny-sur-Orge, de l'ensemble Plaine-Cinéastes à Épinay-sous-Sénart, ou des grands ensembles de Massy et des Ullis.

Notre champ d'étude s'est porté sur des programmes de plus de 250 logements, présentant une rupture avec le tissu ancien, une unité formelle de tours et de barres plus ou moins standardisées et une globalité de conception, l'analyse privilégiant toutefois les groupes de plus de 500 logements. Parallèlement à nos recherches, un questionnaire a été transmis à toutes les communes et bailleurs concernés. Leurs réponses, très nombreuses, nous permettent d'avoir une idée plus précise des caractéristiques et de la répartition géographique de ces ensembles sur le territoire de l'Essonne. Nous leur adressons donc nos vifs remerciements.

Urgence et modernisation

En Essonne, il faut attendre la fin des années 1950 pour voir les premières réalisations collectives d'envergure.

À la Libération, le ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme (MRU), créé en novembre 1944, prend conscience de l'ampleur des destructions de la Seconde Guerre mondiale, des besoins en logements et du retard pris en matière de construction durant l'entre-deux-guerres.

Au plan démographique, la France connaît une période de forte croissance (ce sont les débuts du *baby-boom*) et l'urbanisation de la population, qui avait déjà connu une période d'accélération durant l'entre-deux-guerres, prend une ampleur démesurée en région parisienne, sous l'effet d'un exode massif provenant des zones rurales en plein processus de désertification.

En 1951, le Commissariat général au plan chiffre à 320 000 le nombre de logements qu'il serait nécessaire de construire en France chaque année pendant trente ans, alors que cette production dépasse à peine les 70 000 logements par an en 1950, hors reconstruction¹².

Il y a donc nécessité et urgence à produire un effort extraordinaire en matière d'habitat et d'équipements collectifs. Mais le pays est dans l'incapacité totale d'y répondre.

Dans un premier temps, les priorités du gouvernement seront tournées vers l'effort de reconstruction, la recréation des infrastructures et de l'appareil productif.

Le plan Monnet (1947-1952) privilégie l'industrie lourde au détriment du bâtiment et il faut attendre le deuxième (1954-1957) et surtout le troisième plan (1958-1961) pour que le logement devienne une priorité nationale.

Jusqu'en 1953, la construction demeure très insuffisante, notamment en région parisienne. Tous les acteurs sont pris au dépourvu. Les matériaux et la main-d'œuvre sont limités, les investisseurs sont rares, l'appareil d'État tarde à réagir et l'industrie du bâtiment n'est pas à même de répondre à la demande.



Petite fille devant son immeuble, Massy, 1960.
© METATTM/SIC, photo Mourier.

La nomination en 1948 d'Eugène Claudius-Petit au ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme, marque une première étape vers la mise en œuvre d'un système de production étatique du logement. L'intervention de l'administration est rendue nécessaire, comme avant-guerre déjà, par la faiblesse de la promotion immobilière privée, rebutée depuis longtemps par le très faible taux de rendement du secteur : le décret de 1919 instituant le blocage des loyers, destiné à freiner l'inflation galopante, a considérablement limité toute initiative en matière de construction. Les loyers étaient dérisoires.

La loi de 1948 permet des majorations de loyers. Pour la première fois depuis 1919, ils allaient augmenter en fonction du coût de la vie.

L'État modernise progressivement les outils juridiques et financiers dont il dispose : en plus des modes de financement classiques, la loi du 21 janvier 1950 accélère la construction de logements, notamment en accession à la propriété, à travers des primes et prêts à long terme du Crédit foncier. Par la même loi, les HBM¹³ sont remplacées par les HLM¹⁴, afin d'élargir le logement social au plus grand nombre et de faciliter la production de logements sociaux

par l'augmentation des crédits et prêts de la Caisse des dépôts et consignations.

Par là, selon Jean-Paul Flamand, le ministère « cherche à relancer la construction, mais en s'appuyant sur un ensemble de normes qui conduisent à la construction de logements convenables et qui permettent un début d'industrialisation des éléments de la construction. Enfin, Claudius-Petit va décider d'augmenter les normes de surface des logements aidés par l'État, de façon à répondre aux critiques qui étaient faites à ce sujet : c'est sous son ministère que les normes de surface des HLM seront les plus élevées »¹⁵.

Le Fonds national d'aménagement du territoire (FNAT) naît aussi en 1950 et permet à l'État d'harmoniser à l'échelle nationale les décisions d'aménagement de l'espace.

Parallèlement, les types et les caractéristiques techniques des bâtiments sont expérimentés lors d'une série de concours amorcée en 1947, pour la construction de huit gratte-ciel à Villeneuve-Saint-Georges (concours remporté par Marc et Léo Solotareff), ou des maisons en bande à Chartres (remporté par Robert Camelot).

C'est l'édification de la cité Rotterdam à Strasbourg, comprenant 800 logements, qui constitue probablement le tournant le plus important. Ce concours, remporté en 1951 par Eugène Beaudouin, marque la naissance de la grande barre comme type privilégié pour le logement de masse français d'après-guerre. La composition du plan, organisant de très hautes barres autour d'un jardin central destiné aux enfants, devient l'archétype de la première génération de grands ensembles.

Le projet constitue pour le MRU un laboratoire préfigurant un nouveau type de relations entre architectes, maîtres d'ouvrages et entreprises. Le secteur du bâtiment doit être rationalisé, afin d'optimiser les coûts et de réduire la durée des chantiers. Il montre par là la voie que devait suivre le plan de « secteur industrialisé », lancé avec la loi de finance du 24 mai 1951.

C'est dans le cadre de ce programme, qui autorisait le MRU à construire 10 000 logements par an jusqu'en 1955, que furent engagés en 1952 six premiers grands ensembles totalisant 7 319 logements, à Saint-Étienne, à Angers, à Pantin, à Bron-Parilly, au Havre et à Boulogne¹⁶.

L'arrivée de Pierre Courant à la tête du MRU en 1953, marque alors une étape essentielle dans la modernisation de la production de masse de logements en France. Il met à l'étude une loi-cadre, qui est la première tentative sérieuse de nouer ensemble approches foncière, financière et technique du problème.

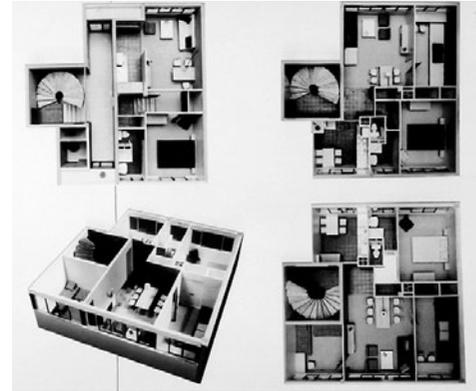
La loi foncière du 6 août 1953 permet de libérer le sol, en élargissant le droit des pouvoirs publics (État, département et communes) en matière d'expropriation. Elle limite ainsi la spéculation foncière et réserve des terrains pouvant être attribués à des opérations lourdes, de type grands ensembles.

Le 1 % patronal est généralisé pour les entreprises de plus de dix salariés, les comités interprofessionnels du logement étant chargés de collecter 1 % des salaires versés annuellement par ces entreprises, afin de participer à la construction de logements sociaux.

Enfin, la loi du 15 avril 1953 crée les Logecos (logements économiques et familiaux), système de primes de l'État à la construction de 1 000 francs par mètre carré, attribuées à des logements correspondant à de nouvelles normes, inférieures à celles des HLM, dont le prix de revient est deux fois moindre, et pour lesquels les équipements ne sont ni prévus ni financés. L'attribution de la prime ouvre droit à des prêts couvrant 80 % du coût de la construction¹⁷.

Réduisant très largement la part laissée à l'apport personnel de l'acquéreur, cette politique permet de générer un large mouvement d'accession à la propriété (ou plutôt à la copropriété) pour des couches sociales qui en étaient jusqu'alors écartées.

Elle généralise également un système de normes (surface des pièces et des logements, hauteur sous plafond, équipe-



Appartements du Noyer-Renard, Athis-Mons, maquette.
© Archives du Groupe immobilier 3F. Coll. Maison de Banlieue et de l'Architecture.

ment des logements, etc.), réduites au maximum pour tenir dans les prix-plafond de construction : 34 m² pour un deux-pièces, 45 m² pour un trois-pièces (en 1948, les normes étaient de 57 m²), 53 m² pour un quatre-pièces, 63 m² pour un cinq-pièces, 77 m² pour un six-pièces (contre 101 m² en 1948).

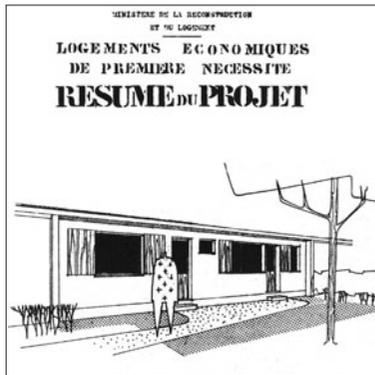
De plus, précise Jean-Paul Flamand, « comme le coût du foncier n'était pas compris dans le forfait, alourdissant d'autant le coût global du logement, le "déshabillage" des programmes va devenir la règle, afin de "tenir dans les prix-plafond" : l'équipement du logement devient minimal en qualité, les malfaçons sont nombreuses »¹⁸.

Ce programme de Logecos, axé sur la définition d'un logement type, va considérablement favoriser l'industrialisation de la construction sur les chantiers de grande taille : de ce moment datent les principaux procédés de préfabrication lourde en béton (c'est à cette époque que les frères Camus lancent leurs fameux « panneaux lourds »). Un million de logements Logecos seront construits de 1953 à 1963.

La construction de masse prend progressivement le pas sur la reconstruction. L'industrialisation et la préfabrication



Jeune fille devant la cité d'urgence Orly-Parc, Athis-Mons, années 1960. Coll. Maison de Banlieue et de l'Architecture.



Document de présentation des logements de première nécessité (LEPN), projet d'Athis-Mons, années 1950. Coll. Maison de Banlieue et de l'Architecture.

se généralisent. La Caisse des dépôts et consignations, qui n'intervenait jusqu'alors dans le financement du logement social que par des prêts au secteur HLM, crée une filiale, la Scic¹⁹, et devient en 1954 un maître d'ouvrage de premier plan.

Mais ce mouvement de construction ne profite pas à ceux à qui ils étaient destinés : la spéculation immobilière joue à plein et offre des logements construits avec des fonds publics à ceux qui peuvent les louer : les couches supérieures des salariés.

La question du logement de la classe ouvrière reste entière et la production du secteur locatif en HLM n'est pas à même d'y répondre. Bidonvilles, squats, garnis, hôtels meu-

blés, entassement des jeunes ménages chez les parents, dans la région parisienne la crise du logement touche toutes les catégories sociales, mais particulièrement les plus modestes. En 1954, le déficit en logements, pour la région, est estimé à 410 000 ou 500 000²⁰.

La situation devient dramatique au cours de l'hiver 1953-1954. Les pouvoirs publics sont durement interpellés sur leur incapacité à assurer le droit minimum au logement, l'accès au confort moderne pour tous (eau courante, douche, wc).

Sous le nom de l'abbé Pierre, le prêtre ouvrier Henri Grouès mène une campagne médiatique au secours des sans-abri et attire l'attention sur les groupes de « Castors », mouvement original d'« autoconstructeurs » qui s'affirme dans plusieurs régions de France, principalement dans l'Ouest et en région parisienne²¹.

Pierre Gaudin précise la portée de cette intervention : « Dans la perspective de construire des abris sommaires mais décents pour les plus pauvres, l'abbé Pierre sensibilise populations et pouvoirs publics aux recherches d'industrialisation du bâtiment, de préfabrication et de rationalisation. C'est l'époque de la « maison en six heures », de la mise en œuvre de procédés de construction au sol, du type « maison lève-toi » ou du procédé Coignet, formule de préfabrication lourde qui permet de monter un immeuble en un mois. »²²

L'urgence et la pression des événements conduisent le gouvernement à répondre dans la précipitation aux attentes des mal-logés. Le ministère de la Reconstruction et du Logement (qui a remplacé le MRU) lance dès l'hiver un programme de construction de cités d'urgence – les LEPN (logements économiques de première nécessité) –, ainsi que les fameuses opérations « Million », concours abaissant le coût de construction d'un logement de trois pièces (48 m² sans le terrain, ni l'eau, ni le chauffage) à un million de francs de l'époque.

Construits rapidement et à moindre coût, sans fondation, ces logements sommaires, individuels ou en bande,

apparaissent dans de nombreuses communes du nord et du nord-est de l'Essonne, à Viry-Châtillon, Athis-Mons, Corbeil-Essonnes ou Montgeron.

Le principe constructif est rudimentaire : murs en parpaing bruts et nus, sans isolation et toiture en fibrociment ondulé, menuiserie d'aluminium. Inutile de dire qu'il ne devait pas faire très chaud l'hiver... Le même modèle se retrouve dans toutes les cités du département.

Édifiée en 1954-1955 par la société coopérative d'HLM Orly-Parc, la cité d'urgence de Viry-Châtillon, comprenant 100 LEPN, était bâtie pour ne durer qu'une dizaine d'années. Il faudra attendre la fin des années 1970 pour qu'une première partie soit rasée (la fin des années 1980 à Athis-Mons).

Ces « taudis neufs » feront scandale dès 1955-1956.

Premières implantations en Essonne

Durant cette période, la construction de logements collectifs prend enfin son essor en région parisienne : 199 393 logements sont édifiés entre janvier et juin 1958²³.

En Essonne, on a d'abord utilisé les vides du tissu urbain, laissés par la vague des lotissements de l'entre-deux-guerres, des espaces libres situés majoritairement sur le plateau, souvent à l'écart des voies ferrées, sur des espaces agricoles, des anciennes carrières ou friches industrielles (Athis-Mons, Viry-Châtillon, Draveil, Vigneux-sur-Seine, Montgeron, Morsang-sur-Orge ou Corbeil-Essonnes), voire sur les franges de l'agglomération comme à Massy, dans le Val d'Yerres, à Sainte-Geneviève-des-Bois, à Grigny, à Saint-Michel-sur-Orge ou dans les communes de Bures et Orsay (les Ulis).

Selon Jean Bastié, « leur implantation n'a obéi qu'au seul impératif de trouver une zone non bâtie suffisamment vaste qui puisse être achetée sans trop de difficultés, c'est-à-dire qui n'ait pas besoin d'être remembrée ou dont le remem-



Quartier Montconseil à Corbeil-Essonnes, vue aérienne. Carte postale. Coll. Maison de Banlieue et de l'Architecture.

brement puisse être rapide. C'est ainsi que les zones de petite propriété trop morcelées ont en général exclu les grands ensembles. Par contre, les vastes terrains d'un seul bloc, surtout s'ils appartenaient déjà à un service ou à une collectivité publics, les ont attirés »²⁴.

C'est le cas notamment des 25,6 hectares de l'ancien parc du château de Savigny, à Viry-Châtillon, primitivement acheté pour y construire un hôpital militaire, qui sera cédé pour la construction des 1 909 logements de la Cilof²⁵, à partir de 1958.

Dès le milieu des années 1950, des terrains sont achetés sur les plateaux d'Athis-Mons (les Froides-Bouillies), de Viry-Châtillon (le Buisson-au-Borgne) ou dans le quartier de Montconseil à Corbeil-Essonnes, urbanisé au coup par coup, à partir de 1956, par des sociétés privées et des offices publics d'HLM sur de petites opérations.

La croissance de l'agglomération se fait à l'intérieur d'elle-même, par remplissage de vides et densification du tissu urbain. À Athis-Mons, en 1955, le Foyer du fonctionnaire et de la famille (FFF, devenu depuis Immobilier 3F) achète 25 hectares de terrains agricoles, complètement entourés par les lotissements pavillonnaires de l'entre-deux-

guerres, pour édifier 1 407 logements sociaux, construits en deux tranches de 1958 à 1964.

À Draveil, des grands ensembles de moyenne envergure sont édifiés au cœur de la commune : les 790 logements HLM du domaine de Villiers construits par la Scic (filiale immobilière de la Caisse des dépôts) entre 1957 et 1960, s'implantent à la périphérie d'un parc boisé, sur un terrain de 39 ha, entourant en partie le château de Villiers. En bordure de Seine, la société d'HLM La Maison des Anciens Combattants construit les 778 logements HLM de l'Orme-des-Mazières sur un terrain vague et marécageux de 61 ha comprenant 13 ha de lacs et d'espaces de loisirs (1959-1965). Les opérations suivantes s'inscrivent de la même manière dans les espaces demeurés libres du territoire²⁶.

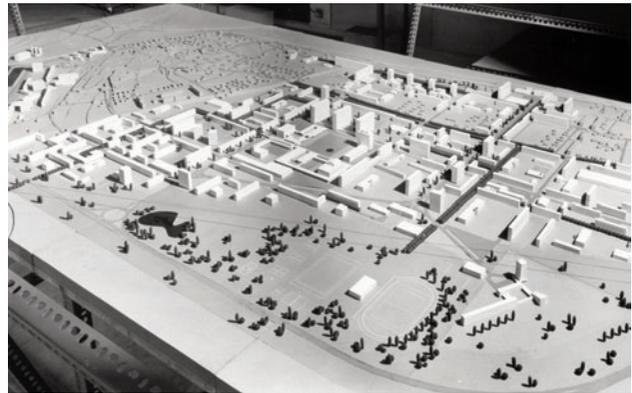
Situation et implantation sont étroitement dépendantes de la disponibilité des terrains. Pour réduire les coûts d'expropriation, les ingénieurs des Ponts ont souvent tendance à placer ces ensembles à proximité des zones de révision des infrastructures : dans le voisinage immédiat d'une future autoroute ou d'un échangeur, le terrain, déjà exproprié, ne vaut quasiment rien. C'est ainsi que le quartier Grand-Vaux, à Savigny-sur-Orge, est édifié à proximité de l'autoroute A6.

Lancées au coup par coup, certaines opérations ne comportaient que des logements, les équipements collectifs y étaient oubliés ou réduits à leur strict minimum.

Ces obstacles et dérives constatés dans les premières réalisations sont à l'origine de la loi-cadre du 7 août 1957, qui permet d'obtenir la maîtrise des moyens fonciers, financiers et techniques des opérations. Elle englobe dans les financements la construction de 300 000 logements par an, ainsi que les crédits nécessaires à l'édification des équipements collectifs. Dans un article publié dans la revue *Urbanisme*, en janvier 2002, Annie Fourcaut explique l'importance de cette loi : « Elle place l'État au centre de l'articulation entre construction de logements, amélioration de la productivité du secteur du bâtiment, programmation des équipements et aménagement du territoire. Dans la



Quartier Grand-Vaux, Savigny-sur-Orge, à proximité de l'A6, années 1970. Carte postale. Coll. Maison de Banlieue et de l'Architecture.



*Maquette du grand ensemble de Massy-Antony, 1961.
© METATTM/SIC.*

continuité, le décret sur les ZUP²⁷ du 31 décembre 1958 place, sous l'autorité du préfet et des services de l'État, le choix et l'achat des terrains à urbaniser, la localisation des groupes de plus de 100 logements et la programmation des équipements. »²⁸

Dès 1957, quatre zones à urbaniser en priorité (ZUP) sont programmées dans le département de l'Essonne, comprenant chacune plusieurs milliers de logements : le grand



Grand ensemble du Plateau, Ris-Orangis, 1964.
© METATTM/SIC.

ensemble de Massy-Antony, Massy-Villaine, Bures-Orsay (les Ulis) et le Val d'Yerres.

Les années 1960 connaissent une période d'intense construction. Dans de nombreuses communes, à la périphérie des noyaux urbains préexistants, sur les plateaux qui dominent les vieux centres, surgissent des tours et des barres qui, désormais, s'inscrivent sur l'horizon du nord et du nord-est du département, ainsi que dans le paysage des villes urbanisées du centre et du sud, comme Étampes et Dourdan.

Sur certaines ZUP, comme Massy, Bures-Orsay ou le Val d'Yerres, les extensions considérables du territoire qu'implique cette urbanisation, auront pour conséquence de faire éclater les limites communales et administratives, consacrant la dépossession des pouvoirs des municipalités sur leur territoire. Dans certaines communes, comme Ris-Orangis (quartier du Plateau) ou Vigneux-sur-Seine (Croix-Blanche), l'activité de services et de commerces, ainsi qu'un certain nombre d'équipements publics se déplacent vers le centre du nouveau quartier, renforçant la notion

de « ville nouvelle », parfois utilisée à l'époque pour désigner ces nouveaux quartiers.

D'autres dispositions législatives seront prises par la suite et permettront d'améliorer la maîtrise du foncier, tout en corrigeant le caractère répétitif de l'habitat produit dans les ZUP tant au niveau des logements que de l'architecture²⁹ : les zones d'aménagement concerté, créées en 1967, permettront notamment d'associer plusieurs promoteurs au sein d'une même opération et faciliteront par là même la diversification des espaces. Elles renforcent par ailleurs l'obligation pour les promoteurs de réaliser dans le même temps les logements et les équipements qui les accompagnent, corrigeant en cela les motifs d'insatisfactions des résidents de nombreuses ZUP, confrontés à l'absence prolongée d'équipements et de services de proximité.

La ville imposée

Ces implantations massives de logements collectifs ne sont pas toujours du goût de leurs communes d'accueil. À Vigneux-sur-Seine (la Croix-Blanche), Viry-Châtillon (la Cilof), Grigny (la Grande-Borne et Grigny II), comme dans les communes de Bures et d'Orsay (les Ulis), le conseil municipal émet un avis défavorable à leur implantation.

Cependant, depuis la loi du 11 octobre 1940 et la création d'une Délégation générale à l'équipement national (DGEN, créée officiellement en février 1941), remplacée depuis par le ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme (MRU), l'État se substitue aux villes en matière d'urbanisme. Les décisions sont prises au niveau central et font peu de cas des récriminations locales.

Dans une monographie consacrée à la commune de Viry-Châtillon, Jeannie Buisson rappelle les conditions dans lesquelles la construction du grand ensemble de la Cilof fut présentée aux édiles locaux :

« En 1958, Henri Longuet, recevait en mairie la visite inopinée de nombreuses personnalités qui annoncèrent



Vue aérienne du grand ensemble de la Cilof, Viry-Châtillon, 1982. Carte postale. Coll. Maison de Banlieue et de l'Architecture.

qu'un grand ensemble de 2 000 logements allait être édifié à Viry-Châtillon et présentèrent les plans. Le parc et le château venaient d'être achetés par l'État.

Lors d'une réunion postérieure avec le préfet, fin 1961, le maire rappelait : "Sur la très belle maquette qui nous a été présentée figuraient, bien entendu, des écoles, un stade, un hôpital, un centre commercial, enfin tous les équipements collectifs indispensables à un grand ensemble... et nous avons eu la promesse formelle que tout serait terminé avant la construction des bâtiments d'habitation, c'est-à-dire plus particulièrement, les écoles, le stade et les routes !

Nous avons, malgré cela, émis un avis défavorable à la construction de ces bâtiments. Puis, à la suite de plusieurs interventions, on nous a demandé d'être compréhensifs. Il fallait immédiatement des logements pour des militaires, des gardes, des agents de police du département de la Seine... Nous nous sommes laissés faire avec cette promesse formelle que les écoles seraient construites en temps voulu. Non seulement au bout de deux ans et demi les écoles ne sont pas faites, mais la Cilof n'est toujours pas propriétaire des terrains sur lesquels elle a construit. Par conséquent, il ne lui est pas possible de rétrocéder ces ter-

rains à la commune... Or pour construire des écoles communales, sur le plan municipal, il faut être propriétaire des terrains..."³⁰

L'exemple est encore plus édifiant sur la commune de Grigny. Interrogé en 1973, le maire, M. Miaud, ne cache pas son amertume :

« La commune ne pouvait pas intervenir, elle n'en avait ni les moyens, ni la force. Quand cette implantation a été décidée, il n'y avait pas plus de 2 000 habitants sur notre territoire. La décision de réaliser cet ensemble [la Grande-Borne] a été prise au niveau gouvernemental, les terrains ont été acquis par l'Agence technique et foncière de la région parisienne, le périmètre de l'opération a été déterminé sans même tenir compte des limites communales.

Sans nous avertir davantage, on a confié la réalisation à l'office public d'HLM interdépartemental de la région parisienne qui a choisi Émile Aillaud comme architecte sans que nous sachions pourquoi, ni comment. L'office d'HLM et l'architecte ont préparé, étudié, conçu le projet sans même venir nous voir.

La Grande-Borne a été parachutée en pleins champs, à l'encontre de nos plans de développement urbain, qui ne prévoyaient surtout pas d'opérations de ce type. Et pourtant, c'est notre commune qui supporte toutes les charges des investissements publics : un collège d'enseignement secondaire complet, cinquante classes maternelles et primaires. En bref, pour notre commune cela signifie un déficit budgétaire de 4 millions de francs.

Totalement coupés du projet, nous n'avons pas plus de latitude pour rectifier les orientations, corriger les défauts. Ainsi, en l'absence totale d'emplois à proximité, avions-nous projeté d'implanter une petite zone industrielle en bordure : nous attendons toujours l'autorisation alors que le dossier est déposé depuis un an. Pourquoi ? Nous nous trouvons trop près du périmètre d'action d'Évry-Ville nouvelle, qui doit monopoliser toutes les activités... »³¹



La Grande-Borne, 1970. © METATTM/SIC.

Cette politique de construction massive de logements en banlieue est impulsée à partir de mai 1955 par le Commissariat à la construction et à l'urbanisme pour la région parisienne, dont le premier titulaire est Pierre Sudreau, futur ministre de la Construction du général de Gaulle, de 1958 à 1962. Son rôle est d'inciter de grands organismes (Caisse des dépôts, Office central interprofessionnel du logement, offices publics d'HLM) à construire des grands ensembles et d'intervenir pour faciliter les procédures administratives.

En 1956, les communes de Massy et d'Antony sont choisies pour une opération d'aménagement exemplaire, devant préfigurer la politique des villes nouvelles qui sera développée dans le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région de Paris (SDAURP), publié en 1963.

Le grand ensemble naît donc ici d'une volonté politique expresse et d'une intervention directe et exceptionnelle de l'État. Il s'agit d'offrir une solution alternative à un urba-

nisme du type Sarcelles, édifié par la Scic à partir de 1954. Conçue théoriquement comme une « ville nouvelle » ou du moins comme une entité distincte des deux communes sur lesquelles elle se développait, cette urbanisation ne devait avoir, initialement, aucune conséquence financière pour les villes de Massy et d'Antony.

Ces choix s'inscrivent évidemment dans les préoccupations économiques globales du moment, le souci de disposer d'un meilleur contrôle sur l'ensemble de la région afin d'éviter l'engorgement de l'agglomération parisienne – « dédensifier » –, la volonté de hâter le développement économique et d'y adapter le développement social. C'est en partie le sens des plans d'aménagement de la région parisienne, du plan Prost de 1939, à sa mise en révision de janvier 1956, ainsi que du plan d'aménagement et d'organisation générale de la région parisienne (Padog), adopté en 1960. « Le Padog fixe le périmètre des zones touchées par l'extension de la capitale : à l'intérieur de ce périmètre dont les sols sont gelés, doivent s'implanter toutes les grandes opérations nouvelles ainsi que les grands équipements d'infrastructure nécessaires pour concrétiser le rôle essentiel dévolu à la capitale, tant au plan national qu'international, dans le projet gaullien », rappelle Jean-Paul Flamand³².

Encouragées par différentes aides, plusieurs entreprises et administrations s'inscrivent dans le mouvement de répartition des activités dans l'espace national et régional. Ce phénomène entraîne, dès les années 1950, sur le territoire du futur département de l'Essonne, l'établissement de grands chantiers dont l'existence n'a rien à voir avec les besoins locaux : le centre d'essai en vol de Brétigny, l'aéroport d'Orly, l'usine IBM, la Snecma à Corbeil, le CEA à Saclay, ou l'école Polytechnique de Palaiseau, autant d'opérations de déconcentration rendues nécessaire par la rareté et le coût élevé des terrains aux abords de Paris. Pourtant, elles justifient l'existence des grands ensembles, qui apparaissent vite comme une solution efficace au logement de leur personnel.



Terrain du grand ensemble de Massy-Antony, 1958.
© METATTM/SIC, photo Salesse.

Cette explication, pour être nécessaire, n'est pas suffisante pour autant. La construction des grands ensembles peut être envisagée de la même manière, au moins à ses débuts, comme la résultante de deux exigences nationales conjointes, à savoir l'amélioration des conditions d'habitat des couches sociales populaires, l'accès au confort matériel et à l'intimité, ainsi que la modernisation et l'industrialisation de l'appareil productif du bâtiment.

En dépit des apparences, le projet social n'est pas toujours clairement explicité : il s'agit généralement de sortir les travailleurs des taudis, de donner de l'air, de la lumière, du soleil et de la verdure à tous, de montrer que l'on propose une nouvelle vision de la ville, où l'on peut réunir tous les bienfaits de la modernité (l'hygiène, le confort, la nature), dans un cadre rationnel, où la famille pourra s'épanouir et contribuer à l'élaboration d'une société nouvelle, hygiénique et saine, en rupture avec l'espace de la ville traditionnelle.

Le grand ensemble se veut rationnel et prévisionnel. Il dépend d'un plan qui doit bannir les effets désastreux du lotissement. La ville traditionnelle, les centres anciens, faubourgs, et quartiers pavillonnaires, sont jugés responsables de tous les maux.

Émergence de nouvelles formes urbaines

Il suffit de parcourir les plans ou les vues aériennes de l'époque pour s'en convaincre : de vastes étendues dégagées sur lesquelles on a comme posé ou déplacé des parallélépipèdes de béton dont l'uniformité procède autant des progrès de l'industrialisation du bâtiment et de la généralisation du chemin de grue, que du souci de construire vite et à moindre coût.

Les bâtiments sont parfois implantés en toute liberté, avec une fierté manifeste dans les effets de rupture avec le contexte bâti, surtout lorsque celui-ci est constitué de pavillons. Une ville fonctionnelle, à la géométrie monumentale et à l'architecture répétitive, posée comme le contrepoint moderne à la ville traditionnelle.

Toutes les règles de composition avec le paysage, d'adaptation au terrain sont oubliées : « On fait de l'urbanisme au bulldozer. »³³

Simplifiés au possible, les premiers plans-masse cultivent le monotype extensif de la grande barre et obéissent à la rationalité du « chemin de grue ». L'organisation en trame régulière permet d'économiser les dépenses de voirie et réseaux divers.

Le modèle fondateur de Beaudouin devient la règle : dans une disposition orthogonale, l'implantation des immeubles en périphérie dégage un vide intérieur, souvent occupé soit par des équipements de type groupe scolaire, soit par des surfaces plantées. La cellule-logement est standardisée.

C'est le cas par exemple du quartier du Noyer-Renard à Athis-Mons, où un jeu de décalage articule l'alignement de barres uniformes regroupées par quatre autour d'un espace central. Construits en préfabrication mi-lourde selon le procédé Estiot, les éléments de façade, les planchers et les refends préfabriqués en béton sont fixés à une ossature métallique enrobée par les liaisons coulées sur place. Un chemin de grue permet le déplacement progressif des composants au fur et à mesure de l'avancée de la construction.

La combinaison tours-barres s'organise également sur un réseau orthogonal à Massy, dont l'épicentre est marqué par les bâtiments administratifs, culturels et culturels, tandis que l'alignement des tours sur un socle de barres basses et longues permet d'établir un rapport de tension mettant en valeur la volumétrie du grand ensemble. La monotonie insupportable de réalisations vertigineuses comme Sarcelles est rompue par la présence d'un architecte différent pour chaque investisseur.

Dans le quartier de la Croix-Blanche, à Vigneux-sur-Seine, une diversification des quartiers est également recherchée par le groupement et la variation des volumes construits – tours (13, 18 et 23 étages), barres (3 et 4 étages), plots (4 étages), pavillons en bande.

Cependant, les constructions implantées sur de grandes parcelles sont desservies par des voies privées, souvent en impasse et mal reliées au réseau viaire communal. L'implantation des bâtiments est indépendante des limites parcellaires : leur orientation se fait en fonction de l'ensoleillement (façades orientées nord-est/sud-ouest ou perpendiculairement). Il n'y a pas de continuité urbaine car pratiquement aucun bâtiment n'est parallèle aux voies (hormis les voies de desserte internes au quartier). Cette organisation urbaine est une négation de l'îlot et de la rue traditionnelle.

Les espaces extérieurs banalisés ne ménagent pas de transition entre l'intérieur (les logements) et l'extérieur, où tout est ouvert, d'accès public. L'absence de véritable traitement urbain ou paysager de ces espaces, parkings et espaces verts accentue l'impression d'abandon et de perte du sens de l'urbanité.

Cette disposition se retrouve presque à l'identique dans de nombreux grands ensembles du département, à commencer par les autres sites de la commune, les Bergeries et la Prairie de l'Oly.

L'industrialisation des techniques de préfabrication et l'ampleur des programmes de construction ont sans aucun doute influé sur la monotonie des formes et des espaces. Le



*Les barres uniformes du Noyer-Renard, Athis-Mons, années 1960.
Coll. Maison de Banlieue et de l'Architecture.*



*Les tours de la Croix-Blanche remplacent le clocher.
Carte postale. Coll. Maison de Banlieue et de l'Architecture.*

gros œuvre imprime son rythme et ses méthodes aux chantiers, au détriment des autres corps d'État. L'utilisation du « chemin de grue » est généralement pointée comme la principale explication d'une orthogonalité et d'une production en série poussée à l'extrême dans son uniformité. Mais la rigueur et les contraintes qu'il impose servent parfois d'alibi à la démission d'un certain nombre d'architectes,

pour qui les moyens de production sont devenus une fin, justifiant en quelque sorte leur impuissance à offrir un cadre apte à être habité par le plus grand nombre.

Il n'en demeure pas moins que chaque grand ensemble est unique et possède des spécificités qu'une étude approfondie pourrait faire ressortir. Loin d'être monolithiques, ces quartiers peuvent prendre plusieurs formes et sont plus complexes qu'il n'y paraît.

Dès la fin des années 1950, cependant, les premières protestations éclatent contre ces opérations gigantesques et mal conçues. La presse s'empare des critiques des habitants, évoquant tour à tour le spectre des cités-dortoirs, la folie ou le « mal des grands ensembles » – ce que l'on appellera plus tard la « sarcellite » –, dénonçant des constructions édifiées sans étude urbaine préalable, au rabais, loin de tout et sans équipements.

En septembre 1959, la revue *L'Architecture d'aujourd'hui* revient sur ces polémiques et détaille « les maux dont souffriraient les habitants de ces ensembles » :

« 1. Le bruit : manque d'isolation phonique (on sait que le bruit est à l'origine de 20 % des internements dans les asiles psychiatriques français). Cause : coût supplémentaire de 5 % du prix de revient d'un immeuble.

2. Le manque d'espace : densité anormale d'occupation des locaux, encombrement de la salle de séjour, entraînant la fuite des enfants au dehors où aucune installation sociale n'est prévue pour les prendre en charge (les juges des tribunaux pour enfants dénoncent le taux de la délinquance anormalement élevé dans les ensembles HLM isolés. On sait, par les faits divers, qu'on assiste actuellement à la formation systématique de bandes de voyous, qui constitue, dans de très nombreux pays, un grave problème social). Cause : normes de surfaces impérativement réduites.

3. Le manque de souplesse dans les rapports sociaux : querelles de voisinage dont la fréquence serait fonction du nombre de logements par palier...



Vue d'ensemble du grand ensemble de Massy-Antony, 1966.
© METATTM/SIC.

4. Le manque d'activités sociales : absence généralisée de tous services communs, centres culturels et sociaux, commerces rares, liaisons difficiles avec les centres « vivants », complexe de ségrégation, villes-dortoirs. Causes : programmes spéciaux et crédits non prévus, localisation trop souvent laissée au hasard.

5. L'absence de tout contact avec la nature : manque d'aménagements, de jardins, de plantations, d'aires de jeux et de sport ; des terrains vagues s'étendent pendant des années au pied des immeubles. Cause : absence de crédits. »³⁴

Des inquiétudes se font jour au sein même de l'administration. Dans un article paru dans *Le Figaro littéraire*, le 15 août 1959, le ministre de la Reconstruction, Pierre Sudreau, « avoue avoir été heurté, au cours de récents déplacements à travers la France, par de flagrantes erreurs architecturales ». Il poursuit : « Je n'aurais jamais pu penser que dans un pays comme le nôtre, réputé pendant des siècles pour son bon goût, son sens de la mesure et de l'harmonie, les paysages et les habitudes puissent être sacagés par le gigantisme excessif de certaines constructions. Certains grands immeubles, véritables murailles de

béton, longs de plusieurs centaines de mètres, hauts de plus de douze étages, annihilent le côté humain de la construction. »³⁵

Face à la monotonie et au gigantisme tant décriés, on exige des constructions en accord avec l'environnement, des programmes plus petits, plus modestes. Le concept des « villes nouvelles » n'est pas loin : il faut élaborer des modèles en rupture avec la logique trop brutale des grands ensembles.

Des architectes formulent d'autres propositions. Très vite, l'orthogonalité et le strict parallélisme de barres quittent le modèle épuré des origines : les volumes s'infléchissent par des angles rentrants, des segments arrondis, on brise les lignes droites... Les nouvelles cités deviennent de véritables « nébuleuses » (Bruno Vyssière³⁶), n'hésitant pas à programmer la construction de sous-ensembles éclatés. Elles se répandent de façon intermittente sur une vaste portion de territoire plus ou moins vierge.

Sans vraiment se démarquer du mouvement moderne, les architectes Robert Camelot et François Prieur proposent aux Ulis de rompre avec le tout-fonctionnel et imaginent d'associer logements, commerces et équipements publics, tels que crèches, bureaux, ou maisons de retraite, pour créer une véritable communauté d'habitants.

Le principe de la séparation des piétons et des voitures est en partie respecté : les garages et les automobiles sont en sous-sol et au sol, sous les plates-formes réservées aux loisirs, au commerce et à la promenade.

Une attention particulière est accordée à la différenciation des espaces. Chaque quartier possède un caractère original. Le hasard, les changements de programmes, les intentions ont été acceptés comme des éléments de vie et non comme des entraves à la planification qui, trop rigide, serait synonyme d'ennui. Les architectes souhaitent que les avenues monumentales où il fait froid et les espaces immenses où l'on s'ennuie soient rejetés au profit d'une densité plus humaine, d'un morcellement des volumes et des espaces à l'échelle du piéton.



La Nérac, Boussy-saint-Antoine, Val d'Yerres, 1972.
© METATTMISIC.

En quête de formules plus apaisantes, Jacques Bardet, lauréat du concours d'idées « Habitat individuel », réalise de 1963 à 1968 l'ensemble de la Nérac-Val d'Yerres, premier exemple en France de collectif individualisé, ouvrant la voie aux développements futurs de l'habitat intermédiaire. La variété des volumes bâtis, les terrasses particulières pour chaque logement, les accès extérieurs indépendants, témoignent d'une volonté de construire à une échelle plus humaine. Cette formule, où se mêlent habitat individuel, petits et grands collectifs, se décline durant les années soixante dans le Val d'Yerres, sur près de 300 hectares, dans un site naturel partagé entre les communes de Boussy-Saint-Antoine, Épinay-sous-Sénart et Quincy-sous-Sénart.

Au moment où s'édifie le programme du Val d'Yerres, on pense qu'« il faut créer des villes à la campagne », suivant le titre d'un article de François Loyer, consacré à l'opération³⁷. L'objectif est alors de briser les grandes concentrations des programmes précédents, en faisant 9 000 logements sur plusieurs sites éclatés, associant un certain nombre de logements individuels ou semi-individuels, qui vont permettre de diversifier les typologies.

Le grand ensemble de la Grande-Borne, à Grigny (1967-1971), est un autre exemple emblématique d'une volonté des pouvoirs publics de redorer le blason des grands ensembles, passablement écorné depuis la fin des années 1950.

En rupture avec les habitudes de l'époque, le projet de l'architecte Émile Aillaud impose un nouveau paysage urbain, où s'intercalent courbes et éléments droits, décorations, rues piétonnes et immeubles de faible hauteur (deux à quatre étages), regroupés en un labyrinthe de sept quartiers présentant chacun un type de décor différent.

L'architecte a cherché la diversification des espaces et des constructions, des jeux de perspective évitant la perception simultanée de l'ensemble construit. L'harmonie visuelle est prioritaire : elle se nourrit d'une polychromie des façades riche de quarante teintes de pâte de verre et de quatre teintes de grès. L'enfant est placé au cœur de la cité : des espaces verts, de grands terrains de jeux et d'aventures sont agencés au milieu d'un dédale de bâtiments, ponctué de fresques et d'œuvres d'art monumentales. Inscrite dans un triangle délimité par l'A6, la RN445 et la RD310, la cité prend la forme d'« un coquillage » (Émile Aillaud), protégé de la circulation par ses immeubles entourant la plaine centrale.

Si les crédits du logement social obligent à construire simplement et à moindre coût, Émile Aillaud prouve que l'on peut réaliser autrement, lutter contre l'uniformité de la préfabrication, en rythmant les formes et les couleurs. S'étant astreint, pour assurer de grandes séries, à n'utiliser que trois modèles de fenêtres, il s'est aperçu qu'en les combinant suivant des agencements libres, il obtenait des centaines de façades possibles et que ces façades elles-mêmes pouvaient, en se suivant d'après des alternances concertées, créer un ruban sans fin et toujours renouvelé, dans lequel aucune répétition ne serait sensible. Les méthodes particulièrement économiques qu'il utilise, comme la préfabrication lourde ou le coffrage glissant, lui permettent d'offrir une typologie variée de logements.



La Grande-Borne, à Grigny, façade d'immeuble, années 1970.
© METATM/SIC.



Construction de la Grande-Borne. Photographie extraite de la monographie communale. © Archives municipales de Grigny, cote 3 Fi 771, DR.



La Grande-Borne, enfant au vélo, 1970. © METATTS/MIC.

Dans une contribution intitulée *Qu'est-ce qu'une ville ?*, publiée dans plusieurs revues en 1968, Émile Aillaud précise le cadre de sa réflexion³⁸ :

« Devant le résultat catastrophique des grands ensembles, on concède parfois que l'urbanisme a évolué, que cela se passait il y a dix ans. Non, ces formes urbaines ne sont pas maintenant dépassées, elles ont toujours été une erreur.

Avec une efficacité diabolique et une certaine simplicité d'esprit, les architectes ont fait dérailler le monde ; et les enquêteurs, sociologues ou autres, constatent le mal, mais comme il n'est pas de leur domaine d'inventer une autre forme pour des cités, ils attribuent la "maladie moderne de l'isolement" et la "dépersonnalisation" à des causes variées, sans se dire que la "forme" offerte actuellement à la vie urbaine n'était pas fatale, qu'une toute autre conception de la ville était possible, qui peut-être aurait été moins pernicieuse, peut-être même bénéfique.

On entend dire que la rigueur des règlements, l'exiguité des crédits, les nécessités de l'industrialisation ont contraint à la misère et à la monotonie que l'on constate. N'en croyons surtout rien – nous avons affaire à un choix fait

d'académisme, de paresse et d'un peu de ségrégation (qui d'entre nous voudrait y vivre ?).

En effet, les règlements ne sont dérisoires que pour des détails (11 cm entre les barreaux d'une rampe, si bien qu'il est légalement impossible de faire un balcon de fer forgé ou de fonte avec des entrelacs et des rinceaux), les crédits obligent à construire avec simplicité mais pas pour autant tristement, les techniques enfin sont assez riches de moyens pour exécuter toutes les esthétiques, et n'en commander aucune.

Faute d'invention, une analyse doctorale s'est instaurée ; tout a été disséqué ; la ville a eu des zones : travail, loisir, repos ; la cuisine (de 6 à 8 m² !), des coins (cuisson, préparation, lavage) ; le séjour, des régions : repas, jeux collectifs, occupations calmes... Aberrantes dialectiques rabelaisiennes !

On a figuré en épures, le volume fictif et l'encombrement que font dans l'espace tous les gestes que, devant un lavabo, fait celui qui se lave les dents, se coiffe et se rase – ce qui a déterminé "la meilleure" des salles de bains, comme plus haut, la meilleure des cuisines et la meilleure des villes.

La modernité s'est caractérisée par la détermination de ces "optima", qu'il suffisait d'additionner pour aboutir à la meilleure des architectures. Ce fut sérieux évitait le grave inconfort de l'invention et détournait l'architecte urbaniste du monde purement spirituel où il doit se mouvoir.

Ici s'ouvrent deux voies : ou bien, supprimant toute notion d'individu, on considère l'homme comme le chiffre d'un nombre, comme la partie indifférenciée d'un tout, et alors l'addition de tous les confort possibles est la solution simple, facile, celle qui est actuellement courante ; orientation, prospect, circulation, silence...

(Qui dira les méfaits de cette phobie du bruit ? Le silence – de mort – est un des contestables postulats de notre urbanisme composé d'hygiènes. À vrai dire, les principes de ce que l'on a dénommé emphatiquement "charte" et plus abusivement encore "d'Athènes" sont à l'origine de ce que l'on a obtenu de plus certain : l'ennui, car enfin quelle

ville, depuis que le monde est monde, a eu pour composante le soleil, la verdure et le grand air, et ceci pourtant à des époques et dans des lieux où l'absence de nos comforts mécaniques aurait pu rendre plus précieux ces apports naturels ?)

On a négligé ainsi le caractère essentiel de la ville qui consiste à rendre possible la vie en commun. Retrouverons-nous les cités confuses et vivantes, la chaleur animale, la rumeur des voix, refuge contre les angoisses de la solitude et sa hantise de la mort ? [...] »³⁹

Du rêve...

En 1969, alors que la plupart des routes et des trottoirs sont encore en terre battue, les premiers habitants commencent à s'installer à la Grande-Borne. Venus des meublés, des chambres de bonne des XIII^e et XIV^e arrondissements de Paris ou de petits logements de Viry-Châtillon, ils découvrent avec plaisir ce nouvel environnement ludique et déroutant. Entourée de champs et de bois, la cité de la Grande-Borne est un labyrinthe dans lequel les premiers arrivants se perdent aisément.

Les appartements bien agencés et spacieux, équipés du chauffage central, d'une salle de bains avec baignoire, offrent un confort inconnu jusque-là. Quelque 12 000 habitants s'installent jusqu'en 1971 dans les immeubles de la Balance ou de l'Astrolabe. Ce sont des familles souvent jeunes, modestes. La plupart sont ouvriers (65 % en 1972) ou employés (25 %) et travaillent à l'extérieur. Les enfants sont nombreux.

La cage d'escalier, le gardien, les espaces collectifs, le chemin de l'école facilitent les rencontres. En l'absence de voitures dans la cité, les enfants peuvent jouer librement à l'extérieur, sur les places ou les espaces verts.

Ici comme ailleurs, les familles qui emménagent progressivement dans ces nouveaux quartiers d'habitat collectif prennent assez vite la mesure des améliorations sociales



Ris-Orangis, grand ensemble du Plateau, salle de bains, 1964.
© METATTM/SIC.

que leur procurent leur logement et leur nouvel environnement. Chauffage central, eau courante, wc à l'intérieur des appartements, salle de bains, aération, ensoleillement, propreté, modernité, pelouses au pied des immeubles, le confort est enfin accessible pour des milliers de familles. L'utopie d'un bonheur enfin réalisable dans le logement coïncide avec le début des grands ensembles.



Ris-Orangis, grand ensemble du Plateau, séjour, 1964.
© METATTM/SIC.



Ris-Orangis, grand ensemble du Plateau, cuisine, 1964.
© METATTM/SIC.

Pour bien comprendre la portée du changement, il faut revenir sur les conditions de vie d'une frange importante de la population, cantonnée dans des taudis, avec leurs cours humides et sombres, des « une-pièce-cuisine » (voire sans

cuisine), logis dépourvus de toutes commodités, où la promiscuité familiale rend impossible l'accès à toute forme d'intimité.

Le recensement de 1954 signale que 90 % des logements ne comportent ni douche, ni baignoire, 73 % n'ont pas de wc, 42 % pas de poste d'eau individuel⁴⁰...

Dans son étude sur *La croissance de la banlieue parisienne*, Jean Bastié donne un aperçu de la situation en prenant l'exemple de la commune de Longjumeau :

« Parmi les 1 212 demandes de logement déposées à la mairie de Longjumeau depuis 1959 et maintenues en 1963, on a relevé 88 familles en hôtel ou meublé et 51 cas critiques parmi lesquels : 14 familles logées dans des baraques en planches ou des cabanes, 9 dans des caves ou des sous-sols, 9 en caravane, dans des autocars ou des wagons, 6 dans des greniers, 4 dans des garages, 4 dans des poulaillers, 2 sous des tentes. 201 demandes sont le fait de ménages logés chez des parents ou amis, 181 proviennent d'expulsés. Quant aux 629 familles qui parmi les 1 212 possèdent un véritable logement, leur demande est motivée par le surpeuplement : en moyenne 3,7 habitants par pièce avec le cas extrême de 9 personnes dans une pièce. »⁴¹

Dès 1945, les premières expositions itinérantes du MRU, stands des Arts ménagers (à partir de 1950), développent divers registres de communication destinés à favoriser l'émergence d'un nouveau style de vie, valable pour tous. L'habitat traditionnel y fait l'objet d'attaques virulentes : « Succession de pièces sans soleil qui sont très peu utilisées et qui augmentent par leur entretien la fatigue de la ménagère. »⁴² Parmi les vices dénoncés : le chauffage au charbon, le mélange de fonction dans une seule pièce, à la fois cuisine, salle à manger et séjour, rappel d'une ruralité jugée archaïque.

En dépit de normes de surface très petites, du moins au début (en 1953, la surface d'un quatre-pièces ne doit pas excéder 53 m² pour correspondre au niveau de prix-plafond fixé pour le HLM), la cellule des années 1950 cristallise un rêve de confort familial exacerbé.

Les salons des Arts ménagers, comme les reportages des revues à grand tirage (*Elle, Paris-Match*), sont les véhicules publicitaires du bonheur du nouvel habitant du grand ensemble.

La cuisine est le haut lieu de cet effort de modernisation. Bien éclairée, pourvue de tout l'appareillage électroménager, elle représente une véritable rupture avec les modèles ruraux précédents. Le réfrigérateur, la cuisinière à gaz s'y installent. Le confort se juge également à la salle de bains, disposant désormais d'eau chaude et d'une baignoire.

Les grands ensembles sont plutôt bien reçus dans un premier temps, car les résidents trouvent dans ces logements un avant-goût de modernité, la possibilité d'accéder enfin à un confort et à une intimité, inconnus jusqu'alors. L'intérieur prime sur l'extérieur.

Ces éléments apparaissent clairement dans les témoignages recueillis par Nicole Haumont, Henri Raymond, et l'Institut de sociologie urbaine, à la Grande-Borne au début des années 1970, dans une étude menée sur les relations entre l'intérieur et l'extérieur du logement. De nombreux habitants louent la qualité des appartements, de leur agencement intérieur, malgré l'absence de balcons et de séchoir ou sa mauvaise disposition, ou l'effet repoussoir des aspects extérieurs de la cité :

« Les appartements, c'est ce qu'il y a de mieux dans la cité. Je trouve que ceux-là sont fantastiques comme agencement. On a tellement visité ou même habité d'autres qui étaient tellement biscornus, mal foutus – y' a pas d'autre mot – ici les chambres sont bien indépendantes, elles donnent toutes sur le couloir. Franchement, je me plais dans mon logement. »

« Au premier abord, quand vous venez les visiter, l'extérieur, les couleurs, si on ne vous proposait que ça, on ne prendrait jamais les appartements, on les refuserait. Heureusement, l'intérieur est différent. »

« Ce qui fait qu'on a pris l'appartement c'est pas du tout, du tout, du tout l'extérieur, c'est son ordonnance intérieure, sa disposition, etc. »

« Il n'y a vraiment que du béton à l'extérieur, j'aurais dit non en bas de l'escalier, je n'aurais pas pris l'appartement. L'intérieur il n'y a pas de problèmes, on s'est décidé à le prendre. »⁴³

... à la désillusion : l'envers du décor

L'euphorie des premiers temps ne dure pas. Les réalisations sont souvent bâclées : peu d'années après l'occupation des logements, un grand nombre de locataires ont à subir la condensation et les infiltrations d'eau à travers les panneaux de façade, qui entraînent des moisissures dans les appartements. L'humidité envahit les pièces.

À la Grande-Borne, les malfaçons touchent rapidement l'ensemble de la cité, si bien qu'en 1982 plus de 750 logements sont déclarés insalubres.

Les locataires déchantent. La recherche d'économies a poussé les concepteurs des grands ensembles à réduire au maximum tous les dispositifs nécessaires à une bonne isolation phonique et thermique. Les défauts de construction des logements sont aggravés par l'indigence des équipements collectifs.

Coupée du centre-ville par l'autoroute, la cité de la Grande-Borne est isolée et manque de tout : crèches, écoles, commerces, bureau de poste, emplois. Les enfants des premiers résidents sont scolarisés à l'école du village, les rues et les trottoirs ne sont pas achevés. Il n'y a pas de gare : pour aller travailler à Paris, certains habitants passent quatre heures par jour dans les transports en commun.

Sans concertation, ni réflexion, les projets de la Grande-Borne et de Grigny II ont été décidés par les pouvoirs publics, imposant au village les responsabilités d'une ville sans lui donner les moyens de les assumer. Entre 1969 et 1975, Grigny est passée de 3 000 à 27 000 habitants ! Le projet de la Grande-Borne avait été mis en œuvre avant l'institution de la taxe locale d'équipement et la commune, déjà for-



La Grande-Borne, enclavée de l'autre côté de l'autoroute, 1970.
© METATM/SIC.



La Grande-Borne, mobilisation des habitants, années 1970.
© Archives municipales de Grigny, cote 5 Fi 1-374, DR.

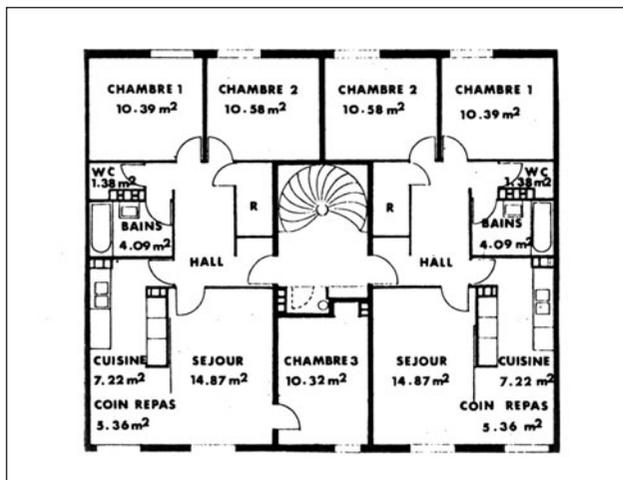
tement déficitaire, n'avait pas les moyens de traiter les problèmes relatifs à l'aménagement des infrastructures, des équipements et des services.

Ces problématiques se posent à différentes échelles à l'ensemble des communes de l'Essonne concernées par ce type d'urbanisation. Les transformations urbaines, sociales et culturelles sont d'une ampleur sans précédent. Le tableau ci-dessous présente un raccourci saisissant de l'évolution de la population de quelques communes entre les recensements de 1954 et 1968.

	1954	1968
Saint-Michel-sur-Orge	2 965	15 268
Morsang-sur-Orge	5 269	15 258
Sainte-Geneviève-des-Bois	11 219	23 684
Ris-Orangis	5 576	23 511
Viry-Châtillon	10 622	27 045
Corbeil-Essonne	22 981	32 192

La plupart de ces communes n'ont pas les moyens de répondre immédiatement à l'ensemble des besoins créés par ces nouvelles populations : l'exode rural, les fonctionnaires, l'arrivée des pieds-noirs rapatriés d'Algérie ou du Maroc (2 millions de 1961 à 1962), le relogement de toute une population de mal-logés (habitants des taudis, des bidonvilles, d'habitats précaires et surpeuplés) remplissent les grands ensembles et brassent une population aux revenus, aux attentes et aux ambitions bien différents.

Très vite, la contestation apparaît. Dans un article sur « Le destin explosif des grands ensembles », publié dans la revue *Urbanisme* en mars 1994, Thierry Pacquot cite le travail de Jeanne Piret, qui a relevé dans la presse des années 1960-1964 quatre grands thèmes liés à l'opinion portée sur les grands ensembles d'habitation : « L'uniformité et la médiocrité d'une vie individuelle et l'isolement, l'ennui, enfin la dégradation morale des jeunes. »⁴⁴



Plan d'appartements de la Grande-Borne.

Pour Henri Lefebvre, cette dégradation, cet « ennui » maintes fois mentionné, s'explique notamment par la disparition de la rue dans les grands ensembles. Pour lui, « la rue arrache les gens à l'isolement et à l'insociabilité. Théâtre spontané, terrain de jeux sans règles précises et d'autant plus intéressants, lieu de rencontres et de sollicitations multiples – matérielles, culturelles, spirituelles –, la rue se révèle indispensable ». Il fait alors le constat suivant :

« Dans les nouveaux ensembles, l'absence d'une vie sociale spontanée et organique pousse dans le sens d'une complète "privation" de l'existence. Les gens se replient sur la vie familiale, c'est-à-dire sur la vie "privée". [...] Par malheur, à cause du grand nombre d'enfants et de la structure démographique particulière aux nouveaux ensembles, à cause de la sonorité des parois et planchers, à cause des bruits, à cause de l'usage inconsidéré des "massmédia" (télévision notamment), administrés et pris comme des stupéfiants, l'intimité disparaît de la vie familiale. Ce qu'on y cherche se dérobe. La vie "privée" sombre dans la promiscuité ; elle disparaît sous le flot des bruits et des informations extérieurs. Drama-

tiquement, elle devient alors "vie privée" au sens le plus fort du terme, c'est-à-dire privation et frustration tolérée ou grâce à une sorte d'engourdissement de l'être social humain. »⁴⁵

Cette contestation est également étroitement liée aux aspirations divergentes des populations qui résident dans les grands ensembles.

Dès leur création, ces nouveaux quartiers accueillent des populations de toutes origines, à dominante ouvrière comme à la Grande-Borne, ou des employés et des cadres moyens comme à la Croix-Blanche (Vigneux-sur-Seine).

Élément de mobilité résidentielle et d'une ascension sociale réussie, cette étape temporaire est conçue à terme par certaines familles, nouvelles couches moyennes en formation, comme une transition vers un autre type de résidence, la maison individuelle, qui reste l'horizon privilégié de leur trajectoire résidentielle.

Le « rêve du pavillonnaire » ne s'est jamais démenti depuis les premières enquêtes d'opinion de 1946, montrant la nette préférence des Français pour ce type d'habitat.

Ces familles sont logiquement les premières à critiquer leur nouvel habitat et à vouloir le quitter, au contraire des familles plus stables d'employés et d'ouvriers, qui se satisferont plus aisément de leur situation dans la mesure où leurs possibilités d'ascension s'avèrent plus limitées⁴⁶.

De Villagexpo aux villes nouvelles

Ces nouvelles classes moyennes ne vont pas tarder à céder aux premières sirènes des promoteurs privés qui, au milieu des années 1960, sont en mesure de proposer à la fois du petit collectif plus luxueux, et de l'individuel.

L'amélioration de leur niveau de vie et de leur pouvoir d'achat et d'épargne leur permet d'accéder aux nouveaux produits mis sur le marché.

Ce seront notamment des quartiers constitués de petits immeubles de plan carré, de trois ou quatre niveaux, dissé-

minés en bordure d'anciens parcs de châteaux. Des petites résidences comme il en existe des quantités en région parisienne, mais dont le prototype se situe dans le Val d'Yerres.

Une politique en faveur du logement individuel s'esquisse au même moment : Villagexpo est inauguré à Saint-Michel-sur-Orge en 1967, premier exemple de village-modèle, réunissant dans un même endroit différentes maisons proposées par les constructeurs. L'Essonne sera également une terre d'accueil pour les « chalandonnettes », un programme de maisons individuelles à bon marché développées par le ministère de l'Équipement et du Logement à partir de 1969, ainsi que des « nouveaux villages », que l'on appellera au début « à l'américaine », à cause de l'origine de leurs promoteurs (Levitt, Kauffman & Broad, etc.), et de « la référence à un mode de vie quelque peu emprunté »⁴⁷.

Le mouvement des villes nouvelles, qui prend son essor en région parisienne au début des années 1970, éclipsera un peu ces expériences prometteuses de « laboratoire de la vie quotidienne » pour ce qui concerne Villagexpo, et de tentative de « ville à la campagne » comme le Val d'Yerres.

La ville nouvelle vise également à proposer un nouveau modèle de ville, à corriger les dérives des pratiques antérieures en matière d'architecture et d'urbanisme. À Évry, l'ambition sera de constituer des lieux de vie, échappant à la dictature du *zoning*, en complexifiant les fonctions et les relations urbaines. Dans le quartier des Aunettes, par exemple, le corridor de la rue mélangera les piétons, les deux roues et les voitures. Le maillage de rues et de places compose à nouveau de véritables tissus urbains.

Les années de réparation

Le 21 mars 1973, la fameuse circulaire Guichard, « visant à prévenir la réalisation des formes d'urbanisation dites « grands ensembles » et à lutter contre la ségrégation sociale par l'habitat », donne un coup d'arrêt à la politique des grands ensembles.

Lieu d'accueil privilégié des résidents de l'habitat précaire et surpeuplé d'après-guerre, des immigrés de l'intérieur issus de l'exode rural, des fonctionnaires, comme des rapatriés d'Afrique du Nord, les grands ensembles ont fait croire un moment à l'illusion d'une proximité spatiale de classes sociales hétérogènes comme facteur d'intégration.

Les années de crise rappellent amèrement qu'il n'en est rien et ont pour effet d'enraciner dans ces ensembles les populations les plus fragiles, réalisant de fait une spécialisation imprévue de l'habitat social.

Le renversement de l'image des grands ensembles s'inscrit dans cette faillite conjugée d'un modèle de construction, d'une forme urbaine, voire du modèle républicain tout entier.

Au début des années 1970, une série d'enquêtes diligentées par différents ministères constate l'état de dégradation physique et surtout sociale de ces quartiers :

« Pauvreté et atomisation de la vie quotidienne, faiblesse des structures sociales locales, ségrégation par âges excessive, ghettoïsation des jeunes, absence de mixité sociale et d'adhérents à la propriété ; l'opposition interne entre les groupes les plus pauvres, pour lesquels le grand ensemble est le sommet de la trajectoire résidentielle, et qui y subissent une marginalisation individuelle, voire des sanctions – tutelles, expulsions, saisies –, et les groupes qui s'en contentent pour pouvoir épargner en vue d'une accession ultérieure à la propriété, individuelle de préférence, est analysée dès le début des années 1970.

Le cercle vicieux de la dégradation sociale, aggravée par une dégradation physique prévisible, peut être brisée par les équipements et l'animation, voire le développement communautaire. Technocrates éclairés, catholiques sociaux, hommes et femmes d'œuvre, milieux du travail social, de l'éducation populaire et des associations familiales se fédèrent dans la mouvance de la revue, du groupe puis de la commission interministérielle Habitat et Vie sociale (1973-1977) qui prône ces solutions. De



*Prairie de l'Oly,
à Montgeron.
Démolition d'une
des tours. © Service
communication de
la ville de Montgeron.*

là naissent le développement social des quartiers (DSQ) au début des années 1980, puis ladite Politique de la Ville. »⁴⁸

C'est avec la procédure habitat et vie sociale (HVS) en 1977, que sont lancés les premiers programmes de réhabilitation des quartiers dégradés. Menée en Essonne dans le quartier de la Prairie de l'Oly (Montgeron-Vigneux) et les cités Bel-Air et la Rocade (Longjumeau), elle pose les jalons d'une démarche globale, associant à l'intervention sur le bâti des actions concourant à l'amélioration de la vie de quartier (équipements, animations, etc.).

La création simultanée des primes à l'amélioration des logements à usage locatif et d'occupation sociale (Palulos),

initialement prévues pour l'isolation thermique des appartements, constitue un outil important de cette politique de réhabilitation.

Le quartier de la Prairie de l'Oly est le premier ensemble en Essonne à faire l'objet d'une attention des pouvoirs publics, dans le cadre de la procédure HVS (phase expérimentale).

Situé en périphérie des deux communes de Vigneux et de Montgeron, le quartier est une cité en cul-de-sac, en bordure d'un terrain vague, d'une zone pavillonnaire et d'une route nationale à quatre voies, coupée en deux par une limite communale.

L'architecture est monotone et sans caractère, des espaces extérieurs sans liaison continue entre eux, sans fonc-

tion bien définie, mal entretenus, avec une forte emprise des parkings. Le quartier se trouve éloigné des équipements socioculturels et commerciaux, ainsi que des gares des deux communes. Cet isolement est renforcé à l'époque par la très mauvaise desserte en transports en commun.

Au milieu des années 1970, le bâti se dégrade sérieusement : les joints entre panneaux s'étant détériorés, on assiste à des infiltrations d'eau dans les appartements, principalement aux pignons.

Un inquiétant processus de paupérisation des familles apparaît à travers une dépendance accrue à l'égard des services sociaux, un fort taux de chômage et une marginalisation des plus jeunes.

L'opération HVS a été lancée au début de l'année 1978. Les actions ont été centrées sur la rénovation du bâti, son environnement immédiat, le renforcement des équipes de travailleurs sociaux et la réalisation d'équipements collectifs de quartier.

Au cours de l'été 1981, les tensions sociales s'étant renforcées dans certains quartiers, comme aux Minguettes, à Vénissieux, c'est un dispositif plus massif, centré davantage sur les problèmes sociaux, économiques et urbains qui voit le jour, à travers le « développement social des quartiers ». Ré-équilibrer socialement ces secteurs et favoriser leur insertion socio-urbaine dans la ville sont les objectifs avoués. En Île-de-France, la situation est toutefois un peu particulière, puisque, dès 1982, un programme prioritaire régional est lancé sur 22 sites dits « îlots sensibles ».

Au début des années 1980, cinq quartiers font l'objet d'une procédure de réhabilitation en Essonne : les cités Bel-Air et La Rocade (Longjumeau) au titre d'une procédure HVS, les quartiers de la Prairie de l'Oly, de la Plaine III et des Gerbeaux (Épinay-sous-Sénart), de la Grande-Borne et des Tarterêts au titre des îlots sensibles régionaux et de la Commission nationale pour le développement social des quartiers (CNDSQ).

Ces grands ensembles, comme d'autres, feront l'objet d'expérimentations multiples, des opérations HVS aux grands projets urbains (GPU), en passant par les DSQ, les ZEP, l'opération Banlieues 89, les contrats de ville ou les zones franches urbaines (ZFU). Vingt-trois communes sont concernées en Essonne par la réforme de la dotation de solidarité urbaine (DSU), engagée dans le cadre du projet de cohésion sociale du gouvernement.

Ces dispositifs successifs ont produit nombre de diagnostics, d'analyses et d'évaluations qui auraient exigé pour être vraiment satisfaisants une capitalisation de données préexistantes. Comme le rappelle André Bruston, dans son introduction au colloque « Villes et mémoires, les archives de la Politique de la Ville », « les exigences de cette politique sont très fortement qualitatives : même l'action la plus matérielle dans l'immobilier ou dans l'espace public demande explicitation, concertation, contextualisation avec des acteurs locaux qui ne peuvent y adhérer si la signification du changement ne leur est pas accessible »⁴⁹.

Nouveau souffle ou ambition renouvelée, la politique actuelle de « rénovation urbaine » suscite par conséquent des interrogations sur les modalités de son application.

De nombreuses communes mobilisées dans des programmes d'intervention n'ont qu'une vision très partielle de l'histoire de ces quartiers, de leurs évolutions, dont les conséquences ne sont envisagées le plus souvent qu'à travers le prisme d'une crise sociale impossible à juguler. Or, n'est-il pas singulier (dangereux ?) d'entreprendre des opérations de transformation urbaine aussi radicales, sans même commencer par chercher à comprendre comment, par qui et pour quelles raisons ces espaces ont été construits ou transformés, sans évaluer dans certains cas l'impact des politiques précédemment engagées ?

Comme le signale Annie Fourcaut, « la situation de la recherche historique sur les grands ensembles est rendue d'autant plus complexe qu'ils sont considérés aujourd'hui,

avec la politique publique qui les a programmés, comme une vaste erreur collective »⁵⁰.

Richesse patrimoniale ou héritage encombrant, définir une nouvelle vision de la ville exige un travail d'enquête, d'expertise, une capitalisation des expériences... rarement mis en œuvre.

Et c'est sans doute là le talon d'Achille d'une politique de transformation urbaine menée dans l'urgence, qui ne peut se nourrir de capitalisation critique, et occulte « le rôle crucial de l'accompagnement qualitatif et de la sensibilisation et/ou formation des élus, des services de l'État et des collectivités, des opérateurs et des aménageurs, des bailleurs »⁵¹.

Ces images devenues presque ordinaires de parpaings, de pans de bétons fracassés, de vitres brisées laissent songeur : quel regard les résidents – et notamment les plus jeunes – pourront-ils bien porter à l'avenir sur un environ-

nement si violemment rejeté ? Pourquoi respecter ce qui n'est bon qu'à être démoli ?

Si certaines démolitions peuvent paraître inéluctables ou justifiées, détruire un bâtiment n'a jamais fait disparaître les problèmes sociaux d'un quartier. La question n'est donc pas de savoir si ces constructions constituent des « erreurs » – on ne pourra pas toutes les démolir ! –, mais plutôt de comprendre comment tirer parti des identités locales, en considérant qu'elles sont dignes d'intérêt, pour transformer et améliorer la ville.

La mise en œuvre d'un vaste travail de recherche, d'expertise et de recueil de témoignages, que nous n'avons pu ouvrir que très partiellement, reste à mener dans le département de l'Essonne.

*Sylvain Taboury, chargé d'études
Maison de Banlieue et de l'Architecture*

Notes

1. La loi du 10 juillet 1964 réorganise le découpage administratif de la région parisienne, désormais composée de la ville de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de l'Essonne, des Yvelines, du Val-d'Oise et de la Seine-et-Marne. Les départements de la Seine et de la Seine-et-Oise sont supprimés.

2. Pour n'en citer que quelques-uns : Fortin J.-P., *Grands ensembles. L'espace et ses raisons*, Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA), 1997. Peillon P., *Utopie et désordre urbains. Essai sur les grands ensembles d'habitation*. La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 2001. Dufaux F., Fourcaut A., Skoutelsky R., *Faire l'histoire des grands ensembles. Bibliographie 1950-1980*, ENS Éditions, 2003. Tomas F., Blanc J.-N., Bonilla M., *Les grands*

ensembles, une histoire qui continue..., Publications de l'université de Saint-Étienne, 2003. Dufaux F., Fourcaut A., dir., *Le monde des grands ensembles*, Créaphis, 2004.

3. Draveil. *Chemins d'antan... rues du présent*, Cercle littéraire et historique de Draveil, avril 2001.

4. Buisson J., *Viry-Châtillon de 1914 à nos jours*, tome IV, éd. Amatteis, 1998.

5. *Dessine-moi une ville*. Les Ulis, collectif, Ville des Ulis, 1993.

6. « 4 500 HLM seront détruits », in *Le Parisien*, 10 mars 2005 ; « Enfin un grand projet pour les cités ! », in *Le Républicain*, 17 mars 2005.

7. « 20 000 logements sociaux manquent en Essonne », in *Le Parisien*, 30 mai 2003.
8. Rotival M., « Les grands ensembles », in *L'Architecture d'aujourd'hui*, vol. 1, n° 6, juin 1935, p. 57-72.
9. Sur le sujet, on pourra consulter notamment l'article de Laurent Coudroy de Lille, « Le grand ensemble et ses mots », in *Le monde des grands ensembles*, *op. cit.*, p. 37-42, ainsi que l'introduction d'Annie Fourcaut, in *Faire l'histoire des grands ensembles. Bibliographie 1950-1980*, *op. cit.*, p. 7-15.
10. Vieillard-Baron H., « Sur l'origine des grands ensembles », in *Le monde des grands ensembles*, *op. cit.*, p. 45.
11. Zone à urbaniser en priorité.
12. Fourcaut A., « Trois discours, une politique ? », in *Urbanisme*, dossier « Le grand ensemble, histoire et devenir », n° 322, janvier-février 2002, p. 40.
13. Habitations à bon marché, créées en 1894.
14. Habitations à loyer modéré.
15. Flamand J.-P., *Loger le peuple. Essai sur l'histoire du logement social*, La Découverte, 1989, p. 198.
16. « Secteur industrialisé 7 319 logements », in *Techniques & Architecture*, 13^e série, n° 11-12, 1954.
17. Sur ce point, nous nous reportons à l'article d'Annie Fourcaut, « Trois discours, une politique ? », in *Urbanisme*, *op. cit.*, p. 40 ; et à l'ouvrage de Jean-Paul Flamand, *Loger le peuple. Essai sur l'histoire du logement social*, *op. cit.*, p. 199-201.
18. Flamand J.-P., *ibid.*, p. 201.
19. Société civile immobilière centrale de la Caisse des dépôts.
20. Chauveau G., « Logement et habitat populaire de la fin de la deuxième guerre mondiale aux années soixante », in *Un siècle de banlieue parisienne (1859-1964). Guide de recherche*, sous la direction d'Annie Fourcaut, L'Harmattan, 1988, p. 137.
21. Sur le sujet, on pourra consulter l'ouvrage de Maurice Villandreau, *L'étonnante aventure des Castors, l'autoconstruction dans les années cinquante*, L'Harmattan, 2002.
22. Gaudin P., *La maison que Pierre a bâtie. Cinq autoconstructeurs*, Créaphis, 2004, p. 12.
23. *Ibid.*
24. Bastié J., *La croissance de la banlieue parisienne*, Presses universitaires de France (PUF), 1964, p. 539.
25. Compagnie immobilière pour le logement de fonctionnaires civils et militaires.
26. Draveil. *Chemins d'antan... rues du présent*, Cercle littéraire et historique de Draveil, avril 2001, p. 209-247.
27. Zones à urbaniser en priorité.
28. Fourcaut A., « Trois discours, une politique ? », in *Urbanisme*, *op. cit.*, p. 41.
29. La loi du 26 juillet 1962 crée les zones d'aménagement différé (ZAD), dont l'urbanisation n'est pas prévue à bref délai, mais qui sont susceptibles de faire l'objet d'opérations spéculatives. Dans ces zones, un droit de préemption de huit ou quinze ans est ouvert au profit des collectivités publiques. Plus tard, la loi d'orientation foncière du 30 décembre 1967 créera les zones d'aménagement concerté, les POS (plan d'occupation du sol) et les COS (coefficient d'occupation du sol).
30. Buisson J., *Viry-Châtillon de 1914 à nos jours*, tome IV, Amatteis, 1998, p. 175-176.
31. « La Grande-Borne... une vue de l'esprit parachutée. L'opinion du conseil municipal de Grigny », in *Les cahiers de la revue de la construction*, n° 1, mars 1973, p. 24.
32. Flamand J.-P., *Loger le peuple. Essai sur l'histoire du logement social*, *op. cit.*, p. 285.
33. *Ibid.*, p. 283.
34. *L'Architecture d'aujourd'hui*, n° 85, septembre 1959, p. V.
35. Cette interview a été reprise dans le numéro 85 de la revue *L'Architecture d'aujourd'hui*, *op. cit.* p. V.
36. Vayssière B., *Reconstruction-déconstruction. Le hard french ou l'architecture française des Trente Glorieuses*, Picard, 1988, p. 96.

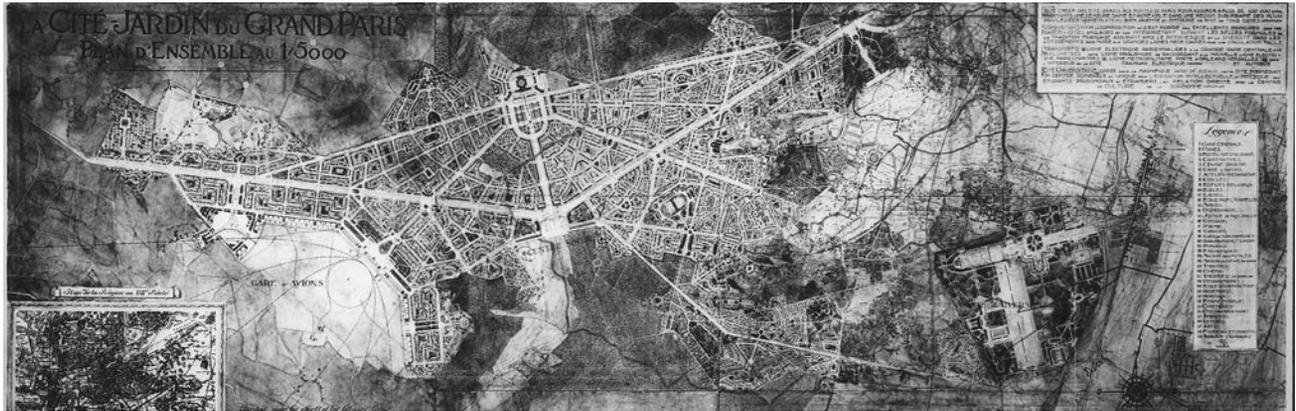


Ville nouvelle d'Évry, le square du Dragon, 1982.

Carte postale. Coll. Maison de Banlieue et de l'Architecture.

37. Voir notamment : Loyer F., « Une ville à la campagne », in *L'Œil*, n° 186-187, juin-juillet 1970 ; Loyer F., « Le Val d'Yerres ou l'avant ville-nouvelle », in *Cahiers du CREPIF*, n° 58, mars 1997 ; « Le Val d'Yerres : une tentative de ville à la campagne », in *Architecture du XX^e siècle en Île-de-France*, CAUE de l'Essonne, des Yvelines, des Hauts-de-Seine, de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et du Val d'Oise - DRAC d'Île-de-France, 2000.
38. « Qu'est-ce qu'une ville », in *Techniques & Architecture*, 29^e série, n° 2, avril 1968 et *Les Cahiers de l'IAURP*, vol. 12-13, 1968.
39. « Qu'est-ce qu'une ville », in *Techniques & Architecture*, 29^e série, n° 2, avril 1968, p. 70.
40. Flamand J.-P., *Loger le peuple. Essai sur l'histoire du logement social*, op. cit., p. 296.
41. Bastié J., *La croissance de la banlieue parisienne*, op. cit., p. 350-351.
42. Vayssière B., *Reconstruction-déconstruction. Le hard french ou l'architecture française des Trente Glorieuses*, op. cit., p. 192.
43. Haumont N., Raymond H., Institut de sociologie urbaine, *Habitat et pratique de l'espace. Étude des relations entre l'intérieur et l'extérieur du logement*, Plan construction, 1972, p. 3 et p. 66.
44. Pacquot T., « Le destin explosif des grands ensembles », in *Urbanisme*, n° 272-273, mars-avril 1994, p. 39.
45. Lefebvre H., « Pour un nouvel urbanisme », in *L'Architecture d'aujourd'hui*, n° 132, juin-juillet 1967, réédité dans l'ouvrage, *Villes et civilisation urbaine. XVIII^e-XX^e siècle*, dirigé par Marcel Roncayolo et Thierry Pacquot, coll. « Textes essentiels », Larousse, 1992, p. 379-380.
46. Voir notamment l'article de Jean-Claude Chamboredon et Madeleine Lemaire, « Proximité spatiale et distance sociale : les grands ensembles et leur peuplement », in *Revue française de sociologie*, n° XI-1, 1970, réédité dans l'ouvrage *Villes et civilisation urbaine. XVIII^e-XX^e siècle*, dirigé par Marcel Roncayolo et Thierry Pacquot, coll. « Textes essentiels », Larousse, 1992, p. 503-520.
47. Bony L., « Tentative d'écriture de l'histoire d'un siècle », in *Les Cahiers de la Maison de Banlieue et de l'Architecture*, « Mémoires et projets du pavillonnaire en Nord Essonne », n° 3, février 2000, p. 19.
48. Fourcaut A., « Trois discours, une politique ? », in *Urbanisme*, op. cit., p. 45.
49. Bruston A., « Pourquoi collecter les archives, écrire l'histoire et transmettre la mémoire de la Politique de la Ville », in « Villes et mémoires, les archives de la Politique de la Ville », colloque, jeudi 17 juin 2004.
50. Dufaux F., Fourcaut A., Skoutelsky R., *Faire l'histoire des grands ensembles. Bibliographie 1950-1980*, op. cit., p. 9.
51. « La ville de Jean-Louis Borloo ? », in *D'A*, Dossier « Faut-il détruire les grands ensembles ? », n° 141, novembre 2004, p. 21.

Sur la forme urbaine des grands ensembles et ses sources



En 1920, le conseil général de la Seine imagine cette cité avec des rues et des îlots. Seule la Butte-Rouge, ici au sud-est, sera réalisée. © DR.

Pour comprendre d'où sont venus les grands ensembles, ce n'est pas tant l'histoire urbaine qui nous renseigne que celles des cités utopiques et des origines du logement social¹. Si je propose un survol historique de ces références, de ces réalisations (parfois expérimentales), de ces acquis, c'est pour en faire ressortir ce qui concerne la forme urbaine et, au passage, noter les conditions de l'urbanité. Pour reprendre la proposition faite par Henri Lefebvre face à cette erreur historique de la classe dirigeante dont il aurait pu dire selon une formule qui lui était chère : « Les grands ensembles ne sont pas une maladie d'un régime, ils en sont les révélateurs ».

La construction en 1938 de la cité de la Muette à Drancy par les architectes Eugène Baudouin et Marcel

Lods, dernière des cités-jardins construites par l'office d'habitations à bon marché du département de la Seine, est considérée sans doute à juste titre comme l'acte fondateur de ce que seront les grands ensembles de l'après-guerre.

Mais il nous faut aussi remonter un peu plus aux sources de cette pensée sur la question que Jean-Paul Flaman² résume dans le titre de son livre *Loger le peuple*. On peut dire que le problème se pose de manière statistiquement importante avec la révolution industrielle et que, pour aller vite, les patrons de l'industrie, puis les politiques, vont proposer à travers l'Europe, des réponses diverses en nombre et en formes, la France accumulant du retard jusqu'à la guerre de 1939-1945, retard aggravé par les dommages causés par celle-ci.

Auparavant, la réponse était donnée soit par la ville ancienne, pieuvre tentaculaire³, au moyen d'une densification et d'un entassement sauvage parfois orchestré, soit par des cités patronales implantées à proximité des lieux de production ; parfois enfin dans des lotissements de banlieue, logement social « de fait »⁴.

À l'étranger

DES PRÉCÉDENTS SURTOUT ANGLAIS

L'Angleterre sera, avec les bassins miniers de l'Europe continentale, parmi les premières régions dès le XIX^e siècle à s'orienter vers la cité-jardin avec des opérations maintes fois citées y compris par le jeune Charles Édouard Jeanneret avant qu'il ne se fasse appeler Le Corbusier. Il entamera en 1911, à la Bibliothèque nationale à Paris, une recherche destinée à alimenter l'ouvrage qu'il met en chantier *La construction des villes*⁵ où il pourfend le plan rationnel de La Chaux-de-Fonds, sa ville natale pour défendre la cité-jardin, livre qu'il abandonnera et dont il dira plus tard à Jean Petit, son biographe, qu'il avait écrit un livre un peu idiot.

Au-delà de l'utopie anti-urbaine proposée par Ebenezer Howard⁶, ces ensembles de logements prennent des formes différentes et leur regroupement est hâtif.

Saltaire, créé par Titus Salt à partir de 1851, reprend fidèlement le principe de la maison mitoyenne en bande formant des îlots, dispositif habituel dans les faubourgs de l'époque et que l'on retrouve, à la mitoyenneté près, dans nos lotissements pavillonnaires de banlieue. Notons que ces dispositifs, si les règles d'urbanisme ne s'y opposent pas, permettent densification et substitution à la parcelle (faire la ville sur la ville), tandis que les ensembles finis l'interdisent à moins d'une opération d'ensemble.

Bournville, fondé en 1900 par George Cadbury, décline également des maisons en bande, jumelées ou isolées, suivant la même logique mais en donnant plus de place au paysage.

Port-sunlight, chef-d'œuvre *art and craft*, est réalisé en 1887 par les frères Lever, industriels du savon pour loger leurs ouvriers. Face à l'usine, le village inaugure en quelque sorte l'ensemble sur plan composé, empruntant à l'art du paysage mais aussi aux perspectives chères à l'école des Beaux-Arts, le tout pouvant rappeler, dans la mise en scène des équipements et monuments ainsi que dans la hiérarchie des occupants exprimée dans les maisons, certains aspects de nos coronas miniers. Rappelons en outre que, si de nombreux services économiques, culturels, sportifs étaient prévus dès l'origine, c'est la pression populaire qui permettra, plus tard, l'ouverture du « pub », lieu traditionnel de contact et d'échanges⁷.

Après 1900 et les propositions de Bary Parker et de Raymond Unwin⁸, le mouvement va se développer. New Earswick, Lechworth, Hamstead seront leurs réalisations les plus connues, suivies un peu plus tard par Welwin, conçue, elle, par Louis de Soissons qui utilisera les mêmes « figures » urbaines. Très vite, le mouvement va aussi se répandre dans le reste de l'Europe. Il sera relayé en France, outre l'épisode coopératif unique de Paris-Jardins à Draveil⁹, grâce à l'action de Georges Benoît Levy par l'office d'habitation à bon marché du département de la Seine en la personne d'Henri Sellier qui écrira en 1921 à propos de l'expérience anglaise : « La cité-jardin d'après Howard et telle qu'elle résulte de l'expérience de Lechworth, constitue une ville complète. [...] L'office départemental n'a pas été créé pour provoquer une expérience sociale de cette nature ; [...] il a un objectif bien limité et bien défini qui consiste à édifier les agglomérations propres à assurer le décongestionnement de la ville de Paris et de ses faubourgs et à servir d'exemple aux lotisseurs qui, depuis trente ans, ont littéralement saboté la banlieue. »¹⁰

Avec ces créations d'ensembles de logements, la rupture avec le mode de fabrication de la ville est déjà consommée, ce ne sont plus des groupements de petites opérations mais des enclaves homogènes, achevées et isolées qui sont réalisées, que ce soit dans les cités patronales, les cités-jardins ou, plus tard, dans les grands ensembles.

AILLEURS EN EUROPE

Nous avons vu que la France avait accumulé un retard certain dans la période de l'entre-deux-guerres, outre l'aspect statistique, notons qu'il n'en a pas été de même en Hollande, en Autriche ou en Allemagne où des politiques publiques ont été menées.

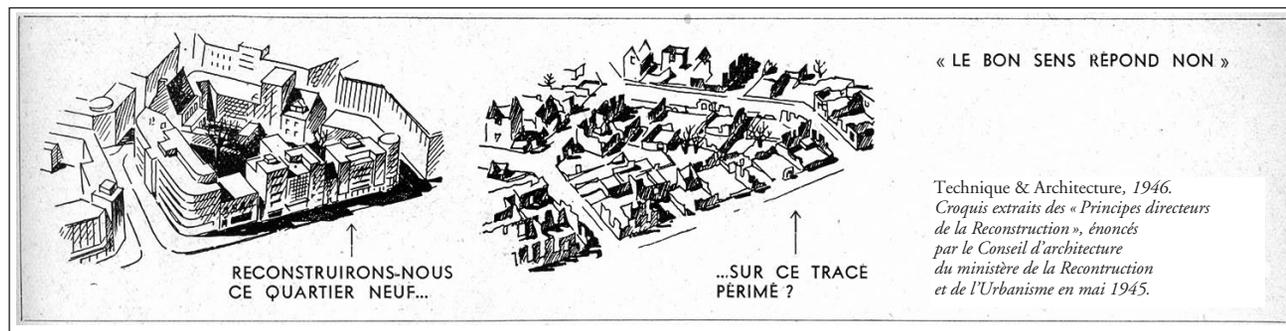
La Hollande, avec le plan d'extension d'Amsterdam et les quartiers ouest de Rotterdam, a mené une politique soutenue de construction qui, surtout à Amsterdam avec le plan de Berlage, s'est inscrite dans une continuité de sa tradition d'extension de la ville par lotissement. Les plans de Van Eesteren pour Amsterdam sud et les nouveaux quartiers de Rotterdam constituant davantage, quant à eux, un compromis entre la tradition locale et les principes du « Mouvement moderne en architecture » défendus par les CIAM (Congrès internationaux d'architecture moderne)¹¹. Il est à noter que, lors du lancement de la construction des cités-jardins de l'office public d'habitations à bon marché du département de la Seine, Henri Sellier va effectuer avec les architectes des visites à Amsterdam.

En Allemagne, la république de Weimar, à Francfort et à Berlin notamment, va réaliser de nombreuses *siedlungen* (grandes opérations d'habitat social) ; en Autriche, la municipalité social-démocrate de Vienne va construire un nombre important de logements qui font partie du patrimoine de logements sociaux du XX^e siècle reconnu par les

historiens de l'architecture et qui seront connus des édiles et responsables de l'époque.

Ainsi, dans la plupart des pays d'Europe du Nord, la construction de logements sous l'impulsion de politiques publiques va se faire dès les années 1920-1930 et tandis que la France va construire un nombre limité d'HBM, d'autres pays vont prendre une avance importante qui explique aussi le décalage de la spécificité française après la guerre de 1939-1945.

Ces opérations importantes en nombre vont aussi constituer des références quant à la forme car ces trois pays, choisis parmi d'autres, nous permettent de voir se réaliser des organisations urbaines différentes avec la construction d'îlots d'immeubles alignés sur la rue pour le plan de Berlage, extension sud d'Amsterdam, selon une logique de continuité urbaine. Des opérations toujours situées en ville mais présentant un caractère plus unitaire et autonome par rapport au tissu environnant, que certains qualifieront de « forteresses ouvrières pour les Hoffs » (cours) viennois. Des ensembles suburbains s'organisent encore le long des rues pour la plupart mais annoncent déjà la logique formelle de nos futurs grands ensembles pour les quartiers neufs réalisés en Allemagne et qui seront très présents dans les références des architectes modernes dès leur construction, même si leur influence se concrétise surtout avec les grands ensembles réalisés en France après guerre.



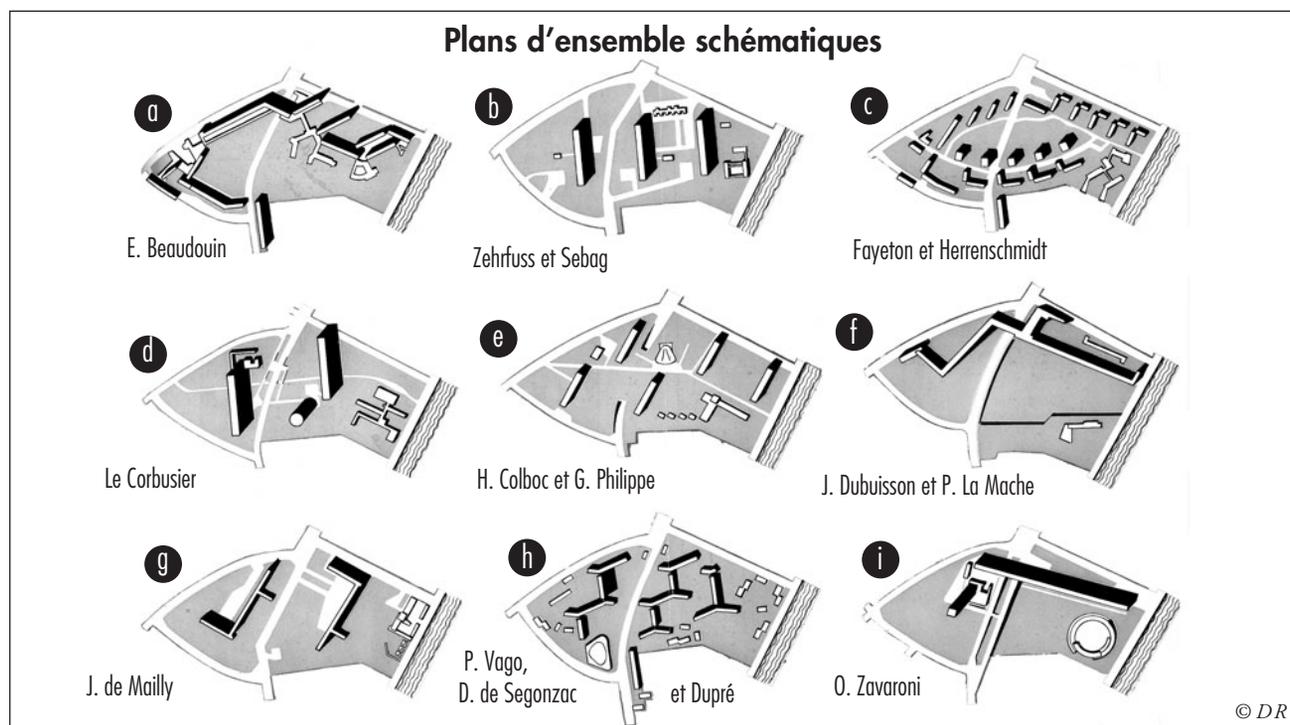
Le développement en France

DE LA RECONSTRUCTION À LA CONSTRUCTION DE MASSE
En France, c'est en 1945, au sortir de l'occupation et de la politique du gouvernement de Vichy que va se mettre en place un dispositif capable de produire un nombre enfin significatif de logements avec l'aide des pouvoirs publics.

Le tout jeune MRU (ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme) dirigé par Claudius-Petit va reprendre en partie les textes mis en place pour la première Reconstruction (1940-1944) et poser la question de la forme urbaine à partir du débat qui s'est développé dans cette période au sein de la DGEN (Délégation générale à l'équipement national) en défendant une reconstruction à l'identique. Le ministre est très clair : « Nous n'allons pas, comme en 1918,

reconstruire les mêmes petites maisons le long des mêmes petites rues, nous n'allons pas vivre seulement sur un passé comme un pays finissant. »¹²

Les formes que va prendre la reconstruction des villes détruites n'entraînent pas tout de suite les choix qui seront largement développés dans les grands ensembles, et les variantes sont nombreuses. Elles iront de la reconstruction – soi-disant – à l'identique choisie par l'architecte Louis Arretche pour Saint-Malo à la proposition refusée de Le Corbusier pour Saint-Dié. On cite également l'exemple de Jean Lurçat pour Maubeuge, habituellement présenté comme une solution médiane ou celui, plus radical, d'Auguste Perret pour Le Havre. Ces différentes propositions ont toutes en commun un principe prôné par les pouvoirs publics :





« *Les prochains taudis* » (la ceinture de Paris), telle était la légende qui accompagnait cette photo en 1946 dans *Technique & Architecture*.

le remembrement total du parcellaire préexistant. Notons à ce propos la formule de l'architecte Marcel Lods qui affirmait quelques années plus tard : « Une ville même détruite, ne peut être reconstruite avec des données neuves, il faut pour qu'on puisse y arriver qu'on ait supprimé deux choses : le dernier habitant et le cadastre. »¹³

Le concours pour la construction du quartier Rotterdam à Strasbourg marque en quelque sorte le passage en 1951 de la Reconstruction aux grands ensembles. Faisant suite à d'autres concours également présentés comme expérimentaux mais n'ayant pas la même ambition que ce dernier, il marque un changement à plus d'un titre. Le choix du terrain, même s'il s'agit d'une ville sinistrée, ne se porte pas sur un centre dense détruit et il est d'une dimension plus importante que ceux des concours précédents. Le nombre de logements à construire passe de 200 à 800 et il fait appel à des équipes constituées d'un architecte et d'une entreprise, marquant également la recherche d'une optimisation de la construction mais annonçant aussi la préférence donnée aux grands groupes du BTP (bâtiment et travaux publics) au détriment du secteur artisanal du bâtiment. C'est surtout la réponse à l'unisson qui intéresse notre pro-

pos puisque des architectes, naguère en opposition doctrinale virulente, vont se retrouver pour proposer des projets somme toute très proches sur bien des points. Cet événement va être la manifestation d'un certain consensus sur le choix de la forme urbaine, illustrant en quelque sorte les propos du ministre : « Une préoccupation semble avoir dominé toutes les propositions : conserver le plus d'espace libre possible et abandonner les formes surannées des villes qui chassent la nature en établissant un désert de pierres par ces blocs fermés paresseusement alignés sur la rue bruyante que naguère encore nos pères construisaient. »¹⁴

DES PROJETS HYGIÉNIQUES ET FONCTIONNELS, MODERNES EN SOMME

La convergence de vue en cette époque où il est bon de ne pas regarder derrière va concerner tous les responsables qui, pendant une longue période consacrée à la reconstruction et à la modernisation du pays, vont tenir un discours unitaire parfois incantatoire mais toujours de « progrès ». Cette mobilisation derrière un État qui vient de retrouver sa souveraineté était sans doute nécessaire mais elle a aussi conduit à des simplifications représentatives d'une idéologie que les ingénieurs des Ponts et Chaussées puis les architectes ont intégrée avec un zèle d'autant plus grand que les tentations culturalistes ou décentralisées étaient devenues suspectes.

Si l'on considère la place prise par les architectes et le type de réponse qu'ils ont proposé, on peut reprendre la remarque de Fernand Pouillon, qui, en 1988, disait : « Les architectes se sont laissés manœuvrer. Mais ils étaient contents [...] et cette manœuvre a été faite par des gens remarquables, par la technocratie la plus élevée en grade, appartenant à toutes les tendances idéologiques et politiques. »¹⁵

Comment des jeunes gens de bonnes familles qui avaient appris à dessiner des chapiteaux et avaient une culture artistique classique ont-ils, comme un seul homme, dessiné des plans-masses dignes de Mondrian ? Certes, la formule



est un peu facile mais, pour mieux comprendre ce regroupement unanime autour de principes qui étaient défendus peu de temps auparavant par une poignée d'entre eux souvent hostiles à l'enseignement dispensé à l'école des Beaux-Arts, il faut considérer que les choix esthétiques ne sont qu'une partie du projet architectural. Adolf Loos plus connu pour son article « Ornement et crime » a aussi écrit : « L'architecture ne serait pas un art ? Oui, c'est ainsi. Il n'y a qu'une faible partie du travail de l'architecte qui soit du domaine des Beaux-Arts : le tombeau et le monument commémoratif. »¹⁶

Pour comprendre cet unanimisme de la profession d'architecte, il faut revenir un peu sur cet enseignement des Beaux-Arts. Jusqu'en 1968, l'architecture est enseignée, on pourrait dire transmise, dans des ateliers de l'ENSBA (École nationale supérieure des Beaux-Arts) au côté de la peinture et de la sculpture. Cet enseignement, basé sur les principes de l'Académie, ne s'intéresse pas à l'utile, ni au social, ni à la ville, il ne prépare pas les élèves à la production des agences, surtout pas aux logements. Il faut savoir que les premiers mouvements de contestation, à la veille de 1968, au sein de cette école, ont porté sur les types de sujets proposés aux concours : ils demandaient que soient donnés des programmes de logements et sur des terrains réels. Scandale dans une école où les concours d'émulation ou d'admission portaient sur des programmes d'exception dans

La rue : artère sclérosée, toujours selon la revue Technique & Architecture.

des paysages imaginaires : « Le professeur de théorie propose comme sujet de concours : un pavillon au bord d'un lac. » Suit le programme : « Un riche propriétaire décide de construire au bord d'un lac et à l'extrémité d'une petite presqu'île un pavillon de musique... », ceci en 1949. Les derniers concours porteront en 1966 et 1967 sur une chapelle en montagne puis sur une piscine dans un club privé. La ville, comme le logement, ne sera pas une préoccupation habituelle, pas plus que le contexte réel. Quoi d'étonnant alors que les architectes chargés de dessiner les grands ensembles aient pu présenter des projets pensés sur une feuille blanche où il s'agissait de séduire le jury avec un « parti » franc « rendu », avec des « noirs qui pètent » et des « blancs qui filent » pour souligner une composition équilibrée dans le « panet » (châssis tendu de papier sur lequel se rendaient les projets à l'École des Beaux-Arts), on aurait pu dire dans le cadre. On sera moins étonné alors de découvrir que la plupart des plans de grands ensembles ne représentent pas les abords¹⁷.

Les architectes n'étaient pas les seuls en ce début de XX^e siècle à affirmer que la ville était la cause de tous les maux, de même que la Reconstruction avait été une occasion « à ne pas manquer » pour faire table rase des taudis et des rues « corridor » pour reprendre des formules de Le Corbusier. Si ce dernier, généralement très mal vu par ses pairs, n'a pas été leur inspirateur, il en a été le chantre efficace et inspiré dans ses formules. Avec les grands ensembles, on pouvait construire sur de nouvelles bases ; la charte d'Athènes imaginée au CIAM de 1933 et rédigée par Le Corbusier pendant son retour en bateau pour être publiée en 1941 servira probablement plus souvent de référence qu'elle ne sera lue. Mise au service d'un « homme nouveau » qui sera transformé par l'architecture nouvelle de son « logis » dans une « ville radieuse » construite sur la base des « fonctions essentielles » : habiter, se récréer, travailler, circuler pour reprendre l'ordre des chapitres de cette charte fonctionnaliste qui sera bien à l'origine de cette croisade anti-urbaine que constitue l'épisode des grands ensembles

d'habitations. Le héraut de cette période, dans un petit livre destiné au grand public, écrit, dans le chapitre intitulé « Problème des grands ensembles » : « Dans cette formidable mutation, l'homme a peine à suivre et à s'adapter. C'est pourquoi l'une des premières tâches est de lui apprendre à habiter. L'inadaptation au confort moderne est un problème grave. » Et il précise sa pensée : « Avant d'accéder aux immeubles modernes, les Hollandais, les Allemands et les Suisses devaient passer par des immeubles "purgatoires" où ils pouvaient faire leur apprentissage de l'habitat contemporain. Ces logements spéciaux pour les familles expulsées des taudis créaient des sortes de "léproseries morales" empêchant la contamination des immeubles sains. [...] Aujourd'hui, on peut dire que les grands ensembles et les unités d'habitation de Le Corbusier constituent une étape préparatoire et involontaire à la cité de demain dont ils ne constituent que la préface. »¹⁸

Notes

1. Roger-Henri Guerrand, *Propriétaires locataires, les origines du logement social en France*. Paris, Quintette, 1987 (éd. originale : Éditions ouvrières, 1967).
2. Jean-Paul Flamand, *Loger le peuple*. Paris, La Découverte, 1989.
3. Jean-François Gravier, *Paris et le désert français*. Paris, Le Portulan, 1947.
4. Annie Fourcaut, *La banlieue en morceaux*. Paris, Créaphis, 2000.
5. Charles Édouard Jeanneret, dit Le Corbusier, *La construction des villes*. L'Âge d'homme, 1987.
6. Hebeneser Howard, *Les cités-jardins de demain*. Paris, Dunod, 1972 (éd. originale 1898).
7. Rémy Butler, Patrice Noiset, *De la cité ouvrière aux grands ensembles*. Paris, Maspéro, 1977.
8. B. Parker, R. Unwin, *L'étude pratique des plans de ville*. Paris, L'Équerre, 1881 (éd. originale 1909, trad. française 1922).
9. *Histoire d'un domaine, du château seigneurial à la coopérative Paris-Jardins*, Draveil, Association des amis de l'histoire du château de Draveil et de la cité coopérative Paris-Jardins, 1984.

Quant au vocabulaire architectural choisi par tous, que l'on nommera plus tard dans une formule réductrice « style international », il n'était pas question de le dénoncer ou de s'en écarter. Cette attitude s'explique parfois par un rejet compréhensible de trop de tradition et trop de régionalisme prôné par le gouvernement de Vichy, mais ce n'est pas suffisant pour tout expliquer et le débat était rarement ouvert à cette époque ; la critique ne viendra pas d'un architecte mais de quelqu'un qui les connaît, Fernand Léger : « Artistiquement bravo ; c'est l'œuvre d'art. Socialement c'est dangereux, car ce n'est pas l'œuvre sociale. [...] Les élites vous ont suivis, c'est entendu, c'est assez facile, mais les autres, la ligne moyenne n'a pas pu suivre. Vous êtes partis à toute allure, la tête haute, le regard dédaigneux, vers un but idéal que j'admire profondément, mais dans cette course vers le bel absolu, vous auriez dû tout de même regarder en arrière, vous êtes seuls. »¹⁹

Laurent Bony, architecte CAUE 91

10. Henri Sellier, *Une cité pour tous*. Paris, éditions du Linteau, 1998.
11. Ces congrès, organisés à partir de 1928, regroupaient des architectes du monde entier et seront à l'origine de la rédaction de la charte d'Athènes (cf. infra).
12. *Architecture d'aujourd'hui*, n° 1, mai-juin 1945, cité par Jacques Lucan, *Architecture en France 1940-2000*. Le Moniteur, 2001.
13. In *Architecture française*, n° 141-142, 1953.
14. Eugène Claudius-Petit, éditorial in *L'Architecture française*, 1951, numéro spécial concours du MRU (117-118).
15. Fernand Pouillon, *Entretiens avec Félix Dubor et Michel Raynaud*. Paris, éditions Connivences, 1988.
16. Adolf Loos, *Paroles dans le vide*. Paris, Ivrea, 1994.
17. Concours d'admission en architecture, Vincent Fréal, Paris, 1950.
18. Michel Ragon, *L'urbanisme et la cité*. Hachette, coll. « Nouvelle encyclopédie », 1964.
19. Fernand Léger, « Le mur, l'architecte et le peintre », cité par Jean-Noël Blanc in *Les grands ensembles une histoire qui continue*, université de Saint-Étienne, mai 2003.

Le grand ensemble de Massy-Antony : une nouvelle ville

Cette présentation du grand ensemble de Massy-Antony est issue d'un travail initié il y a quatre ans avec des classes à projet artistique et culturel du lycée Fustel-de-Coulanges de Massy en partenariat avec le Service éducatif des archives de l'Essonne, les archives communales de Massy et le CAUE de l'Essonne. Précédées ou suivies par des séances de lecture de paysage sur le terrain, les séances aux archives ont permis aux jeunes d'appréhender, à travers les cartes et les plans successifs du territoire de la commune de Massy, la construction du paysage urbain présent et de découvrir quelques étapes clés de l'élaboration et de la réalisation de ce grand ensemble. À sa façon, ce travail a permis aux jeunes de porter une attention nouvelle sur les grands ensembles.

« L'étude de la création du grand ensemble de Massy-Antony nous incite à porter un nouveau regard sur les grands ensembles. L'expérience urbanistique dont Massy-Antony fut le prototype n'était pas, contrairement à ce que l'on a tendance à croire aujourd'hui, dénuée d'ambition. Les grands ensembles furent certes construits pour résoudre au plus vite la pénurie de logement qui marque l'après-guerre, mais ceux qui les conçurent ne les considéraient pas comme un pis-aller, plutôt comme les formes émergentes de l'urbanisme futur [...].

En laissant croire que les grands ensembles furent [...] édifiés pour reléguer les populations modestes aux marges des agglomérations et que leur échec était en quelque sorte "inscrit dans leur plan-masse", non seulement on propage

une idée historiquement infondée et socialement dévalorisante, mais encore on s'interdit de mener une vraie réflexion sur les problèmes que connaissent aujourd'hui ces populations. » (Judith Chapoulie, *La création du grand ensemble de Massy-Antony*, mémoire de maîtrise, université Paris-I, 1998).

Le grand ensemble de Massy-Antony : un prototype et une expérience particulière

Le grand ensemble de Massy-Antony fait partie des premiers grands ensembles lancés par le Commissariat à la construction et à l'urbanisme pour la région parisienne en avril 1956, deux ans après le lancement par la Scic de l'opération de Sarcelles. Cette initiative de l'État va s'imposer aux deux communes concernées, situées dans deux départements différents (Seine et Seine-et-Oise, puis Hauts-de-Seine et Essonne à partir de 1964). Les dossiers de la sous-préfecture de Corbeil relatifs à la Saegema (Société d'aménagement et d'équipement du grand ensemble de Massy-Antony)¹ permettent aujourd'hui de mieux cerner les réactions de la municipalité de Massy à l'époque, réactions sans nul doute différentes de celles d'Antony.

En effet, en 1954, Massy comptait 6 380 habitants, contre 24 512 à Antony, et le premier projet de 1957 prévoyait la construction de 4 000 à 6 000 logements sur

103 ha, dont 77 à Massy et 26 à Antony. Les problèmes d'équipement et de financement ne se posaient donc pas dans les mêmes termes pour les deux communes, ni même pour les deux départements.

Le choix de Massy-Antony répondait aux exigences : un espace non urbanisé qui faisait partie de terrains placés en réserve foncière tant dans le plan d'aménagement de la région parisienne (plan Prost de 1939) que dans le projet régional de révision du plan Prost de janvier 1956. Les études préliminaires concluaient en mai 1957 que le site pressenti se prêtait particulièrement bien tant pour des raisons financières (faible prix du terrain) que pour des raisons techniques (nature du sous-sol), mais aussi pour des raisons humaines et géographiques (notamment transports en commun préexistants à l'opération envisagée). Les potentialités du site conduisirent même à prévoir un projet plus ambitieux, qui se traduisit par le doublement de la superficie initiale prévue en 1958-1959. Le projet concernait donc désormais environ 330 ha : 30 ha pour Antony, 251 ha à Massy et le reste pour Champlan et Palaiseau.

Dès octobre 1957, l'enquête d'utilité publique et parcellaire prévue par la loi foncière de 1953 était lancée. Mais dès 1956 des discussions pour l'achat à l'amiable d'une partie des propriétés avaient été engagées et avaient, dans certains cas, d'ores et déjà abouti. Néanmoins, la lourdeur de la procédure de déclaration d'utilité publique, permettant l'expropriation, était telle qu'elle n'empêchait pas la spéculation. C'est ce qui explique que, dès août 1959, le grand ensemble de Massy-Antony fût classé en ZUP (zone à urbaniser en priorité, instituée par décret en décembre 1958 en application de la loi-cadre de 1957).

« Vous savez que ce grand ensemble est situé sur un plateau très bien orienté avec une légère pente vers le sud, qu'à l'est il est bordé par la route nationale 20 et maintenant par l'autoroute du sud qui conduit de Paris à Orléans, c'est-à-dire d'un accès facile vers Paris, qu'au sud c'est la piste de l'aérodrome d'Orly avec les servitudes que cela comporte,

ce qui est un avantage pour nous puisque nous espérons que rien ne se construira dans cette zone et que nous comptons sur toute cette zone comme espace vert pour le poumon de cet ensemble. Nous avons au nord, une espèce de véritable falaise qui est la vallée de la Bièvre et la vallée de l'Yvette qui a une différence de niveau d'environ une trentaine de mètres et bordée, ceinturée, par une muraille constituée par deux voies de chemin de fer. Cet ensemble se continue à l'ouest par le village, bien placé sur une croupe orientée vers le sud-ouest et qui prenait tout le soleil, et qui avait une vue extrêmement intéressante. Après, ce village descend en pente dans une vallée et après on retrouve les fortifications de Palaiseau et les voies de chemin de fer des différents réseaux et la gare de Massy-Palaiseau. » (Transcription de l'intervention de M. Sonrel, architecte en chef au conseil d'administration de la Saegema à Louveciennes, 11 mai 1960, Archives départementales de l'Essonne, 1 011 W/83).

Les objectifs et le plan-masse

Le ministre de la Reconstruction a désigné Pierre Sonrel comme architecte-coordonnateur général au début de l'année 1958. Le contrat précisait sa mission, pour laquelle il pouvait s'adjoindre Jean Duthilleul. Outre la réalisation du plan-masse, il était chargé notamment d'établir le calendrier général de la réalisation des travaux ; il était responsable de l'unité architecturale de l'ensemble, du respect du plan-masse par les constructeurs, de la conformité des réalisations au projet, de la qualité technique et du respect du calendrier général.

La mise en place et la réalisation effective du grand ensemble devaient se faire dans un délai de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 1958, l'achèvement du grand ensemble était prévu pour 1963. Un délai largement dépassé, même si la majeure partie des logements avait déjà été réalisée : le centre commercial ne fut inauguré qu'en 1966 ; quant au centre administratif prévu au centre du grand ensemble,



Vue du chantier du grand ensemble de Massy-Antony.
© METATTM/SIC.

face au centre commercial, il ne fut réalisé qu'après la dissolution de la Saegema, c'est-à-dire après 1972. Pourtant, les travaux de viabilisation du grand ensemble furent commencés dès l'été 1958, comme en témoignent les protestations du maire de Massy, qui avait découvert, par une annonce dans *Le Moniteur des travaux publics* fin mars 1958, une adjudication restreinte en urgence des travaux de terrassement pour le grand ensemble, adjudication provenant des services départementaux de la Construction.

Pierre Sonrel évoque son projet lors d'une réunion du conseil d'administration de la Saegema à Louveciennes en mai 1960 dans les termes suivants :

« J'ai été appelé en 1957 par MM. Sudreau², Gibel et Morel qui m'ont convoqué pour me parler des problèmes de ce premier grand ensemble et m'énoncer les principes de ce qu'ils entendaient.

Vous savez qu'à ce moment-là un certain nombre de réalisations étaient faites, qu'on appelait non pas des grands ensembles, mais qui étaient surtout des assemblages de bâ-



Chantier de construction Semidep, années 1960.
© METATTM/SIC.

timents d'habitation et qu'on se rendait compte, étant donné leur importance, qu'un équipement social indépendant de ce qui existait dans le contexte de ces constructions, était absolument indispensable. De ce contexte est né le mot de grand ensemble, c'est-à-dire l'habitation plus l'équipement social, c'est-à-dire la vie individuelle plus la vie collective, en un mot la création d'une ville et pas seulement d'un lotissement. Ce sont sur ces principes-là qu'est parti le grand ensemble de Massy-Antony. »

Il rappelle ensuite les directives qui lui furent données et qui seront mises en œuvre dans le plan-masse et ultérieurement dans la réalisation du grand ensemble. « Sur l'urbanisme, on m'a demandé de faire une ville pour justement organiser la vie et pour trouver tout ce qui y était nécessaire pour le prolongement de l'habitat. On m'a également demandé de stopper le système pavillonnaire qui déborde dans la région parisienne [...].

Sur le plan de l'architecture, par opposition à d'autres constructions qui étaient soit terminées, soit en cours de



Chantier de construction Semidep, années 1960.

© METATTMISIC.

réalisation à cette époque-là, on m'a demandé de concevoir une ville, c'est-à-dire non pas une composition d'ensemble avec des bâtiments tous semblables ou issus du même cerveau, mais de faire de la coordination avec un certain nombre de constructeurs venant avec leurs architectes.

Sur le plan économique, on m'a demandé de rester dans les normes de l'époque, de rechercher l'équilibre financier, de ne pas se lancer dans des expériences qui sont très intéressantes mais qui n'étaient pas faites pour ce programme [...].

Sur le plan technique, on m'a demandé de coordonner les vingt constructeurs (prévus au départ) qui devaient venir sur place et de voir ce qui pouvait être réalisé au point de vue des productions en commun de matériaux, de centrales de béton, de réfectoires pour les employés. [...].

Enfin, il était prévu de mettre en œuvre la notion des trois fois huit, c'est-à-dire l'emploi des vingt-quatre heures de la journée de l'habitant, huit heures de repos et de vie de famille, huit heures de travail et huit heures de vie collective.»

Des zones de travail sont prévues.



Le Super-Centre Paris-Sud dans les années 1970, aujourd'hui centre commercial des Franciades. Carte postale, éd. Raymon. Coll. MdBA.

Pierre Sonrel présente ensuite les grandes intentions de son plan-masse, dont la visite du grand ensemble et la comparaison avec des réalisations ultérieures permettent d'affirmer qu'il a sans doute réussi à les mettre en œuvre : « La ville pour nous, c'est un ensemble à développements progressifs » ou encore « Une de nos idées aussi, c'était la séparation de la circulation des piétons et de l'auto, de façon à avoir la tranquillité pour les habitants et tout de même des accès très faciles et très rapides ».

La réalisation du grand ensemble

Le grand ensemble, vu du plateau d'Orly en arrivant de l'Est, se signale encore aujourd'hui par un certain nombre d'immeubles de grande hauteur (de douze à seize étages), certains adoptant la forme de tours à base carrée, d'autres formant des parallélépipèdes, notamment ceux dominant la place centrale, place de France, les autres étant répartis sur le territoire d'Antony à proximité de la voie ferrée. La

majorité des bâtiments comportent quatre étages, essentiellement sans doute par souci d'économie, la législation en vigueur n'imposant un ascenseur que dans les immeubles de plus de cinq étages. Tous les bâtiments sont rectilignes, mais ils sont rarement jointifs et de grande longueur, ce qui évite l'aspect écrasant de bâtiments de certaines réalisations, comme la « muraille de Chine » de Beaulieu à Saint-Étienne, aujourd'hui démolie. La trame de circulation automobile est orthogonale et s'effectue au niveau du sol, contrairement à d'autres réalisations sur dalle, comme à Argenteuil. Ce choix a sans aucun doute contribué à établir les relations souhaitées avec le tissu urbain préexistant, même si la déviation de la route de Chartres limite le grand ensemble à l'est. La réalisation ultérieure du parc urbain et d'équipements sportifs a, depuis une quinzaine d'années, permis le développement de la ville au-delà de cette ligne. Ce réseau de rues est croisé par un réseau de circulation piétonne, également orthogonal.

Différentes vues du grand ensemble Massy-Antony, dans les années 1970. Carte postale, éd. Raymon. Coll. MdBA.



La diversité du grand ensemble provient principalement de la division d'origine en îlots et de la diversité des constructeurs, et secondairement de l'échelonnement dans le temps, plus long que prévu, des constructions. Les îlots ont servi de cadre à la constitution des quartiers et des sous-quartiers différenciés. Le retard pris par la réalisation de certains équipements publics, pour des raisons financières, a contribué à l'échelonnement des constructions. Retard dans la réalisation, dont *Le Républicain* se fait l'écho en 1966, peu de temps après l'inauguration du centre commercial principal, en évoquant la fin d'un chantier qui aura duré neuf ans et en lançant une enquête auprès des habitants sur les douze problèmes du grand ensemble.

La diversité du grand ensemble, c'est aussi une certaine mixité sociale. Sur les 8 000 logements prévus, trois quarts sont des logements sociaux et deux tiers des logements en location. Exemple significatif, les trois barres construites de façon identique en bordure de la place de France abritent chacune une catégorie différente de logements : HLM, logement intermédiaire, accession à la propriété. D'après Judith Chapoulie, les premiers habitants sont principalement issus de la région parisienne : 45 % de la Seine et 15 % de la Seine-et-Oise et des départements limitrophes. Un quart vient de province. Et, malgré la légende qui voudrait que le grand ensemble ait été construit pour les rapatriés d'Afrique du Nord, il accueille en 1963 moins de 9 % de résidents de cette origine.

L'organisation des îlots a contribué à la mise en place des « 3 x 8 ». En effet, chaque îlot dispose d'un équipement collectif : groupe scolaire, terrain de jeux pour les enfants, équipement sportif ou social. Chaque quartier possède son centre commercial secondaire. Quant aux zones de travail prévues, elles seront réalisées avec quelque retard par rapport aux logements, et plus rapidement sur Antony que sur Massy. Cette dernière a reçu des industries « propres » (petite mécanique, matériel électrique, impi-



Les trois barres du quartier Massy-Opéra, le 10 mars 2005. Coll. Nave et Noël.

merie, etc.) qui sont venues s'ajouter ou remplacer les deux anciennes entreprises locales (tuilerie et produits pharmaceutiques).

Du grand ensemble au quartier Massy-Opéra

Pour son architecte en chef Pierre Sonrel, le grand ensemble ne devait pas être une construction figée : « Il ne s'agit pas de faire une unité terminée quand l'architecte s'en va. Nous devons trouver un plan qui permette à la ville de se mettre en place et également dans quelques années, dans quelques générations, que certaines parties puissent être démolies, que d'autres puissent revenir. Puisque vous nous demandez que ce soit d'autres séries de constructeurs qui y participent, c'est donc dans ce sens-là que cela peut être intéressant, c'est-à-dire d'envisager un

centre qui doit être le noyau de toute l'agglomération et des quartiers qui pourront être faits dès maintenant, mais qui pourront avoir une évolution comme toutes les villes en ont une par la suite. »

On peut constater que le grand ensemble n'a pas cessé de se transformer. En voici quelques exemples : la première église, devenue trop grande, a fait place à une maison de retraite médicalisée, et une église plus modeste a été reconstruite un peu plus loin ; la plupart des bâtiments d'habitation ont été réhabilités, aujourd'hui les entrées sont souvent protégées des intempéries et les ravalements ont permis d'agrémenter et de diversifier l'aspect des façades. On assiste aussi à une certaine densification. Ainsi, la « dent creuse » à l'est de la place de France vient d'être bouchée : entre deux immeubles HLM s'élève désormais une résidence de qualité, reconnaissable à ses terrasses et à ses palmiers.

Par ailleurs, le grand ensemble a vu s'implanter des immeubles de bureaux et de gros équipements collectifs s'y développent : Maison de l'emploi et de la formation, centre omnisport rénové et agrandi il y a quelques années, hôpital privé Jacques-Cartier lui aussi en expansion. Et bien sûr, l'équipement phare du quartier, l'ensemble culturel opéra-théâtre, médiathèque et cinémas. Au départ, l'idée du député-maire de l'époque, Claude Germon, sembla incongrue et dispendieuse à beaucoup. Le projet fut revu à la baisse, mais finalement réalisé. Douze ans après son ouverture, l'opéra-théâtre attire un large public de Massy et des alentours et contribue à donner une image tout à fait positive au quartier rebaptisé par le nouveau maire « Massy-Opéra ».

Cependant, l'évolution n'est pas toujours aussi dynamique. Les centres commerciaux secondaires survivent difficilement. Même les Franciades, le premier grand centre de ce type en France (et peut-être en Europe), déclinent. Les contrastes sociaux se sont accentués entre les îlots. Le grand ensemble, Noyer-Doré et Massy-Opéra, est reconnu comme zone urbaine sensible (ZUS). En conséquence s'est créée une association intercommunale, Adagio, qui traite cette ZUS

dans le cadre de la politique de la ville. L'observatoire d'ambiance recense de nombreux « incidents », les trois cinquièmes étant relevés sur Antony, mais relativement peu de problèmes graves. La ville d'Antony a choisi il y a quelques années d'abattre le « grand L ». Pour sa part, la ville de Massy a commandé des études sur la partie orientale du quartier et entreprendra bientôt la rénovation du secteur le plus dégradé, autour du centre commercial Bourgogne.

Cependant, malgré ces difficultés, le pari des décideurs de la fin des années 1950 semble gagné : le grand ensemble vit et devient même attractif ; les zones industrielles prévues se sont installées et, grâce à sa taxe professionnelle, Massy est une ville riche qui peut fournir un haut niveau d'équipement à une population plutôt pauvre. Enfin, ce dynamisme industriel a sans doute favorisé l'implantation de la gare TGV qui, dans la dernière décennie, a renforcé la fonction de carrefour de communication de Massy.

*Odile Nave, enseignante en lycée et Service éducatif
des archives départementales de l'Essonne,
et Francine Noël, enseignante retraitée*

Notes

1. Société d'économie mixte. Composition : l'État, les collectivités territoriales avec les départements de la Seine et de la Seine-et-Oise, les communes de Massy et Antony, et les organismes publics intéressés avec la Chambre de commerce de Corbeil, la Compagnie auxiliaire de la Caisse des marchés, la Fédération des organismes HLM, la Caisse des dépôts et la Société centrale pour l'équipement du territoire.

2. Commissaire à la construction et à l'urbanisme de la région parisienne (1955-9 juin 1958), puis ministre de la Construction (du 9 juin 1958 à avril 1962), M. Sudreau a souvent visité le grand ensemble de Massy en cours de construction.

Les Ulis, une ZUP devenue ville

À la fin des années 1950, le développement scientifique et industriel de la vallée de Chevreuse et de ses environs (grandes écoles, Commissariat à l'énergie atomique, CEA, annexe de la faculté des sciences de Paris, etc.) attire de nombreux enseignants et étudiants. Conjugué à la nécessité plus globale de soulager la petite couronne, il aboutit en 1958 à la proposition par l'État dans le cadre du plan d'aménagement et d'organisation de la région parisienne (Padog) de créer une zone à urbaniser en priorité (ZUP) sur le plateau de Mondétour. À cheval sur les communes de Bures-sur-Yvette et d'Orsay, cette ZUP doit remplacer sur 265 hectares les cultures céréalières et maraîchères du plateau agricole.

Dans un premier temps, les communes contestent le projet et dénoncent l'absence de concertation et la dispari-

tion programmée de leur partie rurale. Mais malgré leurs réticences, elles acceptent en mai 1960 la création de la ZUP. Il s'agit alors de réaliser 5 000 logements. La ZUP de Bures-Orsay, premier nom des Ulis, est créée par arrêté ministériel, le 30 novembre 1960.

Des instruments pour gérer la ZUP

En décembre 1962, alors que les architectes ont déjà commencé à travailler, la maîtrise d'œuvre de la ZUP est confiée à une société d'économie mixte d'aménagement, la Sambo (Société d'aménagement mixte Bures-Orsay, qui, en prenant une envergure départementale, est devenue la Samboe), sous la tutelle du préfet. Elle est alors chargée de toutes les opérations nécessaires à la construction de la ZUP : acquisition des terrains (parfois par expropriation), viabilisation, revente aux promoteurs (avec des plus-values qui permettent principalement de financer les infrastructures), prévision des équipements publics.

Pour administrer la ZUP, les deux communes créent, le 13 mars 1964, le district urbain de Bures-Orsay (Dubo) qui est présidé à tour de rôle pour un an par les maires de Bures et d'Orsay.

Les premiers promoteurs sont imposés par l'État. Le district urbain n'est alors pas consulté et la Sambo ne pourra réellement remplir son rôle dans le choix des promoteurs que dans les années 1970.



*La récolte
des fraises.
© Devergne/
Ville des Ulis.*

Le projet

François Prier (1921-2002) et Robert Camelot (1903-1992), prix de Rome en 1933, sont les architectes en chef de la ZUP de Bures-Orsay. Ils ont déjà réalisé respectivement le plan d'urbanisme de la vallée de Chevreuse et le CNIT (Centre national des industries et des techniques) de la Défense. Ils conseillent la Sambo et établissent le plan masse de la ZUP (voirie principale, délimitation des quartiers, emplacement des équipements, etc.), que doivent respecter les architectes des promoteurs.

François Prier conçoit plus particulièrement, les équipements (poste, école, centre commercial, chaufferie urbaine, etc.) et Robert Camelot le réseau viaire.

La ZUP était destinée dès sa création à dépasser démographiquement ses deux communes mères. Le projet initial prévoit la construction d'environ 10 000 logements (5 950 en location, 3 050 en accession à la propriété, 350 logements individuels et 4 000 chambres d'étudiants équivalent à 1 000 logements HLM) et des équipements et administrations en nombre suffisant pour accueillir 35 000 habitants. Simultanément doit être créée une zone d'activités qui emprunte son nom à la plus importante ferme du secteur où elle s'installe, Courtabœuf. Cette zone d'activités doit être un bassin d'emploi pour la ZUP et lui fournir des recettes fiscales essentielles. C'est une particularité qui distingue Les Ulis des grands ensembles construits précédemment.

Le plan-masse présenté par les architectes en chef, inspiré de la charte d'Athènes, est accepté en 1964 par les conseils municipaux de Bures et d'Orsay. Il propose plusieurs axes forts et innovants. Ainsi, les voies devront être réparties sur deux niveaux superposés et la liaison entre les quartiers devra être assurée par des passerelles aériennes pour permettre la circulation des piétons sans qu'ils ne rencontrent jamais de véhicules. Le centre-ville sera particulièrement dense avec des tours de quinze ou seize étages.

La hauteur des bâtiments diminuera au fur et à mesure que l'on s'éloigne du centre et que l'on s'approche des lotissements pavillonnaires périphériques, pour, comme le dit Robert Camelot, « créer un mouvement continu incorporant progressivement la ville à la campagne ». Les rues devront être très animées, bordées de commerces. En particulier, il est prévu de créer un axe principal nord-sud, les Champs-Lasniers, le long duquel doit être installé le centre commercial Ulis II qui occupera ainsi une place centrale.

Chaque quartier aura une identité propre mise en évidence par la forme des bâtiments. Ceci contribuant à donner un aspect varié à la ville. Les habitations seront concentrées au nord de la zone pour « apparaître à la vallée comme une ligne de crête à travers bois ». Les espaces verts seront nombreux et continus. Les équipements, notamment les écoles, devront s'y fondre. Un parc de 18 hectares comptant des plans d'eau, un jardin zoologique, un restaurant... sera implanté au nord.

Des ajustements au cours de la réalisation

La construction débute en mai 1965. Les architectes en chef souhaitaient que le chantier commence par le centre de la ZUP où passait la limite des deux communes, pour s'étendre ensuite au fur et à mesure vers les extrémités. Ils pensaient ainsi réaliser entièrement chaque quartier avant que les habitants ne s'y installent. Les communes ont préféré avoir un chantier chacune à leur extrémité, pour assurer une continuité avec leur territoire. La construction avance donc vers le centre qui reste longtemps un champ de boue entre les deux parties de la ZUP.

Au fur et à mesure de l'aménagement, François Prier et Robert Camelot sont obligés d'accepter plusieurs modifications majeures du projet initial. Ainsi, la séparation des piétons et des véhicules à moteur n'est pas totale, puisque l'on construit des trottoirs. De plus, les commerces ne sont



Vue aérienne du chantier de construction, les tours des Hautes Bergères à droite et les Hautes Plaines à gauche, début des années 1970. © Photothèques des Ulis/Ville des Ulis.



Les Bathes au premier plan et les Hautes Bergères en arrière-plan, années 1970. © Photothèques des Ulis/Ville des Ulis.

pas installés le long des rues, mais groupés dans des petits centres commerciaux de quartier. Déjà amputé du centre commercial Ulis II implanté au sud à l'écart du centre-ville, le pôle d'animation des Champs Lasniers n'est pas réalisé. François Prieur dira plus tard des Ulis que « c'était un combat quotidien contre les techniciens butés dans leur technique et les politiciens rétrogrades. Au bout de dix ans d'efforts, je serai battu par le fric en la personne de Balkany... Morne consolation, les Ulis sont considérés comme le moins mauvais des grands ensembles ».

La plupart des résidences des Ulis ont été construites avant 1981. Elles se répartissent entre trois époques. Les premières sont construites entre 1966 et 1970 dans le prolongement d'Orsay et de Bures. Les bâtiments de quatre à six étages et de dimensions moyennes sont implantés autour d'une dalle (le Barceleau, Courdimanche, les Bathes, le Bois du Roi, les Millepertuis, la Treille). Les bâtiments de grandes dimensions et très caractéristiques de l'urbanisme sur dalle datent du début des années 1970 (les Hautes Bergères, la Daunière, le Bosquet, les Avelines). Notamment, une quinzaine de tours de 14 à 15 étages sont construites dans le centre-ville. Elles marquent aujourd'hui fortement le paysage. Les dernières résidences construites sont formées de petits bâtiments de deux ou trois étages individualisés (le Mas Laurent, la Vaucouleur). Le dégradé des hauteurs des immeubles, souhaité par les architectes, n'a pas été réalisé. Dans le centre-ville, d'autres tours initialement prévues ne seront pas construites. De plus, en dehors du cœur de la ville, à la faveur de crédits plus importants que prévu, les promoteurs augmentent la hauteur des bâtiments du Bosquet et des Avelines.

La zone d'activités de Courtabœuf, est construite en même temps que la ZUP. Proche de Paris et rapidement très bien desservie par de nouveaux transports (A10, RN118, Francilienne, RER B et proximité de l'aéroport d'Orly), elle attire de nombreuses entreprises dès la fin des années 1960.



Différentes vues de la partie orcèenne de la ZUP, avant la création de la commune des Ulis en 1977. Sur la photo du haut, au premier plan, les premières écoles ; au second plan, de gauche à droite, le Barceleau, les Bathes et Courdimanche. Carte postale, éd. la Cigogne. Coll. MdBA.



*De la musique en bas des tours, années 1970.
© Photothèques des Ulis/Ville des Ulis.*



*Le chantier des Bathes, en 1969.
© Photothèques des Ulis/Ville des Ulis.*

A nouveau territoire, nouveaux habitants

Le 29 mars 1968, la Sambo et le District urbain choisissent un nouveau nom issu de la toponymie locale pour la ZUP. C'est donc aux Ulis, que les premiers habitants s'installent en mai 1968 dans la résidence des Bathes. Les suivants arrivent au fur à mesure de l'achèvement des bâtiments. Entre la boue, l'absence de commerce et d'eau courante dans plusieurs immeubles, les nombreux défauts des appartements (fuites, fissures) et la gêne financière des nouveaux habitants excessivement endettés, les conditions de vie du début sont très inconfortables.

Ces nouveaux habitants habitaient déjà pour l'essentiel la région (43 % en Essonne principalement à Bures et Orsay). Selon une enquête de 1973, il s'agit de familles jeunes de la classe moyenne. Elles ont trois enfants en moyenne dont plus de la moitié ont moins de 3 ans. Le taux de natalité est exceptionnellement élevé. Du fait de cette démographie particulière, l'accueil des enfants dans les crèches, les écoles et les cantines est une préoccupation majeure. Il faut



*Les Bergères depuis les Champs-Lasniers, années 1970.
© Photothèques des Ulis-Ville des Ulis.*

rapidement revoir à la hausse leur nombre et la capacité d'accueil, et réajuster les projets à la réalité, les crèches notamment avaient été conçues sans cour de jeu. La commune compte aujourd'hui seize écoles maternelles, neuf écoles primaires, deux collèges et un lycée d'enseignement général, technique et professionnel. Les logements réservés initialement à 4 000 étudiants, sont finalement attribués eux aussi à des familles.

Au recensement de 1975, la population de la ZUP atteint 20 283 habitants, dépassant ainsi celles des villes de Bures et d'Orsay réunies. Cette nouvelle répartition de la population, l'antagonisme d'habitants anciens de la vallée et les difficultés de fonctionnement du District urbain vont faire naître l'idée de créer une commune indépendante.

Une 196^e commune en Essonne

Les élus locaux discutent très tôt de l'avenir administratif de la ZUP. Après de nombreux débats, la population de Bures-sur-Yvette et d'Orsay est consultée par vote le 14 mars 1976. Elle doit choisir entre le maintien du district urbain (Dubo), la fusion des deux communes de Bures et d'Orsay

englobant la ZUP et la création d'une nouvelle commune autonome, Les Ulis. Elle se prononce en majorité pour la création d'une nouvelle ville, sauf les habitants de la ZUP qui votent eux majoritairement pour la fusion des deux communes. Le 17 février 1977, Les Ulis devient par arrêté préfectoral la 196^e commune de l'Essonne. Elle s'étend alors sur 526 hectares et compte 21 021 habitants. C'est avant l'heure une ville nouvelle, même si elle n'en a pas le statut, qui précède celle d'Évry alors en construction.

Les 13 et 20 mars 1977 ont lieu les premières élections municipales. Paul Loridant, devient le maire de la nouvelle ville des Ulis. Le premier mandat correspond à la troisième étape de développement urbain. Le mot d'ordre étant de terminer la ville, le conseil municipal collabore étroitement avec la Sambo, non sans des divergences de point de vue sur le financement des projets, qu'il reconduit dans ses attributions jusqu'au 31 décembre 1981. Le projet de l'équipe municipale est d'équiper le centre-ville (poste, médiathèque, marché), de dédensifier la ville et d'en diversifier la population, ce qui se traduit par l'arrêt des constructions massives de logements.



*Le centre-ville en construction, fin des années 1970.
© Photothèques des Ulis/Ville des Ulis.*



*Le centre-ville avant la construction du centre culturel Boris-Vian, les Hautes Bergères en arrière-plan, fin des années 1970.
© Photothèques des Ulis/Ville des Ulis.*

*La construction de la Poste dans le centre-ville, fin des années 1970.
© Photothèques des Ulis/Ville des Ulis.*

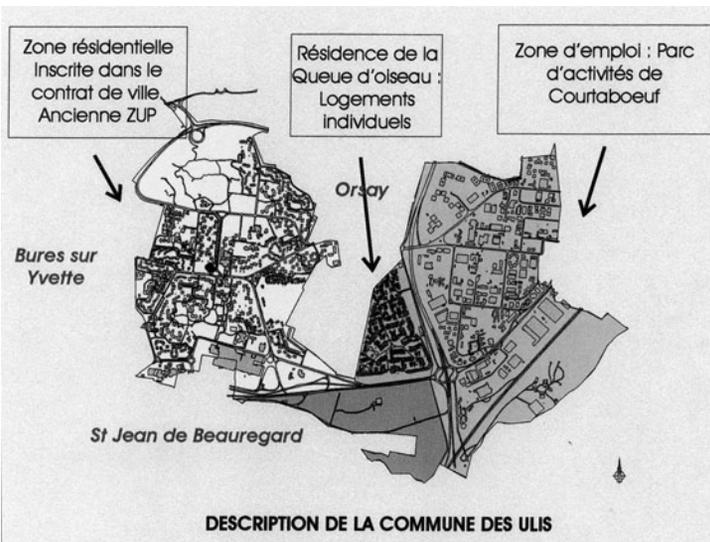


D'un constat inquiétant au renouvellement urbain

Depuis le recensement de 1982, la population ne cesse de diminuer (28 223 habitants en 1982, 27 190 en 1990, 25 781 en 1999). Elle se paupérise. La commune passe ainsi dans le classement des communes du département en fonction du revenu imposable par habitant, du 173^e rang en 1983 au 191^e en 1998. La population étrangère ou d'origine étrangère augmente régulièrement. Un sentiment d'insécurité grandit, nourri par quelques incidents graves entre 1996 et 2000 relayés par les médias nationaux, et surtout par les incivilités et l'agressivité de groupes de jeunes.

Dès la fin de son second mandat en 1989, la municipalité a placé parmi ses priorités l'amélioration du cadre urbain et la question du logement. Un diagnostic social urbain a été réalisé en 1990 et une convention ville-habitat signée avec l'État en 1992, mais les actions qui en ont découlées n'ont pas eu les effets attendus. En avril 1993, un protocole d'occupation du patrimoine social est établi entre la commune, le préfet et les bailleurs dont les objectifs de diversification de peuplements ne seront pas atteints. La moitié ouest de la zone d'habitation principale, issue de l'ancienne ZUP, est classée en zone urbaine sensible (ZUS) par décret du 26 décembre 1996. En 1999, un contrat local de sécurité et une expérience pilote de police de proximité sont mis en place.

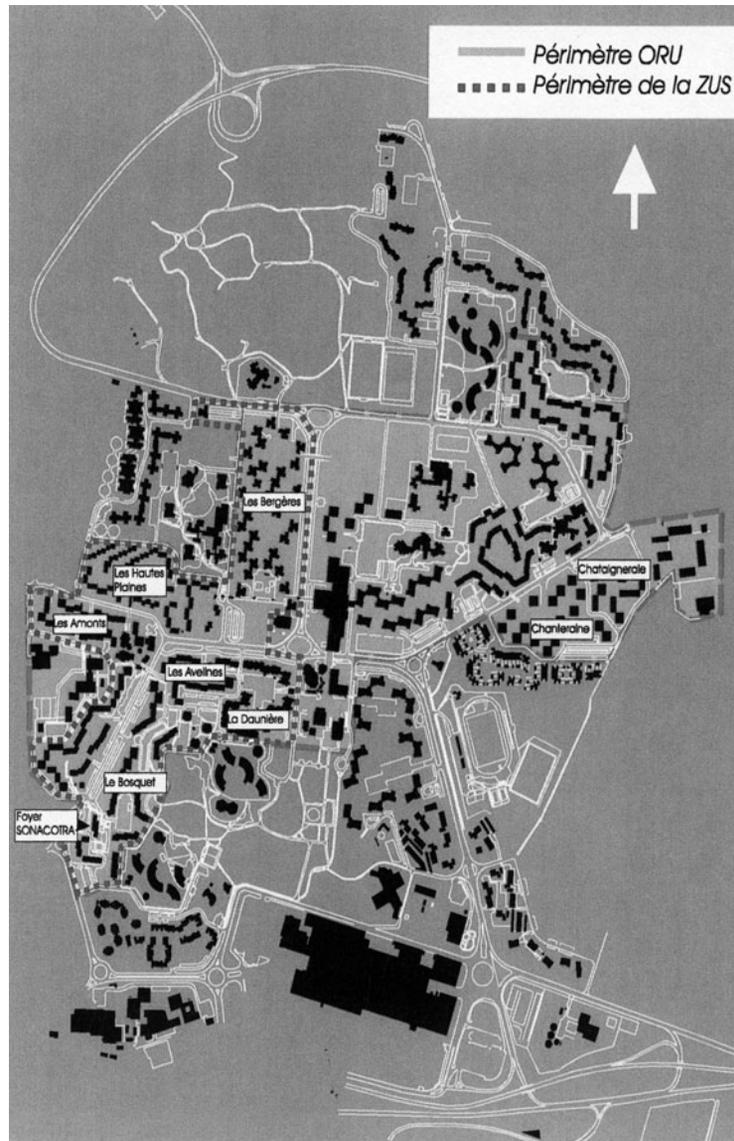
En 2000, le diagnostic de la commune reste inquiétant. La situation démographique n'a pas changé. Son parc de logements est essentiellement composé d'habitat collectif (le pavillonnaire ne représentant que 500 logements) et, pour moitié, de logements sociaux, dont la réhabilitation a tardé à s'engager. La taille des logements est inadaptée aux besoins. Il manque des petits logements (FI et F2). Ces particularités du parc de logements, ajoutées à un éloignement relatif du RER, n'encouragent pas



Description de la commune, 2004.
© Mission Ville/Ville des Ulis.

les classes moyennes à s'installer aux Ulis. Les commerces du centre-ville, dont les locaux ont vieilli, sont concurrencés par le centre commercial régional Ulis et se portent mal. Le revenu moyen par habitant diminue en continu et les emplois précaires se développent notamment dans la population jeune. De plus, si la zone d'activités de Courtabœuf procure des recettes fiscales essentielles (plus de 24 000 personnes y travaillent et plus de 1 000 entreprises de haute technologie ou de services y sont implantées), son offre d'emplois ne correspond pas aux qualifications des Ulissiens. Enfin, son image est ternie par la présence récurrente de gens du voyage sur des terrains appartenant à des sociétés ; des entreprises envisagent de partir.

Sur ce constat, la commune signe le 11 décembre 2000 un contrat de ville pour 2000-2006 avec l'État et d'autres



Périmètres d'intervention de l'ORU et de la ZUS, 2004.
© Mission Ville/Ville des Ulis..



Vue aérienne du centre-ville des Ullis, en 2001. À gauche de la dalle, au premier plan, la Daunière ; au second plan, les Bergères. À droite, au premier plan, le jardin des Lys ; au second plan, les Millepertuis. © Patrick Galère/Ville des Ullis.



La pergola des Bergères, terminée en septembre 2001. © Patrick Galère/Ville des Ullis.

partenaires dans le but d'endiguer son déclin démographique, de rétablir une mixité sociale, de faciliter l'intégration et d'améliorer l'environnement des Ullisiens. Dans ce cadre, elle s'est engagée en 2002 dans une opération de renouvellement urbain (ORU) qui concerne le quartier ouest classé en zone urbaine sensible, un secteur est qui rencontre des problèmes du même type et le centre-ville.

L'opération comprend la recomposition du centre-ville, aujourd'hui peu visible. Il s'agit, en particulier, de créer une véritable place centrale (déplacement de la piscine, restructuration de la place du marché), de descendre les commerces de la dalle au niveau de la rue, de mieux mettre en valeur les bâtiments publics, notamment par une opération de démolition contestée par les habitants des bâtiments concernés à la Daunière.

Elle concerne également le réaménagement des espaces extérieurs des résidences sociales, à la charge de la commune qui est propriétaire et gestionnaire de la quasi-totalité des espaces fonciers et notamment des dalles, en accompagnement de l'achèvement de la rénovation des bâtiments. En cours de réalisation, cette partie du projet s'est déjà concrétisée par la réhabilitation de parkings situés sous les dalles afin de libérer les abords des bâtiments, et par l'aménagement particulièrement remarqué de la Pergola des Bergères par l'architecte Christophe Potet et la paysagiste Florence Sylvos (prix des Trophées de l'aménagement urbain 2003 dans la catégorie des communes de 10 000 à 50 000 habitants) qui participe à la création d'une coulée verte traversant la ville. La démolition suivit de la reconstruction du foyer Sonacotra est également prévue.

L'opération touche aussi à la redéfinition du réseau viaire qui devrait être mieux hiérarchisé, adapté à différents modes de transport (zone 30, pistes cyclables) et enrichi par l'ouverture de voies en impasses. Enfin, elle doit

permettre de rendre la ville plus attractive pour les classes moyennes en diversifiant l'offre immobilière par la construction d'habitats individuels (par exemple, des maisons de ville sur la réserve foncière des Champs-Lasniers) et collectifs de petite dimension en accès à la propriété. Les élus souhaitaient la construction d'environ 500 logements nouveaux d'ici à dix ans.

La commune a déposé il y a quelques mois un dossier auprès de l'Agence nationale pour le renouvellement ur-

bain (ANRU) pour obtenir une aide afin de mener à bien l'ensemble de ces projets.

À plus long terme, le principal projet du plan local d'urbanisme (PLU) est la mise en place d'un transport en commun en site propre (TCSP) pour résoudre le problème de la mauvaise desserte de la ville par les transports en commun.

*Béatrix Goeneutte, animatrice,
Maison de Banlieue et de l'Architecture*

Bibliographie

Dessine-moi une ville : Les Ulis, collectif, Service interassociatif des Ulis, 1993.

Vivre aux Ulis, 1983-1989 : six années de réalisations, guide pratique, Commune des Ulis, 1989.

D'aujourd'hui à demain : Les Ulis. L'ambition d'un plan à moyen terme, Commune des Ulis, 1989.

Vivre aux Ulis, bulletin municipal, mars et octobre 2004, décembre 2003.

Plan local d'urbanisme (PLU) des Ulis, Commune des Ulis et Direction départementale de l'Équipement de l'Essonne, 2002.

Contrat de ville 2000-2006, Les Ulis, convention-cadre, décembre 2000.

Opération de renouvellement urbain de la ville des Ulis,
Convention de renouvellement urbain, novembre 2002.

Opération de renouvellement urbain des Ulis,
dossier déposé par la commune auprès de l'ANRU, octobre 2004.

Hommage à François Prieur, par Bernard Desmoulin, Académie d'architecture, le 11 décembre 2003.

Site Internet de la ville des Ulis : <http://www.mairie-des-ulis.fr>

Les grands ensembles à Étampes

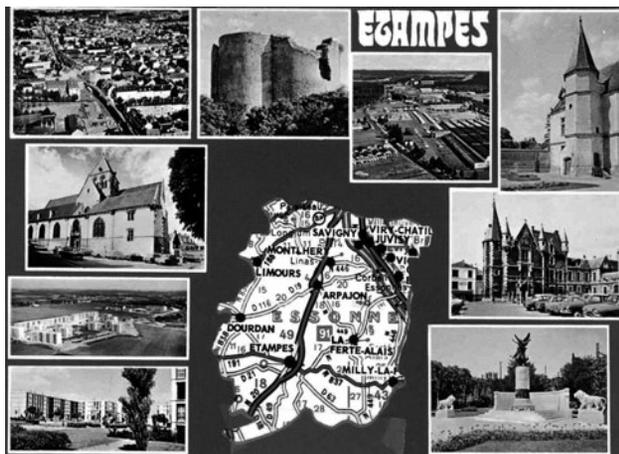
Étampes sort particulièrement éprouvée de la Seconde Guerre mondiale. Après le désastre, architectes et urbanistes restaurent et rebâtissent une ville largement sinistrée. Pendant deux décennies, la ville manque terriblement de logements et d'équipements scolaires. En 1963, les travaux de déviation de la nationale 20 sont terminés. Cette voie de communication majeure évite désormais le centre-ville.

Dans les années 1960, le programme de reconstruction de la ville proprement dit est achevé. De grands projets d'agrandissement, orientés par les contraintes physiques du site, sont alors mis en œuvre : l'aménagement du plateau de

Guinette avec la construction du lycée Geoffroy-Saint-Hilaire, de nombreux logements sociaux et de la chapelle Notre-Dame-de-la-Trinité. En 1968, sont construits les premiers immeubles du quartier de la Croix de Vernailles.

La construction de l'hôpital psychiatrique départemental entraîne l'arrivée de centaines d'employés et de soignants qui s'installent dans ces nouveaux quartiers.

La physionomie urbaine d'Étampes a profondément changé. La ville est, depuis lors, composée de deux entités urbaines, ville basse et ville haute, qui, séparées par la voie ferrée, limite physique mais aussi sociale, communiquent difficilement entre elles.



*Vues multiples d'Étampes. Carte postale, années 1970.
Coll. musée d'Étampes.*



*Le grand lycée Geoffroy-Saint-Hilaire. Carte postale, années 1980.
Coll. musée d'Étampes.*



Groupe HLM de Guinette, architecte Pierre-Édouard Lambert, 1969. Carte postale, éd. CIM. Coll. MdB.



La cité de la Vallée-Collin, à proximité du parc de la Tour-de-Guinette. Carte postale, années 1980. Coll. musée d'Étampes.

L'implantation des grands ensembles d'habitations entre 1960 et 1985

Sur le plateau de Guinette, l'année 1963 est capitale. En effet le lycée mixte Geoffroy-Saint-Hilaire de 1 000 élèves est construit. Cette année-là voit aussi la construction du centre psychothérapique Barthélemy Durand, capable de recevoir 1 000 malades. Ce grand hôpital nécessite un personnel nombreux.

450 logements sont construits sur le plateau de Guinette dit « du Meurger de la Bataille ». Il s'agit de treize bâtiments (de A à N), composés de blocs types invariables sur tous les étages.

Ces logements comprennent des F1 (11), des F2 (97), des F3 (158), des F4 (109) et des F5 (44). Pierre-Édouard Lambert est l'architecte de ce premier vaste groupe d'habitations HLM à Étampes.

Mais les HLM de Guinette s'avèrent insuffisants pour les besoins de logements de l'hôpital psychiatrique.

Ainsi, en 1965, est lancé le programme des 260 logements HLM constituant la cité de la vallée Collin (dont le bailleur est l'Opievoy). L'architecte Pierre-Édouard Lambert (architecte DPLG, 14, rue Raynouard, à Paris) conçoit de nouveau ces ensembles immobiliers. Les 260 logements à usage collectif sont répartis en sept bâtiments. Les bâtiments 1, 2 et 3 comportent 60 logements, les bâtiments 4, 5 et 6, 16 logements et le dernier bâtiment, 32. Il y a une majorité (139) de trois-pièces dans cet ensemble.

Le revêtement extérieur des façades est caractéristique puisqu'il est réalisé en carrelage grès cérame, à l'exception des bandeaux des planchers et des encadrements des baies qui sont en béton brut de décoffrage.

La même année, en 1965, le Foyer de la famille et du fonctionnaire (FFF) entreprend la construction des 472 logements de la Croix-de-Vernailles. Au centre des habitations est installé un groupe scolaire : l'école Jean-de-la-Fontaine.

Dans une allocution, le maire d'Étampes évoquait, le 22 avril 1968, ces nouvelles constructions : « Au prix de mille difficultés le FFF a réussi la gageure de construire, sur une falaise de sable, un bastion moderne qui annoncera honorablement notre ville et son dynamisme à tous les voyageurs venant du nord. Nous sommes fiers de notre vieux donjon de Guinette, mais je pense personnellement que toutes ces constructions neuves ne le déparent pas. Ces habitations couronnent la ville. Ce sont nos fortifications du xx^e siècle, fortifications de paix, utiles et agréables à des centaines de foyers. »

La population d'Étampes atteint 11 890 habitants en 1954, et en 1968, 16 826 habitants ; il y a un excédent de 4 926. L'accroissement qui était, entre 1954 et 1962, de 16,7 % passe entre 1962 et 1968 à 25 % soit 4 % l'an. Ce résultat découle de la construction de logements neufs (HLM, petits collectifs et pavillons), occupés en grande partie par des jeunes ménages générateurs d'un taux de natalité important. La population d'Étampes s'accroît encore et des nouveaux projets immobiliers s'annoncent.

Au cours des années 1970, le quartier Saint-Michel est urbanisé avec un ensemble de 240 logements. La société HLM Emmaüs devient le bailleur de cet ensemble. G. Pasturand, architecte DPLG (16, rue Auguste-Petit, à Étampes), est l'architecte de ce groupe d'habitations.

L'ensemble comprend six bâtiments à proximité de la voie ferrée et à l'extrémité du quartier Saint-Michel.

En 1973, l'urbanisation de Guinette se poursuit. 140 000 m² d'un seul tenant sont acquis par la ville. La construction de 430 logements réalisés par l'architecte Jacques Alléonard est lancée sur le plateau rue de la Butte-Labatte.

C'est France Habitation (anciennement HLM Montjoie Île-de-France) qui devient le bailleur de cet ensemble. Les permis de construire ne sont réalisés qu'en 1980 pour les six grands ensembles comprenant des bâtiments de cinq étages avec des appartements de deux ou cinq pièces.

Étampes aujourd'hui : ces ensembles immobiliers en quartiers prioritaires

Étampes a signé un contrat de ville avec l'État en décembre 2000 pour six ans. Ce contrat a pour but d'engager la réalisation d'un projet social, culturel, économique et urbanistique en vue d'améliorer la qualité de vie des habitants des « quartiers prioritaires » d'Étampes. L'objectif ultime de ce contrat est que les quartiers définis comme prioritaires deviennent attractifs. Le contrat entend améliorer la qualité de vie des habitants en répondant à leurs besoins essentiels : emploi et ressources suffisantes, sécurité, logement, cadre de vie satisfaisant, équipements publics suffisants, intégration des habitants dans la vie des quartiers... Les quartiers « prioritaires » ont par le seul phénomène de concentration réuni de nombreux facteurs responsables de l'exclusion urbaine et sociale dont ils souffrent aujourd'hui. Les indicateurs font état de situations de précarité croissante liées notamment à de très faibles niveaux de ressources, à une forte augmentation du chômage ainsi qu'à un taux de familles monoparentales élevé.

La mise en œuvre du contrat de ville depuis plus de trois ans a permis une évolution positive sur de nombreux points. La poursuite de cette dynamique constructive se cristallise autour du contrat éducatif local (2003-2007) et du contrat temps libre (2003-2005).

Le plan d'occupation des sols (POS), approuvé le 29 juin 2000, est aujourd'hui en cours de révision et de transformation en plan local d'urbanisme (PLU), notamment pour répondre aux exigences de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain et prendre en compte le plan de déplacement urbain d'Île-de-France, approuvé le 15 décembre 2000.

La ville a notamment fixé pour objectifs le développement de zones d'activités économiques, la présence d'équipements publics, en particulier sportifs et d'animation so-

cioculturelle de qualité et en nombre suffisant, l'organisation du développement de la ville principalement sur le plateau de Guinette, le développement des liaisons douces, le désenclavement du quartier de la Croix-de-Vernailles, l'intégration des réflexions en cours sur le projet de renouvellement urbain du quartier Saint-Michel et la conservation et la valorisation des espaces agricoles.

Un des grands projets urbains de la commune concerne le quartier Emmaüs Saint-Michel, quartier prioritaire en marge de la ville. Ce quartier va être reconstruit et démoli afin d'améliorer très grandement le cadre de vie de ses habitants tout en leur garantissant un relogement immédiat. Une révision d'urgence sur le quartier Saint-Michel a été décidée afin de favoriser la mise en œuvre de ce projet de rénovation urbaine dans les meilleurs délais.

Dans le cadre de la rénovation du quartier Saint-Michel, le musée d'Étampes s'est impliqué dans un projet d'animation touchant les jeunes des immeubles des Emmaüs. Au cours de l'été 2004, le musée et le service culturel d'Étampes ont proposé une animation, « Photo cités », visant à garder la mémoire photographique de ce lieu de vie, des bâtiments, des aires de jeux, des voies de circulation. L'objectif était de sensibiliser les jeunes habitants à ce quartier tel qu'il est aujourd'hui et qui va être amené à disparaître.

Il s'agissait pour le musée d'apporter sa contribution à la valorisation du patrimoine contemporain de la ville d'Étampes.

*Cécile Rivière et Sylvain Duchêne,
Musée municipal d'Étampes*

Le quartier du Noyer-Renard à Athis-Mons

**« J'ai la mémoire qui planche
une ville, des quartiers
Noyer-Renard • 1958-1991 • Athis-Mons »**

La majeure partie de ces textes, écrits en 1991, est tirée de l'exposition présentée du 4 décembre 1991 au 4 janvier 1992 à la salle Michelet. Il n'y a pas eu de publication à cette occasion, seulement une duplication de ces textes, déposés en bibliothèques municipales et aux archives tant locales que départementales. Les seuls documents publiés furent trois affiches (de la collecte à la restitution) et la sortie d'un programme qui annonçait les différentes manifestations autour de cette exposition.

La parution du « Cahier » n° 11 de la Maison de Banlieue et de l'Architecture permet de laisser une trace de ce travail comme de l'histoire de ce

quartier. Cette recherche, les actions culturelles qui ont suivi (classes interquartiers, interbanlieues, mallette pédagogique, etc.), une nouvelle recherche sur le développement des lotissements pavillonnaires (« Du cabanon au pavillon »), sont à l'origine même de notre association, « centre d'interprétation de l'environnement urbain, du patrimoine en banlieue et de l'architecture », née au sein du Centre culturel associatif et du Service urbanisme municipal de la ville d'Athis-Mons.

François Petit, directeur de la
Maison de Banlieue et de l'Architecture

Préambule

« Il découvre une autre personne. La même qu'auparavant avec quelque chose en moins, ce quelque chose étant la disparition progressive de leurs mots de passe. Lesquels constituent leur mémoire. Bientôt, il sera orphelin d'elle. »

La Séparation, Dan Frank, Le Seuil, 1991.

Le projet de travailler avec des habitants sur les trente ans du quartier Noyer-Renard est né en 1990, lors du démarrage du Centre culturel et de la mise en place du développement social de ce quartier. Depuis plusieurs mois, nous collectons les témoignages, photos, documents, tant aux archives qu'auprès des familles, d'associations, des écoles ou d'institutions. Qu'elles soient toutes ici remerciées pour leur accueil.

La restitution des informations collectées sous forme d'exposition ne peut être que partielle. Nous l'espérons la plus impartiale possible. Nous avons confronté les témoignages à d'autres sources. Certains propos n'engagent que les auteurs. Chaque tranche d'âge secrète ses propres nostalgies et la mémoire sélectionne les souvenirs. Nous sommes conscients des manques, des faiblesses et d'oublis. C'est une histoire, vivante, du quartier. Ce n'est pas l'histoire du quartier.

La visite de l'exposition va faire plancher les mémoires de façon plus « spectaculaire ». Des souvenirs vont se raviver, d'autres informations se signaler. Cette dynamique est peut-être l'essentiel si elle s'inscrit dans le nouvel élan et l'image modifiée du quartier dans la ville.

Athis-Mons

Le Noyer-Renard, les Froides-Bouillies sont les appellations d'un même espace situé d'un côté de la RN7. C'est un des quartiers de la ville d'Athis-Mons, situé sur le plateau qui domine les vallées de l'Orge et de la Seine.



*Vue aérienne du sud vers le nord, mai 1961.
Coll. Groupe immobilier 3F. MdBA, cliché R. Durандаud.*

Une famille de notables anoblis sous le Second Empire, les Chodron de Courcel, s'illustre à Athis-Mons en achetant à partir de 1823 différentes fermes et le « château » en 1881. En 1914, ils sont trois frères détenant un millier d'hectares sur Villeneuve-le-Roi, Vigneux, Orly et Athis-Mons : plus de 40 % du sol athégien, dont les terres du plateau avec les Froides-Bouillies et le Noyer-Renard. L'un d'entre eux, Valentin, sera maire de la commune entre 1871 et 1907.

Avec la Seconde Guerre mondiale, le camp militaire d'Orly, occupé par les Allemands, va s'agrandir en s'emparant de tous les terrains limitrophes appartenant, entre autres, à des fermiers d'Athis-Mons. Le terrain passe de 285 ha en 1939 à 760 ha au lendemain de la guerre, reçoit deux pistes en ciment et continuera de se développer avec la construction du nouvel aéroport en 1961, entraînant la démolition de nombreux lotissements pavillonnaires sur Paray-Vieille-Poste.

Ce sont surtout les bombardements alliés qui affectent terriblement les communes d'Athis-Mons et de Juvisy-sur-Orge, le 18 avril 1944. La gare est visée et les alentours sont



*La cité du fonctionnaire, années 1960. Carte postale, éd. Raymon.
Coll. Di Dio, MdBA.*

touchés : le Val est détruit à 80 % – 4 000 sinistrés, 300 morts. La population de la ville ne cessait d’augmenter depuis cinquante ans : 1 600 habitants en 1890, plus de 10 000 en 1940. Elle diminue momentanément. Il faut reloger les sinistrés, reconstruire ici comme ailleurs. Des cités provisoires s’installent près de la gare ou sur le plateau, à l’emplacement de l’actuel centre commercial, le long de la RN7 ou de la rue Camille-Flammarion. On reconstruit le Val.

La région parisienne depuis 1945

Le fort accroissement démographique et l’urbanisation grandissante ont eu des conséquences majeures sur Paris et sa région. De 1946 à 1988, la population de la région parisienne (Paris compris) est passée de 6,6 millions d’habitants à 10,3 millions, soit plus de 63 % d’accroissement. Paris *intra muros* voyait le nombre de ses habitants passer de 2,7 millions à 2 millions.

Cette densification de la région parisienne s’accompagne de la mise en place d’équipements, d’infrastructures et de cadres administratifs nouveaux. Avant toute chose, il a fallu loger ces nouveaux venus. L’entre-deux-guerres avait connu l’établissement de zones pavillonnaires très importantes. Au cours des années 1950-1960, on voit se mettre en place l’essentiel des grands ensembles collectifs. Il fallait loger « vite et beaucoup ». Seuls de grands ensembles pouvaient répondre à l’urgence. C’est alors qu’on peut véritablement parler de région urbaine.

Avec le logement se posait le problème des transports. Aussi a-t-on construit routes, autoroutes, échangeurs, etc. pour assumer l’entrée dans la civilisation automobile. De 1962 à 1977, le parc automobile français est pratiquement multiplié par trois (de 7 millions de véhicules, on passe à 19 millions). La construction de nouveaux réseaux SNCF et la multiplication des lignes et stations de métro aident à pallier, sans toujours le résoudre, le problème des transports. Paris et son agglomération s’équipent de deux aéroports internationaux : Orly en 1961 et Roissy-Charles-de-Gaulle en 1974.

Fait nouveau dans cette période d’après-guerre, la part du logement et des transports dans le budget des ménages est de plus en plus importante. Ceci est particulièrement vrai pour la région parisienne, surtout de nos jours, où ces frais grèvent de façon souvent excessive les revenus des Franciliens.

En 1946, encore un tiers de la population active travaillait dans le secteur primaire (surtout l’agriculture) ; aujourd’hui, c’est moins de 7 %. Et si le tertiaire occupait déjà le tiers des actifs à la fin de la guerre, c’est maintenant près de 60 %. Et, comme bien souvent, ce qui est marquant pour la France l’est doublement pour Paris : des kilomètres carrés de surface de bureaux ; la Défense, l’ouest et les villes nouvelles empilent et étalent les étages de bureaux ; il y a une concentration de commerces et de services unique en France.

Les Franciliens ont des avantages incontestables, mais bien souvent cela s'accompagne d'effets pervers : déséquilibre croissant entre les communes, problème de la répartition de la taxe professionnelle, création de banlieues dortoirs...

Rappelons qu'en 1964, une loi réorganise la région parisienne : on passe de trois départements (Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne) à huit. La Seine éclate en quatre entités (Paris, qui garde le nom de département de la Seine, les Hauts-de-Seine, le Val-de-Marne et la Seine-Saint-Denis). La Seine-et-Oise, un peu amputée, éclate en trois (le Val-d'Oise, les Yvelines et l'Essonne). La Seine-et-Marne reste inchangée. En 1968, le département de la Seine, qui ne correspondait plus qu'à la commune de Paris, disparaît. Le département de Paris naît. En mai 1976 (loi n° 76 394 du 6 mai 1976), la région parisienne devient l'Île-de-France.

Du côté de la RN7

La route nationale n° 7 – grand chemin royal de Paris à Fontainebleau, Lyon, puis le Midi – reste longtemps, sur le plateau, bordée de sa double rangée d'arbres, ponctuée d'auberges, de relais de poste, entourée de champs ouverts.

C'est une voie de communication qui nourrit la capitale. À la fin du siècle dernier, quelques maisons près de la ferme et de la Pyramide forment le « Petit Athis ». Les premières « villas » ou lotissements des Gravilliers, de la Cour de France, de Belle Vue ou de la Ferme s'y développent.

Des sociétés immobilières achètent des terrains agricoles aux propriétaires athégiens et les revendent en « lotissements » à des sociétés mutuelles d'épargne, moyennant bénéfiques... et sans frais de travaux de voirie ou d'assainissement. Seule la famille de Courcel reste attachée à son patrimoine foncier. Tout le plateau jusqu'à Paray-Vieille-Poste, excepté le camp militaire d'Orly, va se couvrir de lotissements (ou « villas ») entre les deux guerres, de façon un peu anarchique, avec un plan en da-



La route nationale vers 1950. Carte postale, éd. Cim. Coll. MdBA.



Devant le cabanon déjà agrandi vers 1925. Coll. Marigny, MdBA.

mier sans grande originalité. On passe du cabanon du dimanche au pavillon en meulière. Difficiles débuts pour ces mal-logés qui deviennent des mal-lotés !

En 1928, 128 hectares – soit 16 % de la commune d'Athis – sont lotis, avec une surface moyenne de 485 m² par lot. Deux lois (lois Sarrault et Loucheur) permettent,



*Cité des Oiseaux,
vers 1958. Coll.
Leuiller, MdBA.*

cette même année, un « assainissement » limité mais efficace de la situation de ces lotissements athégiens, sans voirie, ni eau, ni gaz ou électricité (qui se mettent en place jusqu'en 1933).

L'école des Gravilliers, à l'emplacement de la ferme Leroux, est construite en 1928 (actuelle école Jules-Ferry), juste à côté du marché couvert datant des années 1920.

Restent toujours, entourées d'un pavillonnaire se densifiant, les grandes parcelles (25 ha) de la famille de Courcel et d'un cultivateur de Morangis, louées à des agriculteurs de la commune ou des communes voisines. À partir de 1955, ces terrains sont achetés à l'amiable par la société HLM du FFF et la ville d'Athis-Mons.

Sur une partie de ces grandes surfaces nues sont d'abord installées la cité d'urgence des Oiseaux (cinq rangées de pavillons et logements accolés), puis les immeubles de la société HLM L'Athégienne (rue Henri-Barbusse).

De la société Le Foyer du fonctionnaire et de la famille au groupe immobilier 3F

En 1990, la société Groupe immobilier 3F est le regroupement de plusieurs sociétés (HLM et autres) réparties sur 27 départements français, dont ceux de l'Île-de-France où sont concentrés plus de 80 % du patrimoine. Ce patrimoine comprend au total un peu plus de 113 000 logements construits, acquis, restaurés soit en location (90 %) soit en accession à la propriété (10 %).

C'est en 1928 qu'est constituée à Paris, la SA d'HBM (habitation à bon marché) « Le Foyer du Fonctionnaire », peu de temps après la loi Loucheur permettant de meilleures conditions d'accession à la propriété de pavillons. Nous sommes en plein développement des lotissements, puis des premiers groupes d'immeubles.

La guerre (600 000 logements démolis ou endommagés), puis la Reconstruction, le redressement économique, l'exode rural, les décolonisations, le *baby-boom* font ressortir le cruel manque de logements en région parisienne.

En 1949, la SA d'HBM du FF devient société « Le Foyer du Fonctionnaire et de la Famille ».

En 1950, la pénurie de logements est énorme. Les pouvoirs publics interviennent. Les HBM deviennent HLM (habitation à loyer modéré).

En 1951, de nouvelles normes de construction sont admises. En 1953, la loi du 1 % (contribution des employeurs des entreprises de plus de dix salariés à l'effort de construction) est votée. Le FFF a réalisé 163 logements.

En 1954, après l'appel de l'Abbé Pierre, les « cités d'urgence » se mettent en place, dont certaines par la société FFF, mais pas à Athis-Mons où est construite la cité des Oiseaux, au milieu des champs.

En 1955, c'est l'opération « Million » : un logement de trois pièces (48 m² sans le terrain ni l'eau ni le chauffage) doit coûter un million de francs de l'époque.

On construit en quantité et rapidité, au détriment de la qualité et de la pérennité. Ce sont les logements populaires et familiaux (Lopofa). La main-d'œuvre, paradoxalement, manque. On économise sur ce chapitre par nécessité. Cette année 1955 est une année charnière déterminant le monde de la construction pour les vingt ans à venir.

Le FFF réalise 1 251 logements (29 ensembles avec une moyenne de 137 logements par programme). Des programmes massifs (plusieurs centaines de logements) ne prennent pas en compte les besoins en équipements sociaux collectifs.

En 1958, sont créées les ZUP (zones à urbaniser en priorité), prévoyant logements et équipements. Le FFF se lance dans son plus grand programme avec les Froides-Bouillies, véritable hymne au chemin de grue (1 268 logements) et 10 000^e logement de la société en 1960.

En 1960, le SDAU (schéma directeur de l'aménagement et de l'urbanisme) de la région parisienne organise des villes nouvelles (Évry, Saint-Quentin-en-Yvelines, Cergy-Pontoise, Marne-la-Vallée, Melun-Sénart).

En 1962, le FFF réalise son 15 000^e logement ; c'est la fin de la guerre d'Algérie et 900 000 rapatriés sont relogés tant bien que mal. Les ZAD (zones d'aménagement différé) voient le jour.

En 1965, le FFF réalise son 20 000^e logement.

Le V^e plan débute avec l'objectif de 500 000 logements par an.

En 1969, les nouveaux villages des « chalandonnettes » (du nom du ministre du Logement de l'époque, Albin Chalandon) accolent sur des hectares des pavillons préfabriqués. Tours et barres d'immeubles sont mises au ralenti.

En 1975, le FFF fête son 25^e anniversaire et, en 1976, son 70 000^e logement. La crise pétrolière met un frein au développement économique... et au chauffage tout fuel.

En 1976, les ZUP sont supprimées par Olivier Guichard : on veut contrôler le gigantisme et revenir à des programmes plus restreints.

En 1977, Raymond Barre fait voter une loi sur la réforme du financement du logement. De nouvelles normes d'isolation thermique et phonique sont édictées.

Les aides à la personne plus qu'au logement amènent certains locataires à désertier les cités au profit de logements plus « centraux » ou « agréables ». Ces départs profitent aux populations à problèmes sociaux, économiques, accentués par la montée du chômage. Des « ghettos », des concentrations de locataires en difficulté se constituent.

À la fin des années 1970, la réhabilitation des patrimoines commence çà et là à se mettre en place.

En 1983-1984, c'est au tour du développement social des quartiers (DSQ), dans le cadre d'une politique des villes de démarrer.

En 1988-1989, les immeubles du Noyer-Renard sont rénovés (façades, huisseries). En 1989, un DSQ accompagne cette réhabilitation.



Livret distribué aux nouveaux locataires en 1960. Coll. Perrin, MdBA.

Le FFF devient Groupe immobilier 3F. Le 100 000^e logement est dépassé et plus de 1 400 salariés travaillent dans cette société.

La cité du Noyer-Renard, qui a toujours bénéficié d'une antenne de gérance (ayant déménagé plusieurs fois au cours de ces trente ans), voit sortir les fondations d'une nouvelle antenne qui gère d'autres ensembles qu'Athis-Mons.

En 1991, des mesures politiques obligent les communes urbaines riches avec peu de logements sociaux à aider les communes moins riches avec beaucoup de logements sociaux.

Les Froides-Bouillies ou Noyer-Renard

La construction de la cité s'est faite en deux temps.

UNE PREMIÈRE ÉTAPE

Vingt immeubles (1 207 logements) (de A à T) de type HLM B répartis comme suit :

- 127 logements de 2 pièces principales de 36 m² ;
- 508 logements de 3 pièces principales de 54 m² ;
- 632 logements de 4 pièces principales de 62,5 m².

Les architectes de l'opération sont M. Gravereaux, chef de groupe, et MM. Prévert et Fauvette, architectes d'opération. L'exécution des travaux a été confiée à un groupement de 14 entreprises, pilotées par la Cogetravoc.

La proximité et le développement de l'aéroport d'Orly limitent la hauteur des bâtiments à cinq niveaux : un rez-de-chaussée et quatre étages.

Le chauffage de l'ensemble de la cité est assuré par une centrale de chauffage unique (capacité de 10 millions de calories/heure). Dans les logements, il est de type dalle et plafond chauffants par tubes incorporés. Cette chaufferie centrale distribue également l'eau chaude sur l'évier de la cuisine et dans la salle de bains.

Les premiers aménagements ont consisté à réaliser la voirie provisoire et les canalisations (arrivées d'eau, du chauffage et écoulements). Ils ont débuté en janvier 1957 et se sont achevés début 1958. Les travaux du bâtiment ont commencé le 1^{er} juin 1958, ont duré deux ans, par tranche :

- 1^{re} tranche : 220 logements – fin octobre 1959 ;
 - 2^e tranche : 258 logements – fin octobre 1960 ;
 - 3^e tranche : 330 logements – fin mai 1960 ;
 - 4^e tranche : 229 logements – fin août 1960 ;
 - 5^e tranche : 230 logements – fin novembre 1960 ;
- soit 1 267 logements.

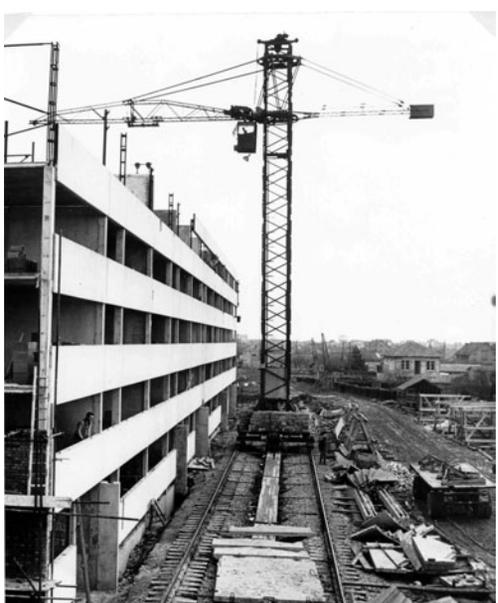


Aire de préfabrication des éléments muraux, avenue de Morangis, mai 1959. Coll. Groupe immobilier 3F, MdBA.



Montage en brique du pignon d'un immeuble, janvier 1959.

Coll. Groupe immobilier 3F, MdBA.



Chemin de grue, janvier 1959.

Coll. Groupe immobilier 3F, MdBA.

LA DEUXIÈME ÉTAPE

Elle a concerné l'église et le centre commercial terminé en 1962, puis les trois bâtiments U, V et W.

Le bâtiment U (dit des « Médecins »), rue des Pitourées, est de six étages et comprend 60 logements, commencés en mai 1962, terminés courant 1964.

Les bâtiments V, rue de l'Orme-Robinet et W, rue des Blancs Fossés – mêmes dates de construction et livraison – font partie du PSR – programme social de relogement. Chaque immeuble a 40 logements, livrés avec un confort moindre : pas de parquet, ni de vide-ordures, ni de portes aux placards ni de meubles sous l'évier.

En 1958, il faut construire vite et au moindre coût (matériaux et main-d'œuvre). Des études ont été menées pour fabriquer de façon industrielle – en série – les éléments nécessaires aux immeubles.

Une aire de préfabrication mi-lourde est installée en bordure de l'avenue de Morangis ; on y moule dalles, escaliers, poutrelles, panneaux, etc. Deux centrales à béton alimentent les moules chauffants. Des grues permettent un stockage momentané avant le transport aux pieds des immeubles, par 4 tracteurs de 80 chevaux et 14 remorques de 8 à 12 tonnes.

L'architecture étant simple, les immeubles rectilignes et en longueur (des « barres » de 100 m de long en moyenne), on creuse de faibles fondations pour y installer les piles qui serviront de base aux armatures métalliques (mannequins) sur lesquelles reposeront planchers et plafonds, cloisons extérieures porteuses (façades).

Un chemin de grue (rails) permet le déplacement progressif des engins au fur et à mesure de l'avancée de la construction (quatre grues de 60 t/m qui desservent deux bâtiments).

Le plan est celui d'une trame de 3 m x 3 m, répétée trois fois pour la largeur (9 m) et cinq fois pour la longueur (soit 15 m) autour d'une cage d'escalier central, à

vis. Un découpage de cette trame élémentaire (4 x 0,75 cm = 3 m) permet de moduler ensuite les cloisonnements intérieurs des appartements. Les toits sont en terrasses.

La préfabrication a des limites.

En ouvrage traditionnel sont réalisés :

- les entrées d'immeubles (plans plus ou moins complexes) en maçonnerie ;
- les pignons des bâtiments sont construits en briques (avec contre-cloison) ;
- les conduits de fumée et de ventilation, les gaines des vide-ordures sont traités de façon traditionnelle.

Le second œuvre (cloisons, blocs-portes, ouvertures extérieures, équipements en fluides, peintures) est en partie préfabriqué lui aussi.

La rapidité de l'exécution des travaux, l'utilisation de matériaux insuffisamment testés, la construction résultant de l'addition plus ou moins maîtrisée d'éléments préfabriqués ont donné une réalisation assez vite invivable ! Pour l'époque, c'était une nette amélioration pour les nouveaux habitants qui quittaient meublés, hôtels, logements insalubres ou trop petits. Mais des défauts se sont révélés pour les jointures pas toujours fiables (humidité, infiltrations), un chauffage insuffisant, une eau chaude qui ne montait pas jusqu'au dernier étage selon les immeubles...

Toponymie (ou nom des lieux)

La quinzaine de rues qui desservent les différents immeubles et lieux de la cité du Noyer-Renard doivent leur dénomination au choix du constructeur FFF, au début des années 1960 : Butte-aux-Bergers, chemin du Fourchet, l'Aunette, Blancs-Fossés, Froides-Bouillies, l'Épinette, Noyer-Renard, Carneaux, Pourpointiers, Pitourées, Fosse-Popine, l'Orme-Robinet, Plein-Midi, Grosse-Roche.

Nous avons constaté que la plupart des noms utilisés sont ceux d'anciens lieux-dits de la commune d'Athis-



Place des Quatre-Voyes, vers 1965. Carte postale, éd. Raymon. Coll. Claus, MdBA.

Mons : des noms autochtones... déplacés. Seuls les noms de Froides-Bouillies et Noyer-Renard correspondent à deux lieux-dits concernant directement la cité, le premier se trouvant plus à l'ouest, le second plus à l'est. Ces deux noms ont d'ailleurs servi successivement pour la cité toute entière.

Les voies sont restées privées jusqu'en 1965, date de leur cession à la ville d'Athis-Mons comme « voies publiques communales ».

La place des Quatre-Voyes – lieu-dit signalé sur le cadastre de 1906, sous l'ancien village de Mons – est rebaptisée place Mendès-France (homme politique français, 1907-1982) par délibération municipale de décembre 1982.

L'ancienne église Notre-Dame de l'Air, devient salle Michelet (ministre de la Justice, 1899-1970) par délibération municipale de février 1985.

Le gymnase et la piscine sont dénommés Georges-Hébert (éducateur français, 1875-1957) par délibération municipale d'octobre 1970.

Cette cité a commencé à vivre en...

Dès l'automne 1960, les premiers locataires emménagent rue du Noyer-Renard : la cité n'est pas achevée, les rues ne sont pas toutes goudronnées, les commerces et services inexistants. Ce qui frappe, c'est l'absence de végétation. Les barres des immeubles apparaissent dans toute leur nudité. Les plantations d'arbres, bosquets et pelouses se feront au début des années 1960. Les arbres ont maintenant trente ans et donnent une agréable impression d'espaces verts, modifiant le paysage, rompant la monotonie des immeubles identiques.

Comment, dans une cité toute nouvelle et qui s'achève, s'organise progressivement la vie sociale ? Quels sont les facteurs permettant à ces familles (venant de la région parisienne ou d'ailleurs) de se rencontrer, de faire connaissance ?

La famille, le voisinage immédiat, l'école, l'installation de services (municipaux, commerciaux, administratifs) et d'équipements (sociaux, sportifs, transports), le démarrage et le développement d'une vie associative de quartier ou communal, l'appartenance à une classe d'âge ou une ethnie, le travail (mais il y en a très peu sur place)... tels sont les fils qui ont permis de tisser des réseaux et une vie sociale. Cette toile peut être plus ou moins serrée ou distendue : elle bouge et se transforme.

Enquêtes et entretiens signalent l'importance de la famille (nucléaire ou élargie) et de l'enfant dans le champ relationnel. Une des clés de l'insertion des parents se situe dans les dynamismes dont sont porteuses les relations parents-enfants. Plus l'enfant sera bien dans la cité (école, espaces libres sûrs), plus ses parents le seront.

On peut relativiser ce propos selon les années de la période étudiée, selon la situation des familles et des services qui les accompagnent. Nous sommes dans une cité populaire et, à ce titre, très sensible aux difficultés économiques. Le logement est l'espace premier, l'espace privé à partir

duquel s'établit la vie sociale. Plus il est satisfaisant (espace, commodités), plus la relation à l'extérieur peut l'être. Chacun, en fonction de son âge, de ses moyens, de ses habitudes culturelles, l'aménage à sa façon. D'un locataire à l'autre, le poids des meubles, de l'appareillage électroménager diffère. Il faudrait plus de temps pour étudier les différences d'inventaires, de circulations internes, d'aménagements.

L'environnement immédiat (locaux communs, halls d'entrée, cages d'escalier, boîtes aux lettres), l'espace intermédiaire entre le privé et le public, le voisinage proche (dessus, dessous, en face) font partie de cette première réalité « extérieure » dont la gestion (bonne, mauvaise ou dans l'indifférence) varie selon les immeubles.

Les gardiens ont un rôle important d'intermédiaire entre le locataire et le propriétaire. Médiateurs à leur façon, ils sont au plus près des familles et des problèmes qu'elles rencontrent ou suscitent. Ils sont facteurs de liaison. De un par immeuble à l'ouverture de la cité, ces gardiens n'étaient plus que sept dans les années 1980. Actuellement, un huitième gardien chef vient s'ajouter. M. Rivière, le plus ancien gardien de la cité, a aménagé un jardinet, devant l'entrée de son immeuble, entretenant à sa manière un espace vert collectif.

Origines régionales ou géographiques des habitants

En 1990, 85 % des habitants sont de nationalité française. Ils viennent de toutes les régions de France ou des départements d'outre-mer : Martinique, Guadeloupe, Guyane ou Réunion. D'autres le sont devenus par naturalisation.

Des associations régionales regroupent, pour toute la commune, Morvandiaux, Bretons, Rouergats, Auvergnats, Corrèziens, Réunionnais...

En 1962, après l'indépendance de l'Algérie, des rapatriés trouvent momentanément ou définitivement un logement

dans la cité. 15 % sont de nationalité étrangère. Les familles viennent de pays européens : Portugal, Espagne, Italie, Yougoslavie ; de l'Afrique du Nord : Maroc, Algérie, Tunisie. Quelques familles sont originaires d'Afrique noire : Sénégal, Mali, Burkina, Cameroun ; d'autres d'Asie Mineure : Turquie ; et les dernières, d'Asie : Inde, Cambodge et Vietnam.

La communauté portugaise est la plus importante. Arrivés après la guerre et dans les années 1970, certains se sont regroupés en association. Après un passage dans la cité, beaucoup se sont installés dans le pavillonnaire du quartier ou de la ville.

L'immigration d'origine italienne est sans doute la plus ancienne. Une association sur Paray-Vieille-Poste regroupe certains Italiens.

Les Espagnols sont également en association. Les Marocains et les Algériens ont une amicale depuis quelques années.

Ces différentes associations participent à la vie du quartier en animant ateliers, cours et manifestations, soit à la Maison pour tous du Skydom, soit pour la fête du quartier au mois de juin, ou celle d'Avaucourt en septembre. L'association portugaise vient de réaliser une belle opération avec un mois de la culture portugaise à Athis-Mons, fêtant ainsi son 10^e anniversaire avec dynamisme.

Dans les années 1960, au printemps, Athis-Mons était momentanément une capitale bretonne avec les « pardons ». Un festival celtique a pris le relais en 1991.

La relation avec les régions ou pays d'origine reste forte pour la première génération : souvenirs du pays aux murs des appartements ou dans les albums de famille, vacances en province ou à l'étranger, mariage civil à Athis-Mons et religieux au Portugal avec la famille, par exemple.

Pour la deuxième génération et les enfants nés et élevés en France, les relations sont plus complexes, se distendent et ne sont pas sans conséquences dans la vie des familles ; des parents sont partagés entre l'envie de retourner au pays



Pardon breton, bombardes et costumes, devant le centre commercial, années 1960. Coll. Fort, MdBA.



Parents au Portugal, vers 1960. Coll. Mesquita, MdBA.

et celle de rester près des enfants et petits-enfants qui s'installent à Athis-Mons ou en France.

Les autres cités de la commune

La cité du FFF est la plus grande en superficie, en nombre de logements et de locataires sur Athis-Mons. Mais elle n'est pas la seule cité : des programmes plus restreints avaient



La cité d'urgence au premier plan construite en 1955, immeubles de la société HLM l'Athégienne en second plan, vers 1975. Coll. Gouzy-Bardy, MdBA.



Construction de la cité Bleue, boulevard de Provence, 15 novembre 1968. Coll. municipale, MdBA.

déjà vu le jour avant sa construction et d'autres ont suivi. Parmi les plus importantes citons :

La société HLM d'Athis-Mons, rue de la Voie-Verte, avec 197 logements en location (1957-1960) ; avenue Jules-Vallès avec 196 logements en location (1966) ; la cité Bleue

rue Édouard-Vaillant avec 610 logements en location (1971) ; la résidence Mozart, avenue du 18-Avril, avec 348 logements en propriété et location (1962) ; la résidence des Coteaux, rue Édouard-Vaillant, avec 252 logements en propriété et location (1965) ; un foyer Sonacotra dans le Val avec 229 chambres (1970) ; les Clos Brétigny et Clos Perrault sur le coteau, avec 85 et 390 logements en copropriété (1970-1972) ; le Clos Nollet (SIEMP) en bordure de plateau, avec 386 logements en location (1970-71) ; la SCIC Parc d'Ozonville, avec 320 logements en propriété et location (1983-1985). Dernier projet en date, celui de la réhabilitation du centre-ville d'Athis-Mons (ZAC), où un programme de logements devrait permettre de densifier l'ancien village.

Les écoles

Les trois écoles élémentaires (de garçons et de filles, puis mixte en 1973) de ce grand quartier sont accompagnées d'une école maternelle.

École Jules-Ferry

L'ancienne école dite des Gravilliers, construite en 1928, dénommée Jules-Ferry en 1935.

L'année scolaire 1956-1957 est une très forte année, avec 735 élèves. L'école est « soulagée » par la construction puis l'ouverture du groupe scolaire Est de la nouvelle cité du FFF, en 1958-1959, puisque l'on passe à 682 élèves et 549 en 1959-1960. 250 élèves sont inscrits en 1990-1991.

École Flammarion

Dit groupe scolaire Est puis Flammarion, par délibération du conseil municipal en 1959. C'est le premier groupe scolaire ouvert, avec une centaine d'élèves en 1958-1959.

Les années 1962-1963 à 1966-1967 restent les plus fortes, avec plus de 600 élèves. Les élèves viennent de la moitié est de la cité et du pavillonnaire attenant. La baisse

est continue depuis la fin des années 1960 – à peine 250 inscrits en 1989-1990.

École Branly

Dit groupe scolaire Ouest, puis Branly par délibération du conseil municipal en 1961. L'ouverture a lieu en septembre 1960. Les élèves viennent de la moitié ouest de la cité et du pavillonnaire attenant, cité des Oiseaux, Orly Parc, l'Athégienne... L'école Branly démarre plus tard que Flammarion, avec plus de 400 élèves inscrits en 1960-1961. Les effectifs culminent entre 1964-1965 et 1971-1972 à plus de 600, voire 700 élèves, en décalage de quelques années par rapport à Flammarion. Les chiffres ne cessent de baisser depuis : moins de 300 enfants en 1989-1990.

École maternelle Charles-Perrault

Appartenant au groupe scolaire Est, dénommée Charles-Perrault en 1960 par délibération municipale. Avant 1959, les élèves allaient à l'école Jules-Ferry, près de la RN7. En 1959, trois classes sont ouvertes et, en 1960, sept classes, soit à peu près 200 enfants. Les élèves viennent principalement de la cité et quelques-uns du pavillonnaire proche.

École maternelle La Fontaine

Ouverture en septembre 1960, rattachée au groupe scolaire de l'Ouest, est baptisée Jean de la Fontaine en 1961 par délibération municipale.

En 1962 on compte cinq classes et, en 1990, sept classes, dont une pour les enfants de 2 ans.

Les enfants viennent principalement de la cité 3F – Cité des Oiseaux, du pavillonnaire environnant, quelques-uns des communes voisines.

Avec le développement social du quartier (DSQ) impulsé par la municipalité dès 1989, le dispositif de la zone d'éducation prioritaire (ZEP) est mis en place de façon volontariste par l'Éducation nationale en 1991, avec un



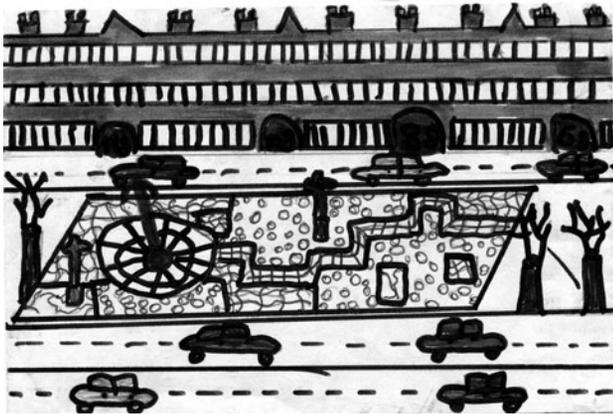
Affiche programme de l'exposition avec les élèves des deux écoles élémentaires photographiés sur la place Mendès-France, 25 octobre 1991. Coll. MdBA, cliché F. Petit.

coordonnateur, J. Rateau. Cette ZEP ne couvre que les deux groupes scolaires (classes maternelles et élémentaires seulement).

Les établissements secondaires

Après l'école primaire, dans les années 1960, les enfants peuvent passer leur certificat de fin d'études, ou aller en CEG (au centre-ville, écoles Curie ou Pasteur). Assez vite, des établissements nouveaux sont construits :

- les CES Mozart, dans le Val, en 1965 (de type Pailleron) et Delalande, sur le coteau, en 1973 ;



La place Mendès-France, dessin de Laurent Dubignard, CM1, école Flammarion, classes interquartiers, 1990-1991. Coll. MdBA.

- le lycée Pagnol (entre Juvisy-sur-Orge et Athis-Mons), en 1969 ;
- le CET puis LEP (lycée technique) Rosier et Ader dans les années 1970.

Aucun établissement secondaire (sauf un CES sur Paray-Vieille-Poste) ne se trouve sur place. Les élèves doivent utiliser les transports en commun.

Pour les lycées, d'autres établissements généraux ou spécialisés existent à Savigny-sur-Orge, Corbeil et, depuis peu, à Juvisy-sur-Orge (lycée Monnet).

Dans le secteur privé, l'école Saint-Charles peut accueillir des élèves du niveau élémentaire à bac + 2.

Les commerces et les services

Un quartier sans commerces ou services est un quartier mort : c'est le problème auquel sont confrontés certains villages de France. Ces services ou commerces sont vitaux.

Pour les nouveaux habitants de 1959-1960, ce n'était pas évident puisque le centre commercial des Froides-Bouillies ne fonctionne qu'à partir de 1961 et que le supermarché

Suma (Atac maintenant) n'ouvre qu'en 1962. Il fallait au début s'approvisionner chez les commerçants de la Voie Verte, avenue de Morangis ou sur la RN7. Quelques commerçants ambulants sont passés dans la cité. Paray-Vieille-Poste n'était pas très loin non plus. Le marché bihebdomadaire des Gravilliers, sur la route de Fontainebleau, permet, depuis les années 1920, de faire également ses courses.

À partir de 1961-1962, des petits commerçants s'installent donc côté pair de la place. Une quinzaine en tout. Deux d'entre eux sont les mêmes depuis l'origine. Les autres ont bougé. Certains magasins ont changé de vocation. La « grande surface » Suma (2 300 m²) était à son ouverture la plus importante de la région. Elle est installée dans un bâtiment original, construit par l'architecte Heckly, dont la charpente est tendue par les câbles (comme pour les ponts suspendus). Aucun poteau à l'intérieur de la surface couverte n'a été nécessaire.

À partir de 1964, d'autres commerces et services sont installés côté impair (une douzaine).

En 1971 est inauguré le « supermarché » Euromarché sur la RN7. Il vient de fêter son vingtième anniversaire. Les parkings occupés n'arrêtent pas de s'agrandir au fil des



Le centre commercial Suma, années 1960. Carte postale, éd. Raymoncolor. Coll. Vignot, MdBA.

années. Ce pôle commercial des Froides-Bouillies est bien ouvert sur l'avenue de Morangis.

Les habitants du quartier y viennent mais également ceux de Paray-Vieille-Poste et ceux d'autres quartiers d'Athis-Mons. Diversité, concentration, prix rendent ces commerces attractifs.

Côté pair, une galerie à arcades en briques est ajoutée devant les magasins au milieu des années 1980. Ces commerces ont une fonction de socialisation importante : les habitants s'y rencontrent, discutent, échangent les nouvelles. Des clientèles s'y forment qui sont une sorte de réseau parmi d'autres.

Il n'y a pas de café, lieu de convivialité plutôt masculin, sur le périmètre particulier de la cité. Il faut en sortir, avenue de Morangis, RN7 ou avenue Pasteur, pour les trouver. Certains cafés sont le siège de clubs sportifs, où sont exposés résultats, coupes et médailles. Le premier café qui s'installe sur la cité à proprement parlé est le café jeune « Flipper Bar », au coin de l'avenue de Morangis et de la rue des Blancs-Fossés.

De quelques services

Qu'en est-il de la santé et du social, de la vie associative et sportive, des services postaux ou tout simplement municipaux qui, pour la plupart, au début des années 1960, sont au centre-ville – ou historique – d'Athis-Mons ?

La mise en place des services et commodités nécessaires à la vie quotidienne va se faire par étapes : écoles, commerces, poste, etc. et lieux de culte.

Concernant la santé et le social, le FFF, la ville et la Caisse d'allocations familiales (CAF) couvrent le secteur avec quelques assistantes. La CAF va vite s'installer en appartement, puis place des Froides-Bouillies, au-dessus du centre commercial. À côté de son travail d'assistance sociale à des familles, elle met en place des activités qui seront relayées par d'autres structures. Une halte-garderie voit le jour et la CAF organise en direction de l'enfance des activités

(premier centre de loisirs avec sorties) que l'association Maison des jeunes et de la culture Skydom, puis des centres de loisirs récupéreront à partir des années 1970.

En mai 1964, la création d'un centre de protection maternelle et infantile (PMI) est décidée par la ville. Il ouvre à l'automne, place des Froides-Bouillies, puis c'est au tour d'un centre médico-psychopédagogique (CMPP).

La Croix-Rouge n'est pas absente du terrain. Quelques médecins, une pharmacie, des infirmières travaillent sur la cité.

C'est le 2 novembre 1967 qu'a lieu l'ouverture du bureau PTT, dix ans après les premières demandes tant municipales que d'habitants du quartier.

Vie associative

La vie associative à but socioculturel ou éducatif commence avec la constitution du Centre athégien d'initiative et d'animation du plateau (CAIAP) en 1963. En 1967, il est installé place des Froides-Bouillies et s'occupe, entre



*Majorettes lors d'une fête de quartier, années 1980.
Coll. Skydom, MdBA.*

autres activités, d'une bibliothèque qui est à la base de la bibliothèque municipale d'Athis-Mons (en 1977, rue Paul-Vaillant-Couturier). À l'ouverture de la MJC, le CAIAP déménage au Skydom en 1972.

Le projet d'une Maison des jeunes et de la culture a traîné quelques années. Dès 1966 on en parlait mais ce n'est qu'en 1971 que la MJC ouvre ses portes dans des locaux neufs... sur la place centrale des Quatre-Voyes, juste en face de l'église. Pendant quinze ans, ateliers, cours, soirées, animations, expositions, spectacles vont s'adresser à tous les publics jeunes et moins jeunes de la cité, du quartier, de la commune... et même des environs.

Nous sommes dans la mouvance d'après 1968 et la dynamique sociale et associative est forte.

Force est de constater que les relais des deux côtés de la place des Quatre-Voyes sont actifs : l'un à caractère laïque avec la MJC, l'autre « d'origine religieuse » avec les équipes de prêtres qui travaillent, séparément ou conjointement, en direction de l'enfance et de la jeunesse, aussi bien française que d'origine immigrée.

C'est en 1976 que naît l'association Athis-Animation. Elle va s'occuper d'opérations à caractère plus communal, se déplacer vers le centre-ville, se spécialiser dans un travail de diffusion et d'actions culturelles. Elle ajoute à son premier titre le nom de Centre culturel.

Le pôle dynamique du quartier en matière socioculturelle (mis à part un conservatoire municipal de musique créé en 1969 au centre-ville), soutenu par les municipalités, est réel : nouvelles populations, nouvelles demandes, nouveaux besoins, associations nouvelles.

Le milieu des années 1980 marque un frein à ce bel élan des années 1970 : changement de municipalité, problèmes de subventions, rotations des équipes d'animation, difficultés économiques des populations, mutation des familles, montée du chômage chez les adultes comme chez les jeunes, développement de l'alcoolisme ou des drogues,

difficultés du travail de prévention, vieillissement du patrimoine immobilier qui accuse le quart de siècle...

La MJC, devenue Maison pour tous, ferme ses portes et les rouvre pour des activités ponctuelles. L'église est vendue.

Depuis 1988, date charnière, les choses bougent. Le FFF entreprend des travaux de réhabilitation et le changement de municipalité en 1989 entraîne l'installation d'un programme de développement social du quartier (DSQ) et d'une zone d'éducation prioritaire. La situation financière de certaines familles n'en reste pas moins difficile : plus de chômage, de RMI que dans d'autres quartiers de la ville.

Des réalisations voient le jour : services, équipements en transformations... La vie associative se maintient, même si l'on constate un essoufflement des bénévoles, de nouvelles habitudes socioculturelles.

Il n'en reste pas moins vrai que ces vies associatives, au dynamisme variable selon les époques et selon les centres d'intérêt, sont le creuset des réseaux qui lient des personnes, des groupes, des familles ou des classes d'âge entre elles.

La cité serait-elle à la fois trop grande et trop petite ? Perdu dans le nombre, on devient anonyme : renfermement, solitude peuvent en être les dures conséquences. Mais ce peut être aussi un choix. Le côté village où tout le monde se connaît existe dans cette cité. Il a du bon. L'entraide, la solidarité sont signalées. Il peut aussi être lourd quand le « qu'en dira-t-on » prend le dessus. Il faut cependant vivre ensemble, ici comme ailleurs. Et ici, la cité est vivante. Comme tout corps vivant, elle a ses joies, ses peines, ses difficultés, ses réussites...

Vie sportive

Une autre vie associative à centre d'intérêt sportif s'est réveillée avec l'arrivée des nouveaux habitants : parce qu'ils étaient jeunes, ils avaient envie de bouger. On assiste à la revivification des associations existantes sur la commune, telle l'Union sportive et olympique d'Athis-Mons (créée en



Enfants sur une cage à écureuils et bassin devant le centre Georges-Hébert, années 1960. © Charpentier, MdBA.



Enfants se bagarrant, 1983. Coll. Liepchitz, MdBA.

1909) avec plusieurs sections. Ces associations utilisent d'abord le stade Delaune au plus près de la cité.

Les activités sportives à l'école sont un vivier pour les différents clubs. Il faut attendre l'ouverture du gymnase Georges-Hébert, début 1971 (même date pour la MJC), dans l'enceinte du FFF, pour trouver un équipement avec piscine, gymnase au premier avec tribune, salles de compétition, plateaux d'évolution, pataugeoire extérieure et jardin d'enfants.

En 1972 ouvre le centre sportif Paray-Athis avec patinoire, piscine, de ce côté de la RN7.

À la fin des années 80, une trentaine de disciplines sont proposées sur la commune d'Athis-Mons. Le basket-ball s'illustre plus particulièrement ces dernières années. Les efforts des municipalités, en ce domaine, sont relativement constants : le sport aurait-il moins d'implications politiques que d'autres secteurs ?

Les opérations « Étés » permettent des activités sportives plus nombreuses qu'auparavant. Ces activités encadrées n'empêchent pas la création d'équipes spontanées d'enfants ou de jeunes qui rivalisent d'immeuble à immeuble dans les nombreux espaces verts du FFF, et ce depuis trente ans, surtout pour le football !

Vie religieuse

Dans la cité, l'histoire nous le précise, ce sont d'abord les nourritures terrestres premières (se nourrir, se vêtir) qui sont satisfaites avec l'ouverture des commerces. Mais il y a d'autres nourritures, spirituelles par exemple : une église donnant sur la place centrale de la cité est inaugurée en septembre 1962, Notre-Dame-de-l'Air. Ce grand volume, agrémenté de quelques vitraux colorés, d'un parvis surmonté d'une croix et d'un portique pour les cloches, comprend une église avec chapelle au premier et des salles d'activités au sous-sol. Il va servir au culte catholique pendant plus de vingt ans.

De nombreux prêtres (des pères) s'y succèdent en animant les offices religieux : messes, baptêmes, confirmations,



*Communion place des Quatre-Voyes, mai 1968.
Coll. Esnaut, MdBA.*



*Mariage sur le parvis de l'église Notre-Dame-de-l'Air, 1973.
Coll. Perrin, MdBA.*

communions, mariages, enterrements. Ils animent aussi des groupes d'enfants, d'adultes, des kermesses, etc., jouant un rôle non négligeable dans la vie du quartier.

En 1984, l'église devenue trop grande se rapatrie au sous-sol, réaménagé. Le haut, par convention, est cédé à la ville qui l'utilise comme salle polyvalente, devenant salle Michelet en 1985. Le bâtiment est vendu en 1989 par l'association diocésaine de Corbeil, qui se garde un morceau de terrain lui appartenant pour y construire une chapelle indépendante.

Les autres cultes (juidaïque, protestant, musulman) ne sont pas directement signalés sur la cité par un établissement particulier (synagogue, temple ou mosquée).

Vie municipale et élections

Tout citoyen français âgé de plus de 21 ans, puis de 18 ans, peut voter : c'est un droit, c'est peut-être un devoir également. C'est un baromètre qui permet de mesurer à la fois la participation des électeurs, hommes ou femmes, à des élections locales, cantonales, législatives pour le département et la région, ou même nationales pour des présidentielles ou les référendums. Cela permet de mesurer également les évolutions politiques des familles se situant à gauche, au centre, à droite ou même à ses extrêmes.

Entre 1947 et 89, pas moins de 40 occasions sont offertes, de la commune à l'État, pour mesurer ces tendances. L'arrivée de nouveaux habitants-citoyens à partir de fin 1959 se fait sentir pour l'élection municipale de 1965, première occasion de voter pour l'endroit où l'on habite.

Le tableau de la page suivante répertorie les huit élections municipales ; nous constatons une augmentation du nombre des habitants, des inscrits, des votants jusqu'en 1977. Bureaux de vote, nombre d'élus au conseil municipal (de 27 à 36 membres) augmentent. Le taux de participation diminue (81 % en 1953, 66 % en 1989) et l'alternance est effective à partir de 1977.

Élections municipales

Date élections municipales	Bureau de vote	Nombre d'élus	Nombre d'habitants	Inscrits	Votants	Taux de participation
19 octobre 1947	4	27		5 859	4 662	79,5 %
26 avril 1953	5	27	14 120 (1954)	7 642	6 197	81 %
8 mars 1959	7	27	20 000 (1954-62)	9 965	7 197	72,2 %
14 mars 1965	9	27	26 000 (1962-68)	13 268	9 716	73,2 %
14 mars 1971	13	27	29 814 (1970)	15 093	10 663	70,6 %
13 mars 1977	13	31	31 310 (1971)	17 648	12 462	70,6 %
6-13 mars 1983	15	34	29 006 (1982)	17 441	11 910	68,3 %
12 mars 1989 (1990)	15	36	29 695	16 001	10 604	66,3 %

Le grand secteur électoral dit n° 1 qui nous intéresse est situé à l'ouest de la RN7, comprend une partie du plateau pavillonnaire et la cité du Noyer-Renard. C'est un secteur peuplé. Il est toujours représenté au sein du conseil municipal : de 7 à 26 % des élus selon les mandats ; 26 % est le plus fort score d'élus du secteur en 1965, avec 18,5 % rien que pour le FFF.

C'est pendant le deuxième mandat de A. Rosier, maire de 1947 à 1959, que la société HLM du FFF va acquérir les terrains du Noyer-Renard et des Froides-Bouillies et commencer les premiers travaux.

C'est sous les mandats de René L'Helguen, maire de 1959 à 1977 (divers droite) que la cité se construit, que les premiers locataires arrivent et s'installent dans une vie sociale, politique, associative, religieuse, sportive.

C'est sous le mandat de Paulette Chemier (1977-1983) (divers gauche) que, pour la première fois, Athis-Mons a une femme comme première élue.

R. L'Helguen revient pour un quatrième mandat, entre 1983 et 1989. Il est aussi conseiller général.

Marie-Noëlle Lienemann (divers gauche) est depuis 1989 la deuxième femme maire d'Athis-Mons. Elle est aussi député de l'Assemblée nationale.

Développement social du quartier Noyer-Renard

UN QUARTIER QUI BOUGE

Ici ne s'arrête pas l'histoire du Noyer-Renard. Bien au contraire ! Certains sont partis vivre ailleurs, d'autres sont arrivés, d'autres arriveront encore. Le quartier change et changera encore au rythme de ses habitants et avec eux.

Cependant, le cadre bâti et les équipements n'ont pas toujours été rénovés et améliorés aussi vite que les habitants du quartier l'auraient sans doute souhaité. Ces dernières années, les dégradations sont allées bon train et certains ont même choisi de quitter un quartier qui commençait à avoir mauvaise réputation.

En mai 1989, la SA d'HLM Immobilière 3F entreprend une réhabilitation très importante des logements, qui a duré plus de dix-huit mois. Elle a permis d'améliorer nettement le confort dans les logements : isolation, façades, remplacement des fenêtres, amélioration du système de chauffage, réfection des pièces d'eau, remise aux normes des installations électriques, etc.

Par ailleurs, pour rattraper le temps perdu et accompagner la rénovation de bâtiments d'habitation, la nouvelle équipe municipale a souhaité, en faisant inscrire le quartier dans les opérations nationales de DSQ, multiplier les moyens disponibles pour améliorer rapidement et durablement la vie quotidienne des habitants du Noyer-Renard.

Depuis juillet 1990, la ville et ses différents partenaires (État, région, département) sont associés dans un contrat qui engage les différentes parties pendant quatre ans pour permettre :

- la création de nouveaux services (mairie annexe, permanence d'accueil, d'information et d'orientation – PAIO – ludothèque, association de prévention, crèche, etc.) ;
- la restructuration des équipements du quartier (Maison pour tous, Michelet, gymnase Hébert, etc.) ;
- l'embauche de professionnels présents en permanence

dans le quartier pour aider tous les habitants qui émettent des propositions à mettre en œuvre leurs projets, pour favoriser une animation permanente du quartier, pour proposer des actions susceptibles d'améliorer la vie quotidienne des habitants (éducateurs, animateurs, personnel d'accueil, équipe de quartier) ;

– un travail commun de tous les organismes intervenant dans le quartier : police nationale (îlotiers), Caisse d'allocations familiales, organismes de formation (Solidarité Jeunes Travailleurs), associations diverses.

Aujourd'hui, nous faisons le point des actions menées et des projets en cours. Ces images rappellent à notre mémoire quelques réalisations majeures de ces deux dernières années et présentent les projets encore en chantier. Bien entendu, tout ne peut pas se faire en même temps et certains problèmes ne peuvent être résolus aisément. Mais, pour que les chantiers deviennent plus assurément réalité, nous avons besoin du soutien et de l'avis de tous. Nous sommes là pour travailler ensemble au devenir du Noyer-Renard. Nous nous tenons à votre disposition pour recueillir toutes les réflexions que ces quelques documents ne maqueront pas de vous évoquer. N'hésitez pas à nous contacter, à vous renseigner, à prendre position.

Une équipe, une adresse, un numéro à votre service :
François Geismar, Nadia Loubières et Martine Roblin
DSQ • 16, rue Fosse-Popine • appartement 401
Tél. 01 60 48 32 01.

Extraits des entretiens

AVANT LE FFF

« En 1947, j'étais petite fille pour me souvenir de ce qu'il y avait... mais en fait moi j'ai des souvenirs d'un champ et il devait y avoir un champ de céréales mais il y a des époques où il y avait des pommes de terre parce que je me souviens bien qu'après le ramassage des pommes de terre dans le champ... dans les années 1950, un peu après entre 1950 et 1955 quelque chose comme ça... je suppose qu'ils faisaient de la polyculture, il devait y avoir un moment des céréales, un moment des patates. C'était vraiment des champs de patates, c'étaient pas des jardins ! » *Mme G.*

« Il y avait des champs dont la plus grande partie était cultivée, du blé il me semble, j'en suis pas sûre. Je me souviens d'un petit sentier sur le côté que nous empruntions pour aller à Paray... » *Mme F.*

« Il n'y avait rien, c'était des champs. Il y avait uniquement au bout de la rue Montesquieu, qui s'appelait à l'époque la villa des Oiseaux, il y avait une petite maison, pour les pompiers, qui a été démolie. Mais il n'y avait que des champs. On y cultivait de tout. Je me souviens, petite fille, j'allais glaner des pommes de terre : on n'en achetait jamais. Ma mère et moi allions glaner jusque dans la plaine de Wissous. » *Mme M.*

INSTALLATIONS

« Je vais vous dire que les gens trouvaient les logements très bien, parce que c'étaient des gens qui étaient très mal logés, qui vivaient, certains, à l'hôtel, qui voulaient avoir une vie de famille, certains vivaient chez la famille, ils voulaient être indépendants, certains vivaient dans une pièce, ils voulaient être chez eux, ils voulaient avoir un logement. Leur arrivée aux F a été très bien acceptée, moi je me souviens qu'à



*Salle à manger de l'appartement modèle, avril 1958.
Coll. Groupe immobilier 3F, MdBA.*

l'époque, il était impossible d'avoir un logement : « Vous êtes mariée sans enfant »... J'ai demandé au moins cinq fois à la mairie d'Athis-Mons. C'était neuf, il y avait une salle de bains, c'est très important pour une maîtresse de maison ; beaucoup de gens n'avaient jamais eu de salle de bains, il y avait le chauffage collectif, il n'y avait plus à manier des seaux de charbon etc., s'occuper du feu, il y avait l'eau courante, eau chaude et froide sur les lavabos, c'était très important. » *Mme C.*

« Quand nous sommes arrivés, il n'y avait pas de commerçants. Nous étions obligés d'aller au bout de la route de Morangis, vers la N7, pour avoir un épicier, un boulanger-épicier. Pour la viande, il fallait aller au marché de Paray ou à celui d'Athis. Nous avions trois chambres, une salle assez grande. Les enfants se sont épanouis nettement dès leur arrivée. Au début, on se perdait, pensez : avoir deux pièces-cuisine et se retrouver avec quatre pièces-cuisine et une salle de bains que nous n'avions pas. » *Mme P.*

« Eh bien, il n'y avait rien. On avait un petit magasin au bout de la rue chez Mme X. Cette femme elle a fait du commerce. Vous savez, au départ pourtant, il fallait voir le bouiboui qu'il y avait là-dedans : le jambon était mélangé parmi le pétrole et tout ça ! Mais elle a travaillé, je peux vous le dire. La pauvre elle en pouvait plus, elle était fatiguée, elle faisait tout ! Il n'y avait que ça comme commerce avant... Les constructions, ça s'arrêtait chez moi ! Il n'y avait pas un logement de plus de construit. Ça se construisait au fur et à mesure, et les gens les habitaient au fur et à mesure. »

Mme B.

« C'était le rêve ! Non seulement parce que c'était plus grand mais, pour ma petite fille qui était née prématurée, c'était mieux que les conditions épouvantables d'avant. Elle me faisait des bronchites à répétition et nous avions très peur qu'elle fasse des crises d'asthme ensuite. J'en avais parlé avec un professeur en lui expliquant comment nous vivions dans cette cuisine qui n'était pas suffisamment aérée et je lui avais dit que nous allions avoir un logement et qu'elle s'en sortirait comme ça. Il m'a dit "oui, peut-être". Effectivement, quand nous sommes arrivés ici, dès que nous avons eu l'engagement de location, c'était le 15 janvier 1960, je n'ai pas attendu qu'il y ait quoi que ce soit, qu'on déménage le plus gros mobilier : j'ai pris la poussette avec mes deux petites filles et ma valise, j'ai déménagé le plus possible, un lit surtout ! Le soir, avec mon mari nous sommes allés chercher un matelas et puis nous nous sommes installés. Et moi, j'ai dit « je n'en pars plus ! ».

Les enfants étaient ravis... et moi aussi d'ailleurs, parce que c'était un soulagement. Et nous avons chaud pour la première fois depuis longtemps. Vous voyez, les temps sont difficiles pour beaucoup actuellement, mais nous avons connu cette période d'après-guerre où il n'y avait pas suffisamment de logements et de travail. Les abords des immeubles n'étaient pas finis, c'est vrai ! On



Repas dans la salle à manger, 1962. Coll. Claus, MdBA.

marchait d'ailleurs dans la boue. Mais ce qu'il y avait de très bien, c'est que les FFF avaient commencé à faire des plantations au fur et à mesure. Ils ont planté des arbres vers 1963. Et ils avaient commencé à faire des plantations et à arranger la place. Il y avait ce jet d'eau ; dommage, tout cela a été abîmé. »

Mme F.

« On est arrivés ici le 2 juillet 1972, juste après notre mariage. On a déposé nos valises au 25, rue de l'Épinette et on est parti le lendemain matin en voyage de noces et on a fait le rangement au retour. »

M. B.

LES PREMIÈRES CONNAISSANCES

« Les voisins étaient très gentils. Spécialement une dame qui était très sympathique. Oui, les gens étaient très sympathiques, plus en ce temps-là que maintenant. On était plus sociables entre nous. Je pense que c'est parce que les femmes ne travaillaient pas. Il n'y en avait pas beaucoup qui travaillaient. Elles avaient toutes des petits enfants, donc elles étaient toutes à la maison. On se côtoyait davantage. Alors,

de fil en aiguille, on a réussi à se connaître. Mais moi, vous savez, à part dans le coin, je ne connais personne. Je suis bien avec tout le monde, je ne me suis jamais fâchée avec une personne mais je ne vais pas beaucoup chez les gens. Quand on a besoin d'un service, on se le rend mais ça s'arrête là. Pour se rencontrer déjà, les enfants à l'école. Je vois mon fils, il s'est fait un ami le premier jour. C'est maintenant le parrain de sa fille. Les enfants se connaissent à l'école et permettent aux parents de se rencontrer aux écoles. Et puis il y a les voisins. »
Mme B.

« Pour se rencontrer, c'est l'école, puis les voisins. Et après ça s'enchaînait ! »
Association portugaise

« J'ai rencontré de nouvelles personnes, vu qu'il y avait déjà les gens de l'escalier et puis, petit à petit, les enfants allant à l'école. J'accompagnais ma fille qui allait à la maternelle et même les autres, j'étais un peu mère poule, donc je rencontrais beaucoup de femmes qui faisaient comme moi, qui ne travaillaient pas. J'ai commencé à travailler en 1968. »
Mme P.

« Q. – Les gens que vous connaissez, dans la cité, sont des gens que vous avez connu par quel biais : les parents, l'école ?
R. – Les parents et l'école, les deux, puisqu'il m'arrive encore de rencontrer des gens qui étaient d'anciens voisins, ou anciens amis de mes parents qui y sont toujours, des gens d'un certain âge, des gens plus jeunes, des enfants d'amis de mes parents, etc. J'en retrouve dans les environs, et même des amis de classe ou de collègue. »
M. D.

« Un des premiers contacts a été le Skydom (MJC), où je suis allé assez rapidement, peut-être au cours du premier ou deuxième trimestre. Travaillant dans le bâtiment et rencontrant beaucoup de travailleurs immigrés, j'avais déjà une certaine sensibilité avec eux et j'ai pris rapidement ma place dans le groupe du soir qui existait déjà à ce moment-là.

C'était un des premiers points d'intégration dans la cité, par l'intermédiaire de ces cours. »
M. B.

ORIGINES

« Nous avons quitté Paris parce qu'on était à l'hôtel. On a trouvé une chambre en bas, dans la rue de Juvisy. Mais c'était catastrophique parce que nous n'avions qu'une chambre, dans laquelle on n'avait pas le droit de faire de feu, pas de chauffage, on n'avait rien. En 1953, ma petite fille est née. L'année fut épouvantable au niveau des températures, nous avions des stalactites au plafond et, pour nous chauffer, on brûlait de l'alcool dans une boîte. J'ai failli perdre ma petite fille. Ensuite, on a pu obtenir par le maire, M. Rosier, un pavillon rue Henri-Barbusse, avec une cuisine en sous-sol (tout le rez-de-chaussée était occupé par les propriétaires), et nous avons une chambre tout en haut. Mais nous étions obligés de traverser toute la partie du premier étage, qui était glacial, pour aller dans notre chambre. Nous y sommes restés de 1954 à 1960, puis nous sommes venus aux FFF. »
Mme F.

« Mon père est arrivé le premier, en 1964. Il a vécu au bidonville de Villejuif. Ensuite, en 1967, mon frère est venu pour échapper au service militaire et, deux ans après, ce fut le tour de ma mère et mon autre frère. Ma sœur et moi sommes arrivées en 1971. Vous voyez, ça s'est fait graduellement et pour la plupart des familles, ça a été un petit peu ça. On est arrivé au clos Brétigny et c'est ensuite qu'on s'est déplacé sur les FFF en 1974.

Quand j'habitais au clos Brétigny, le bruit qui courait c'est que c'était le "petit Chicago". Et on racontait un tas de monstruosité sur les FFF, que les filles se faisaient égorger, elles se faisaient violer. Enfin, il y avait un tas de fantômes sur la cité. Et, quand on est arrivé, en 1974, on quittait le clos Brétigny qui était bien vu et on allait aux FFF avec de mauvaises pensées [...] À l'époque, il y avait

beaucoup de flics et de familles qui habitaient la cité. »

Association portugaise

« Q. – On m'a dit qu'il y avait certaines réactions, à l'heure actuelle, de locataires qui disent que les pièces ne sont pas très grandes.

R. – C'est tout à fait normal parce qu'à l'époque, justement après la guerre et ce boum démographique, il avait fallu construire beaucoup plus petit mais beaucoup parce que c'était urgent de reloger la population. Alors effectivement, disons que ces vingt-cinq dernières années, la moyenne de logement, disons depuis quinze ans, l'Immobilière 3F a conçu des logements beaucoup plus grands parce que cela n'avait pas le même caractère d'urgence que cela a eu après la fin de la guerre, et entre les deux guerres. Il y avait aussi des gens très mal logés. Et puis aussi une chose extrêmement importante que l'on ne dit pas, mais c'est que l'on a vidé Paris de sa population, il a fallu reloger toute cette population qui est venue grossir les banlieues. Moi, quand je suis arrivée à Athis, il y avait peut-être 5 à 6 000 habitants, maintenant nous sommes 30 000. Il y a donc aussi une partie de la popu-



Enfants rue du Noyer-Renard, 1965. Coll. Esnaut, MdBA.

lation parisienne que l'on a relogée. Les promoteurs à Paris ont démoli pour faire des immeubles et ces immeubles, pour la plupart, ont été réservés soit pour faire des espaces de bureaux, soit pour faire des logements pour les plus favorisés, pour l'accession à la propriété. Il y a eu cela pour tout le pourtour de la ceinture de Paris, et c'est vrai que nous avons eu des Parisiens qui sont venus habiter là et ceux-là, contre leur gré, ils auraient préféré garder leur petit deux-pièces à Paris, même sur cour, même en montant au sixième étage. C'est vrai que quelqu'un qui a été habitué à vivre à Paris toute sa vie, il y a un autre charme en banlieue, mais Paris c'est Paris, c'est indéniable ! »

Mme C.

« R. – Je suis né le 17 juin 1961 et j'ai toujours vécu dans la cité.

Q. – C'est-à-dire que vos parents y habitaient depuis combien de temps ?

R. – Ils y habitaient depuis un an et demi, début 1960.

Q. – Ils sont parmi les premiers ?

R. – Oui, pratiquement, oui les premiers habitants des FFF.

Q. – C'est la première fois qu'ils habitaient à Athis-Mons ?

R. – Oui, ils venaient de Saint-Nom-la-Bretèche.

Q. – C'est où ?

R. – C'est dans les Yvelines, près de Versailles.

Q. – Et votre père, je crois qu'il est d'origine italienne...

R. – Oui.

Q. – C'était une première arrivée en France ?

R. – Il est arrivé d'Italie en 1958, donc Saint-Nom-la-Bretèche et ensuite il est venu habiter ici dans les années 1960.

Q. – Et, finalement, est-ce que vous savez pourquoi il est venu habiter à Athis-Mons ?

R. – Il était entrepreneur à l'époque à son compte et il construisait des maisons et, entre autres, il faisait également des cheminées en pierre taillée ; à l'époque, il avait beaucoup de clients de la région, donc il est venu s'installer par la suite ici. »

M. D.

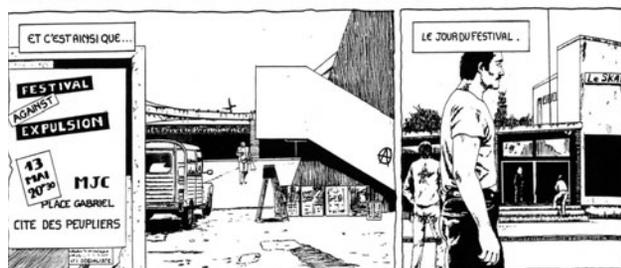
« R. – Je suis née en Normandie.

Q. – Et vous êtes venue avec vos parents ?

R. – J’avais 7 ans en 1970.

Q. – Et quand vous étiez en Normandie, c’était à la campagne, dans une ville ?

R. – Non, non, dans une ferme, c’était à la campagne.



Extraits de la BD N’attends pas d’avoir du béton plein la gueule pour l’ouvrir, s’inspirant pour le décor, de la cité FFF, 1984, texte José Vieira Martins, dessin Pascal Jourde. Coll. Hernandez, MdBA.

Q. – Et passer comme cela de la campagne à la cité HLM, ce n’était pas trop dur ?

R. – Ah ! Ben si, d’ailleurs au début on n’osait pas marcher dans la maison parce qu’il y avait du monde au-dessus, du monde au-dessous, mais sinon il y avait un tas d’avantages, il y avait l’eau chaude qu’on n’avait pas, les toilettes dans la maison qu’on n’avait pas, il y avait un tas de nouveautés comme ça, puis l’école à côté.

Q. – Vos parents sont venus à Athis-Mons pour quelles raisons ?

R. – Parce qu’ils avaient une ferme et ils devaient changer de ferme, et les oncles et tantes habitaient dans la région, et comme ils ne trouvaient pas ce qu’ils voulaient, ils les ont décidés à venir ici, alors mon père a trouvé du travail et puis on est venu deux mois après. »

Mme D.

« Eh bien, nous sommes arrivés au moment de notre mariage, c’est-à-dire en novembre 1950. Nous sommes arrivés à Athis-Val. Nous avons eu un petit appartement de deux pièces-cuisine avec un petit cabinet de toilette. Nous avons eu trois enfants et nous avons demandé à la mairie un appartement plus grand, et c’est en avril 1960 que nous sommes montés dans les 3F. »

Mme P.

« Oh il y avait beaucoup de pièces rapportées, les gens venaient d’un peu partout. Il y avait beaucoup de gens qui travaillaient à l’aéroport d’Orly, beaucoup de cheminots, des agents de police aussi, enfin beaucoup moins. »

Mme P.

« Je suis arrivée en 1974. J’habite rue Parmentier. C’est un peu éloigné du quartier des F. Avant 1974, j’étais à Draveil dans une autre cité. Et encore avant ça, j’ai vécu dans un bidonville amélioré : trente maisons construites en bois. Et puis, un jour, Isabelle est née. Alors, on a appelé une assistante sociale qui nous a dit “oui, effectivement...” Alors, on nous a mis dans une cité toute neuve, HLM. Suite à ça, mon père a travaillé à l’aéroport d’Orly et il a voulu ache-

ter une maison rue Parmentier. On y habite toujours. »

Association portugaise

« Il y avait les Portugais, beaucoup d'Italiens quand on est arrivé ici ; je crois savoir qu'ils étaient venus avec un contrat, ils avaient des contrats avec certaines entreprises et donc ils étaient logés tout près de là. Les Maghrébins sont venus un peu plus tard. »

M. D.

« Il y avait quelques gens d'Athis car il y avait des quotas pour eux et le reste était des appartements payés par le 1 % patronal donc des gens provenant beaucoup d'Air France qui, en définitive, ne restaient que quelques années et repartaient. »

Mme F.

« De Paris. Je suis née à Paris. Je me suis mariée à Paris. Et puis nous sommes arrivés dans la région. C'est-à-dire que la propriétaire de la maison où nous avons eu un petit appartement était une amie de pension de ma belle-sœur. Et sa maison ayant été détruite à la guerre il y avait eu une reconstruction et elle avait gardé à mon futur mari un appartement. C'était très difficile à cette époque- là. »

Mme P.

« Mon père est arrivé en France d'Espagne en 1960 et ma mère vers 1970. Je crois qu'ils se sont connus à Viroflay. Ils se sont mariés là- bas, ensuite, nous sommes venus habiter rue J.-P.-Besnard. On y est resté six ans dans une maisonnette en location, c'était trop minuscule : 20 m² donc mes parents ont préféré déménager aux FFF, pour un F3 avec 70 m². »

Melle C.

BREF HISTORIQUE DE L'IMMIGRATION PORTUGAISE À ATHIS-MONS

I. Mesquita, de l'Association pour le développement de la culture populaire portugaise, Athis-Mons, le 2 décembre 1991

La communauté portugaise d'Athis-Mons et Paray-Vieille-

Poste comprend aujourd'hui près de 2 000 personnes. Son installation commence avec la construction de l'aéroport d'Orly et du développement économique qui l'accompagne sur les villes voisines (construction d'hôtels, de grands ensembles résidentiels, d'HLM).

Depuis près de trente ans, la population portugaise d'Athis-Mons s'est progressivement intégrée à la vie de la commune. Installée tout d'abord sur des sites où les loyers étaient bas et où était possible une proximité avec d'autres compatriotes, ce qui favorisait des réseaux de solidarité et de services mutuels (centre-ville, rue Robert-Schuman), cette population s'est élargie et a cherché des logements plus grands et plus conformes aux « normes de la réussite ». Les quartiers à « loyer modéré » de la ville – boulevard de Provence et Noyer-Renard – furent la réponse à ce besoin.

Venus pour quelques années, les Portugais d'Athis, comme la majorité des Portugais de France, agissent depuis presque dix ans dans le sens d'une installation définitive sur la terre d'accueil. Nombreux sont ceux qui quittent les HLM parce qu'ils ont acheté des pavillons dans la commune ou sur les communes voisines. Ces acquisitions sont faites par de jeunes familles ou par des aînés qui ont réalisé que leurs enfants ne retourneraient jamais au Portugal.

Ces aînés, que l'on appelle la « première génération », ont ouvert le chemin de l'intégration en scolarisant leurs enfants, en « souhaitant que ceux-ci n'aient pas à revivre la misère et la dureté des chantiers » et, surtout, en formulant d'ardents désirs de les voir écrire et lire, de les « voir quitter l'obscurité de l'analphabétisme, dont eux-mêmes avaient souffert ».

Par cette projection de désir de réussite sur les enfants (fût-elle économique, sociale ou intellectuelle), ils sont les artisans de l'image mi-aigre-douce « d'immigrés courageux et invisibles », ceci parce que réussir passe par « le travail », par « le sacrifice », par « la discrétion et l'ardeur de fourmis ».

C'est pour « l'école », et autour d'elle, que les familles se sont unies, à Athis-Mons comme dans les autres villes qui

ont accueilli les Portugais. L'école, c'est avant tout l'apprentissage de la lecture et de l'écriture, c'est l'indépendance des familles vis-à-vis des administrations françaises.

Interprètes, écrivains publics, les enfants et en particulier les filles sont devenus la passerelle indispensable entre le dedans et le dehors, entre la famille et l'administration, entre la famille et la vie dans la cité.

Mais l'école, c'est aussi « l'école portugaise », ces cours de langue et de culture que les parents tiennent à offrir à leurs enfants. Une manière de ne pas perdre le contact avec les origines, un espoir secrètement entretenu de revenir un jour au pays avec toute la famille. Ces cours de langue portugaise qui existent dans les écoles primaires en France sont l'aboutissement de longues revendications des parents auprès des autorités du pays d'origine. À partir de « l'école portugaise », les enfants issus de l'immigration ont partagé et partagent toujours ensemble leur appartenance culturelle, à Athis-Mons comme ailleurs.

À partir de 1974, la Jeunesse ouvrière chrétienne immigrée, active sur Athis-Mons et sa région, voyait arriver des jeunes portugais. Ce mouvement, animé par des jeunes et soutenu par un prêtre lusophone d'Athis-Mons (Pierre Naert), a permis à des dizaines de jeunes, croyants et non-croyants, français et étrangers, de se retrouver et de partager des moments de loisirs et de réflexion. Ce mouvement de jeunes a permis de semer les germes qui donneront naissance, en 1982, à l'Association portugaise d'Athis-Mons.

Depuis sa création, les objectifs de l'Association sont de promouvoir la langue et la culture portugaises, de permettre aux Athégiens portugais de vivre leur différence et de favoriser leur intégration dans la vie de la cité. Des espaces de rencontre et de partage sont organisés parce que, loin des discours, les actes, le vécu permettent aux individus de se connaître et de ne plus se craindre.

RELATIONS AVEC LES AUTRES QUARTIERS

« J'ai l'impression que la N7 est une barrière quand même, le centre-ville pour moi n'a aucun intérêt. Quand mes enfants étaient petits, nous avions l'intérêt d'aller au parc d'Avaucourt tous les jeudis. Je sortais avec mes enfants. Nous marchions beaucoup, souvent nous allions à Juvisy à pied. Le centre-ville, ce n'est pas une chose qui m'attire. »

Mme P.

« Pour l'époque c'est vrai qu'on s'y rendait très peu au centre-ville, à vélo par contre, on fréquentait un quartier, la Cité de l'Air, quand on faisait un peu de foot. Là-bas donc il y avait un petit stade à côté, le stade de la Cité de l'Air. C'est tout, c'est le seul autre quartier que les FFF qu'on fréquentait. Le Val, oui, mais on y allait très peu, même entre écoles ; si, on faisait quelques tournois en scolaire mais c'est tout, et en classe de neige, on se voyait avec les autres classes de Saint-Exupéry je crois. »

M. D.

« Je ne crois pas qu'il y ait eu beaucoup de relations avec la population environnante, je pense pas... Je pense que le Français est assez individualiste et il n'est pas convivial, pas tellement ouvert dans nos régions. Je pense que certains, qui habitaient dans ces pavillons, ont vu cela d'un très mauvais œil. Je suis convaincue que les gens autour, directement concernés, qui bordent la cité ont vu cela d'un très mauvais œil car, tout de suite, ils ont pensé à toutes les nuisances que cela pouvait créer. À part certaines exceptions, je ne pense pas que les gens de la zone pavillonnaire fréquentent la cité, je pense que les gens se créent leurs relations au travail ou dans la famille ou à l'extérieur. »

Mme C.

« Mon patron habite Chilly-Mazarin, enfin mes deux patrons. Je les rencontre tous les mercredis. Mon grand patron vient à Atac faire ses courses... Le centre commercial a l'air d'être un pôle d'attraction. Des personnes de Morangis, par exemple, qui viennent à Atac. Regardez, ma fille fait ses

courses à Atac, les prix sont très intéressants... plus qu'à Euromarché. C'est le même choix mais c'est un dépôt, donc les frais sont moindres et les prix plus avantageux. » *Mme P.*

« Je pense qu'elles peuvent se parler, les mères de la cité ou du pavillonnaire qui emmènent les enfants à l'école. Il n'y a pas une ségrégation, c'est la ville, les temps modernes que nous vivons. Moi, je suis bien en zone pavillonnaire, je ne connais pas mes voisins, puis on est tellement stressé, mes voisins, à côté, je les vois peut-être dix fois dans l'année, même l'été, c'est dommage ! Le fléau de notre société, entre guillemets, c'est la télévision. C'est vrai qu'il y a 35-40 ans, les gens avaient un contact plus ouvert, plus humain entre voisins, parce que, justement, il y avait cet échange de conversation qui n'existe plus maintenant : les gens rentrent, c'est la télévision... Je suis désolée, à la campagne, c'est pareil. Au début des années 1960, la télévision n'était pas si développée que maintenant, il n'y avait pas un poste



Enfants près des immeubles, 1967. Coll. Liepchitz, MdBA.

par famille. C'est ce qui est venu en priorité, c'est, je vais vous dire en toute honnêteté, c'est la télévision et la machine à laver, ensuite certainement la voiture. » *Mme C.*
« Moi, où j'habitais, rue du Noyer-Renard, là derrière, il y avait un mur et puis c'était des pavillons. Les gamins, ça jouait au ballon. Les ballons tombaient dans les pavillons alors c'était "on est tranquille, ça fait des années qu'on est là, on n'arrête pas d'être embêté : les ballons, vous ne les récupérez pas !" » *Mme E.*

« J'ai habité la cité dix ans et ça fait vingt ans que je suis dans le pavillon qui est juste derrière où j'habitais. Oui, je vois d'ailleurs mon bâtiment... où j'habitais. De la fenêtre de ma cuisine, dans mon pavillon, je vois l'immeuble. »

Mme E.

« Oui, je crois que ça c'est l'engagement politique qui m'a permis de faire cet élargissement, dans la mesure où les problèmes de la commune étaient pris en compte. Et le journal qu'on a sorti à cette époque-là essayait de prendre en compte tous ces problèmes ; la distribution se faisait sur toute la commune. Il fallait que le journal soit le mieux accepté possible par tous les habitants : ceux des zones pavillonnaires comme ceux des différentes cités. » *M. B.*

VIE SOCIALE

« Le quartier, à l'époque, c'était très catholique ; cette église, Notre-Dame-de-l'Air, a été construite en 1962-1963, c'était à l'époque des prêtres ouvriers, comme à Paray aussi [...]. Parmi tous ces gens qui sont venus d'Afrique du Nord, il y avait une bonne partie qui étaient de confession israélite mais il y avait aussi beaucoup de catholiques parce qu'il y avait beaucoup de gens de descendance espagnole ; or, les Espagnols étaient extrêmement croyants, à cette époque, maintenant je ne sais pas ! Et c'est vrai que cette église était pleine au début. Alors c'est sûr

que des liens se sont créés parmi la population rapatriée de confession catholique. Les gens se sont fréquentés, il y a eu beaucoup de mariages entre eux et des gens de la cité.»

Mme C.

« Q. – Et votre épouse, vous l’avez donc rencontrée sur la quartier ?

R. – Au collège, oui, au collège de Paray-Vieille-Poste.

Q. – Et elle habitait aussi dans la cité FFF ?

R. – Oui, au Noyer-Renard.

Q. – Donc c’est un « mariage de quartier » quasiment ?

R. – Oui, enfin, on allait à l’école ensemble à partir de la 6^e, donc on faisait le trajet de l’école ensemble, mais c’est qu’après que l’on s’est retrouvé à l’occasion d’un anniversaire, les 20 ans d’une copine commune, et c’est comme ça qu’on s’est retrouvé.»

M. et Mme D.

« Oui, moi, j’ai connu l’église qui est maintenant désaffectée, pleine, vraiment, lors des communions par exemple, le dimanche, Pâques, Noël, il y avait une tribune. Énormément de monde allait à la messe. Nous avions un prêtre qui était très dynamique, le père Chenaille, et puis après le père Jean-Marie, qui était aussi assez dynamique, il y a eu le père Ayouil aussi, qui a été prêtre à Morangis. »

Mme P.

« Oui, Paray-Vieille-Poste ne voulait pas la redonner, il a fallu batailler pour l’avoir l’église Notre-Dame-de-l’Air. Le premier fut le père (Chenaille ?). Puis le père (Ayulle ?) décédé l’an dernier, le père (Carré ?), il y en a eu beaucoup. Mais le premier c’était le père (Chenaille ?) qui est à Argenteuil maintenant, comme le père (Bourdiac ?). »

Mme B.

« Surtout quand on est arrivé en mars, une année où il pleuvait beaucoup, je m’en rappelle ! C’est pour ça que la gardienne était méchante quand les enfants montaient les escaliers. En plus de ça, elle était provocante parce que



Enfant au tir aux pigeons, rue de l’Épinette, Noël 1969.

Coll. Duverneuil, MdBA.

certaines des gardiens qui ne sont pas aimables n’ont pas tellement droit aux étrennes. Alors elle se promenait avec un petit tablier et elle disait “Regardez, c’est le tablier que mes locataires m’ont payé”. Son mari était gentil, mais il n’était pas gardien, lui. »

Mme B.

« En 1968, les gens commençaient un peu comme quand il y a eu la guerre du Golfe : ils se ruiaient sur la marchandise, on ne trouvait même plus une seule pomme de terre dans le commerce, c’était effarant ! C’était dur ! 1968, oui c’était chez nous, c’était en France... »

Mme C.

« Lorsque j’étais enfant, je connaissais les voisins de ma famille. Quand nous étions au pavillon, on connaissait les voisins, les X, que nous connaissions très bien. Puis, lorsque nous sommes arrivés dans la cité et que j’ai repris le travail, je rentrais tard le soir, je ne connaissais pas tellement de personnes. Il n’y avait pas tellement de contacts... un peu dans la cage d’escalier, mais moi j’étais toujours pressée. Je m’occupais de mes enfants et mes week-ends étaient aussi bien remplis du fait des examens que je préparais quand je suis

rentrée à la Sécurité sociale. Il n'y a que depuis que j'ai cessé mon activité professionnelle que... Mon mari était plus connu parce qu'il a été président de la Société d'horticulture d'Athis. Mon mari a donc été à la Société d'horticulture, d'abord en tant que secrétaire général. C'était mon oncle qui était président au départ et puis, étant décédé, c'est mon mari qui a assuré la présidence. Il a été aussi à l'association des parents d'élèves, il a été secrétaire à la SFIO et aussi à l'association des locataires.»

Mme F.

« Nous étions assez proches, sans être les uns chez les autres. Il y avait un bon voisinage et une bonne entente, mais pas forcément une gêne du fait de trop de facilité et nous nous rendions énormément service. On savait que s'il y avait quoi que ce soit, on pouvait compter les uns sur les autres. La qualité des rapports était nettement meilleure que celle qui existe actuellement. [...]

Oui, nous sommes tous arrivés en même temps, ceux qui sont arrivés après nous, comme nous avons connu l'emménagement, on a essayé de leur faciliter les choses : l'électricité par exemple, il était facile de descendre un fil électrique pour que les gens qui arrivaient aient l'électricité dans leur cuisine pour commencer. Ça nous est arrivé de descendre par la fenêtre car ma voisine laissait son trousseau de clés à l'intérieur, ou son mari partait avec les deux trousseaux enfermant femme et enfants, on descendait un panier à provisions, elle nous donnait sa liste de courses avec le porte-monnaie, on remontait le panier, on allait chercher les courses et on redescendait les provisions, c'était vraiment simple... C'était le genre de vie que l'on menait. Quoiqu'il y a quelques années, en 1970 ou 1980, un jour au mois d'août, j'étais allée déjeuner chez ma mère, impossible d'ouvrir la porte, les gens étaient très gentils, je suis restée chez eux au moins pendant quatre heures, le temps de trouver un serrurier en plein 15 août, ce n'était pas le rêve, ils ont été charmants et tout s'est très bien passé.»

Mme P.



Adolescents au chien, place des Quatre-Voyes, 1968.

Coll. Frarier, MdBA.

« Oui mais au début, il n'y avait pas de population immigrée. Ça a commencé vers 1965-1970. Surtout des Portugais. Il y a eu quelques pieds-noirs. Mais autrement, c'était que des Français. Mais maintenant, on n'est que quatre Français sur dix locataires. À un moment, on était deux. Il y a des Yougoslaves, des Tunisiens, des Portugais, des Noirs. Mais ça se passe très bien. Ils sont gentils. Vous savez, quand on veut, on s'entend très bien. [...]

Dans cet escalier, je suis la seule à y être depuis le début. Tous les autres ont pffftt... ça a changé combien de fois ! Surtout les fonctionnaires. Vous pensez, surtout eux, ils sont muté à droite, à gauche, ça change toujours. Il n'y a que moi. Je fais partie des meubles maintenant ! [Rires] »

Mme B.

« Je me souviens qu'en 1974, on avait beaucoup de copains maghrébins et j'ai vu un changement. Beaucoup d'Antillais sont arrivés. Oui, il y a eu un grand changement de population à partir de 1982. Beaucoup de Portugais arrivés en 1970 sont partis et ont acheté des pavillons dans les villes voisines ou à Athis même.»

Association portugaise



Repas d'anniversaire, 1969. Coll. Hatte, MdBA.

« Moi, je trouve que ça a changé. Lorsque les gens étaient plus jeunes, c'était "interdiction de monter sur les pelouses". Nous avions un gardien par immeuble. Nos enfants, quand ils faisaient des bêtises, on les envoyait chez notre gardien, avec un mot, pour qu'il les gronde. Mais lui leur donnait des bonbons. Alors quand on le voyait, on lui disait en riant "vous n'êtes pas sérieux". Mais il y avait à ce moment-là beaucoup plus d'attention de la part des gens. Ce n'était pas la même mentalité. Les massifs, les arbres, tout ça était plus respecté. C'est après que cela s'est dégradé au fur et à mesure. »

Mme F.

« R. – C'est-à-dire que les gens, petit à petit, ont voulu acheter des pavillons, beaucoup de gens de l'aéroport habitaient là. À ce moment-là il y avait des mutations, pour monter en grade, on partait à droite, à gauche. Quand on habitait en haut, nous avions un appartement qui était côte à côte avec des gens avec lesquels nous avons sympathisé, justement je crois bien que tous les deux travaillaient à l'aéroport d'Orly. On se fréquentait, ils venaient à la maison, nous jouions aux échecs, on faisait des parties de jeux. Eux aussi avaient trois enfants qui avaient à peu près l'âge de nos

enfants, c'étaient trois garçons, les enfants sympathisaient eux aussi. Ils sont partis par mutation. Ils sont partis en province à peu près au même moment que M. Mme X.

Q. – Ce n'est pas trop douloureux de voir partir des gens avec lesquels on a sympathisé ?

R. – Si. Je me trouve isolée, un peu seule, je suis la seule personne âgée de l'escalier. »

Mme P.

« R. – Oui, voilà : Suma c'est devenu Atac depuis trois ans environ, c'est récent. Il ne faisait plus d'affaires à cause de la concurrence d'Euromarché, les prix étaient plus élevés et, intérieurement, ce n'était pas du tout organisé de la même façon que c'est maintenant et les prix sont extrêmement plus compétitifs qu'à Euro. Eh oui, Euro est cher maintenant.

Q. – Quand Euro s'est installé à Athis, les gens se sont-ils précipités pour aller voir ?

R. – Oui, il y a eu les curieux, mais les commerçants ont vu ça d'un très mauvais œil parce que cela a fait fermer pas mal de commerces. Moi, je suis très traditionaliste pour certaines choses, je préfère le petit commerce parce qu'il y a un contact de vie.

Q. – « Petite surface, grand accueil » ?

R. – C'est exact, d'ailleurs je suis restée très petit commerçant, je vais rarement à Euro... Pour acheter peut-être des produits d'entretien exclusivement mais en dehors de ça, je vais à mon petit Cour des Halles, j'y vais depuis vingt-cinq ans. Je vais chez mon boulanger, je n'achète jamais de pain à Euro, je préfère mon boulanger qui fait du bon pain. Je suis restée très commerce, si j'ai du vin à acheter, je vais chez Nicolas à Juvisy. Vous allez dans une grande surface, vous cherchez quelque chose, vous perdez trois heures. Vous cherchez l'étiquette ou le paquet de café que vous avez acheté parce que, du jour au lendemain, ils ont changé de rayon ou de gondole, personne pour vous renseigner, on vous dit "beu, je ne sais pas", "ce n'est pas mon travail alors je ne sais pas"... »

Mme C.

R. – M. : « On se voyait très peu, on ne fréquentait pas trop les autres quartiers, on restait dans le quartier des FFF, on avait notre bande, on organisait des jeux, je me rappelle qu'on organisait des tournois de foot entre bâtiments et ça se tenait derrière le coiffeur, sur la grande pelouse, on organisait des tournois de foot inter-bâtiments.

Q. – Inter-bâtiments ? Et ça, c'était dans quelles années ?

R. – M. : Je devais avoir 8-9 ans, 10 ans peut-être, cela devait être dans les années 1971-1972, on organisait nous-mêmes les tournois avec des listes des participants. Il y avait donc le quartier qui représentait quatre bâtiments, rue Fosse-Popine, rue de l'Aunette, chemin du Fourchet, puis les autres, je ne sais plus comment ils s'appellent, derrière la Butte-aux-Bergers contre les Pitourées, les Blancs-Fossés, etc. Il y avait quelques clans, quelques bandes, c'est sûr il y avait quelques rivalités quand même, mais enfin ce n'était pas...

Q. – À l'intérieur de la cité ?

R. – M. : À l'intérieur de la cité même, mais enfin, ce n'était pas vraiment méchant, ça restait au stade des bagarres anodines.

R. – Mme : C'est vrai que quand on était adolescent, on s'est pris des bassines d'eau sur la tête parce qu'on faisait un peu plus de bruit qu'à l'ordinaire en jouant dehors. On était traités de voyous, c'est la roue qui tourne, bientôt ça va être les nôtres.

Q. – La cité Noyer-Renard, par rapport à d'autres, c'est calme ?

R. – M. : C'est pas du tout pareil, la Grande-Borne par exemple, ça fait un peu coupe-gorge !

R. – Mme : Ici, on est bien tombés, on est pratiquement en famille, très très sympa, je peux dire qu'on a eu une chance à ce niveau-là, sans être les uns sur les autres, on se connaît tous bien mais, malgré tout, on se rend service entre voisins, il n'y a jamais d'histoire ni quoi que ce soit. »

M. et Mme D.

« Le cinéma, alors on allait au Rex à Savigny depuis toujours, à Savigny, c'était 7 francs et 30 centimes à l'époque. Et alors chaque dimanche on allait quasiment, à part si on jouait au foot, on allait au cinéma. »

M. L.

« Q. – Maintenant que vous êtes parents, vos enfants vont à l'école dans laquelle vous êtes allés ?

R. – Oui, parce qu'ils ont même des institutrices que j'ai eues à la maternelle.

Q. – Cela doit faire un drôle d'effet...

R. – Quand j'ai été les inscrire, ça m'a fait drôle parce que j'ai eu à faire à Mme X qui est maintenant directrice, mais je veux dire que ça m'a surpris, d'ailleurs elle aussi.

Q. – Cela vous rappelait vos premiers émois, quand vous êtes allé vous-même à l'école ?

R. – Oui, tout à fait et ça fait toujours drôle de voir son institutrice vingt-cinq ans plus tard quand même.

Q. – Cela doit donner une impression de permanence des choses qui se sont installées et qui durent...

R. – C'est bien, même pour eux, ça les a surpris puis ça leur



Les échasses lors d'une fête du quartier, années 1970.

Coll. Skydom, MdBA.

fait plaisir aussi de savoir que leur institutrice était celle de leur père, ils n'y croyaient pas au départ.

Q. – Parce que le fait d'avoir des enfants dans le même lieu où vous avez vécu votre propre enfance, cela doit vous rappeler à vous-même des souvenirs ?

R. – Oui, quand on va visiter l'école pour les fêtes de fin d'année ou autres, on se retrouve dans les locaux où l'on était, ça fait drôle, ça fait plaisir, surtout de revoir ses anciennes institutrices. »
M. D.

« En 1974, il y avait un prêtre qui a créé un noyau de JOC (Jeunesse ouvrière chrétienne). Et donc, il y avait beaucoup de jeunes. Quand je suis arrivée, j'ai participé à des groupes d'alphabétisation au Skydom (MJC). J'étais une des formatrices. C'est à cette époque que je suis entrée en relation avec le prêtre. On a fait une première fête où l'on a fait venir un groupe folklorique avec le Skydom. Le contact Skydom-JOC a fait qu'on a pu développer le travail JOC.

On a fait un énorme groupe de jeunes de 10-13 ans, les groupes ado 15-20 ans. Avec tout ce petit monde, on faisait quantité de choses. On faisait des réunions, des sorties à Paris, des week-ends à Fontainebleau. C'était très beau. Des années après, on disait que ça avait servi d'agence matrimoniale parce que tout le groupe jeune que nous étions s'est casé dans le groupe.

Q. – Mais il n'y avait pas que des Portugais ?

R. – Si. Parce que JOC, au départ, c'était français. Mais on avait aussi un niveau national, il y avait une JOC portugaise. Donc nous, on en faisait partie mais la majorité était portugaise. À ça s'ajoutaient des copains d'autres nationalités. Français, Maghrébins, Espagnols. Ça a abouti à des pique-niques en forêt de Sénart. On était une centaine de jeunes venus des environs en bicyclette. Enfin, c'était super. Ça a été très mobilisateur. Ça a permis que le petit village se crée vraiment autour de ce groupe de jeunes. En fait, c'est les jeunes qui ont permis de se regrouper entre eux. Avant, les gens se connaissaient mais de vue. Mais à travers ces

jeunes qui se regroupaient, les familles ont été appelées à se connaître plus. Je me souviens que quand on organisait des sorties, il fallait que le prêtre et moi fassions le tour des familles pour demander aux parents l'autorisation pour que les filles sortent. C'était drôle. Alors on commençait à être connus et les parents commençaient à connaître les parents, ce qui fait que le "village" s'est agrandi de plus en plus. »

Association portugaise

« L'église était grande. Enfin, il y avait du monde quand même. Et on faisait connaissance avec les enfants, les parents des enfants, tous ceux qui allaient au catéchisme ensemble. Il y avait le patronage, mais ce n'était que le jeudi puisqu'à cette époque-là c'était le jeudi et l'après-midi puis c'est tout. »
Mme E.

« Ça a beaucoup bougé. Parce qu'au départ, dans un certain sens, on touchait un peu toute la population, mais on n'avait pas encore un gros pourcentage de familles migrantes. Et maintenant, on s'est rendu compte que les familles migrantes prennent conscience qu'il y a une halte-garderie, qu'elles veulent préparer l'adaptation des enfants à l'école maternelle. Donc on touche beaucoup plus ces familles qu'on ne les touchait quand on a démarré en 1973. Enfin, quand j'ai démarré en 1973, on avait un tout petit noyau. Tandis que maintenant, on correspond bien à toute la population, on touche facilement un peu toutes les classes sociales, mais plutôt les familles qui ont besoin d'être aidées, plus les familles défavorisées. »
Mme C.

« Ah non, en 1968 j'avais 6 ans, 8 en 1970. Et ce que je me rappelle bien, c'est quand le maire s'est fait battre aux élections, là je m'en rappelle bien ! C'était fort, j'avais bien aimé. C'était la première fois que je votais : j'avais tout juste 18 ans et donc j'avais voté pour les communistes, et hop, on l'avait emporté donc j'étais content. Pour l'instant à chaque fois que j'ai voté quasiment, je vote toujours com-

muniste, mais bon, ils passent jamais les pauvres, ils n'ont jamais assez de voix. Je n'ai jamais fait de politique comme ça, non, jamais, ni association... tout ça... dans les quartiers !»
M. L.

« Le jet d'eau, c'est sûr, ça remue des souvenirs d'enfance quand on allait jouer avec les bateaux et qu'on allait même dans l'eau à s'éclabousser et compagnie... qu'on faisait des parcours de bateaux dans les rigoles où il y avait l'eau qui coulait du bassin, et même sur le fameux bassin, des courses de billes dans les rigoles, sur le parcours rouge, là, des courses de patins à roulettes, des courses de chariots, des courses de carrioles qu'on avait fabriqués nous-mêmes, des choses comme ça. Pendant un moment, on avait même commencé à faire, mais ça faisait un peu d'embrouilles avec les gens qui avaient des voitures, du hockey avec des patins à roulettes. On prenait quatre chariots de chez Suma, on en mettait deux à chaque bout et on avait fabriqué avec le bois des battes de hockey et on mettait des balles de tennis et on s'amusait à faire des équipes, deux ou trois contre trois, à faire des matchs de hockey là-dessus. »
M. L.



Enfants au ballon, 1990. Coll. municipale, MdBA.

Bibliographie succincte

POUR ATHIS-MONS

- *Naissance d'une vie de banlieue - Athis-Mons - 1890-1939*, Danièle Treuil et Jean-Marc Moriceau, AREM, 1983.
- *Quand vos histoires font notre histoire, Athis-Mons 1939-1989*, Médiathèque, 1989.
- Bulletins municipaux.
- Registre des délibérations municipales.
- Rapport POS, 1985.
- Monographie de l'instituteur, 1899

POUR LA RÉGION PARISIENNE

- *La croissance de la banlieue parisienne*, Jean Bastié, PUF, 1964.
- *L'économie française face aux défis mondiaux*, J. et G. Brémond, Hatier, 1986.

POUR LES FFF

- *Chroniques d'un bâtisseur - Groupe immobilier 3F*, Christine Albertini, Idenek et Associés, 1990.
- *Cahiers du centre scientifique et technique du bâtiment*, n° 44, juin 1960.
- *Études et besoins en équipements sanitaires et sociaux et culturels : Athis-Mons et les 1 267 logements de Froides-Bouillies*, réalisé par le Ceder pour le FFF, juillet 1959.

DIVERS

- Journal *Le Républicain*, 1955-1975.
- Bande dessinée : *N'attends pas d'avoir du béton plein la gueule pour l'ouvrir*, dessin Pascal Jourde, texte José Vieira Martins, Mélanges, 1984.

Extraits de la chronologie d'Athis-Mons

- 1955 Athis-Mons compte 14 120 habitants en 1954.
Depuis 1947, Alexandre Rosier, employé SNCF, est maire de la commune (socialiste).
- 1958 Début de la construction de la cité du FFF.
- 1959 Mars : élections municipales. René L'Helguen (divers droite) succède à Alexandre Rosier.
- 1961 Mars : inauguration de l'aéroport d'Orly par le général de Gaulle.
- 1962 Athis-Mons compte 23 912 habitants, fin de la construction de la cité du FFF.
- 1963 Mai : Grand Pardon breton de la banlieue Sud.
Juillet : baignade ouverte en Seine, 73 quai de l'Orge.
- 1965 Mars : élections municipales. M. L'Helguen reconduit
Mai : 3^e Grand Pardon breton, avec lutte bretonne, bagad de Lann Bihoué.
Résultats des premières élections présidentielles au suffrage universel direct à Athis-Mons :
13 985 inscrits - 12 028 votants - 11 758 exprimés
De Gaulle : 5 823 - Mitterrand : 5 935.
Construction du CES Mozart dans le Val.
- 1966 Octobre : la municipalité proteste contre l'expulsion des locataires des cités provisoires Fontainebleau et Flammarion, nées de la Reconstruction.
- 1967 Mars : élections législatives. Pierre Jucquin (PC) est élu député de l'Essonne.
Juin : entrevue entre M. L'Helguen (maire) et M. Jucquin (député) pour le relogement des habitants des cités provisoire Fontainebleau et Flammarion
Septembre : élections cantonales. M. L'Helguen, conseiller général.
- 1968 Athis-Mons compte 28 160 habitants, 4^e ville de l'Essonne.
- 1969 Juin : élections présidentielles. Le canton Athis-Paray vote majoritairement pour Georges Pompidou
Construction d'un CES de 1 200 places avec SES, au lieu-dit Clos Perrault (futur CÉS Delalande)
Après dix ans de démarches et de problèmes de construction, le lycée Athis-Mons- Paray-Vieille-Poste - Juvisy-sur-Orge (futur Pagnol) ouvre ses portes.
- 1970 Athis-Mons compte 29 814 habitants.
- 1971 Mars : élections municipales. M. L'Helguen reconduit comme maire.
Avril : inauguration d'Euromarché.
Octobre : M. L'Helguen, élu président de l'Union des maires de l'Essonne.
L'année 1971 voit la construction du centre administratif de la mairie, près de l'hôtel de ville, place du Général-de-Gaulle, des 610 logements de la rue E.-Vaillant et des 786 logements des Clos.
- 1972 Athis-Mons compte 32 087 habitants.
23 janvier : inauguration de la piscine patinoire d'Athis-Paray.
Février : les municipalités d'Athis-Mons, Paray-Vieille-Poste et Juvisy-sur-Orge s'unissent pour mettre en place un service permanent de transport urbain.
À partir du 23 mai, la gare d'Athis-Mons est desservie au quart d'heure entre Juvisy-sur-Orge et Paris, de 6 h à 21 h.
- 1973 Février : aménagement d'un parking de 123 places, quai de Seine, près de la gare.
Septembre : 1^{re} rentrée de la SES et du CES Delalande.
- 1975 Athis-Mons compte 31 310 habitants.
- 1977 Mars : élections municipales. Paulette Chemier (PC) est élue maire. Aménagement d'une bibliothèque dans le centre-ville, rue P.-V.-Couturier.
- 1978 Mars-avril : inondation à Athis-Mons.
- 1980 Avril : développement de la zone de l'aéroport de Paris, dite « zone des Guyards ».
- 1982 Athis-Mons compte 29 006 habitants.
- 1983 Mars : élections municipales. M. L'Helguen entame un 4^e mandat de maire.
- 1985 Arrêt des activités du Centre culturel d'Athis-Animation. Difficultés pour les activités socioculturelles (MJC Skydom) et de prévention.
- 1986 Février : création d'une ZAC en centre-ville.
- 1988 21 mai : installation du *Concorde* près de la RN7.
23 juillet : tornade sur Athis-Mons (136 des 488 arbres du parc d'Avaucourt sont perdus).
Aménagement de l'ancienne salle des fêtes ouverte en 1962, en Espace Jean-Monnet.
- 1989 Mars : élections municipales. Marie-Noëlle Lienemann, déjà député, devient maire.
M. L'Helguen, maire sortant, est conseiller général.

Exposition présentée du 4 décembre 1991 au 4 janvier 1992 à la salle Michelet : « J'ai la mémoire qui planche... une ville, des quartiers, Noyer-Renard, 1958-1991, Athis-Mons ».

Réalisation : Centre culturel - M. Robichon, président
M. Bossard, directeur

Recherche-conception : M. Petit - Assistant de recherche :
M. Meslin

Information : Mme Maillot - Comptabilité : Mme Vernet.
Secrétariat : Mme Lebezot - Construction : M. Salaün
Éclairages : M. Brice - Permanence-accueil : M. Hernandez.
Photocomposition : Imprimerie Compo Grama, Malakoff
Reproduction et agrandissement : M. & Mme Mourlot,
rue des Sycomores, Viry-Châtillon
Transcription des enregistrements et dactylographie :
Mme Lebezot, M. Lozes, Melle Desvaux, Melle Cuervo,
Mme Vandekerckov, Mme Marty

**TOUS NOS REMERCIEMENTS AUX INSTITUTIONS ET PERSONNES
QUI ONT AIDÉ DE PRÈS OU DE LOIN À CETTE RÉALISATION**
Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)
Conseil général de l'Essonne
Direction régionale des affaires sanitaires et sociales (DRASS)
Fonds d'action sociale (FAS)

VILLE D'ATHIS-MONS

Services archives et documentation :
Mme Jouclard et sa collègue
Service urbanisme : Mme Planque et ses collègues
Service information : Mme Lorentz et ses collègues
Bibliothèque-discothèque municipale :
Mme Wetterwald et ses collègues
Service culturel : M. Jeanlin et ses collègues
Service retraités : Mme Severin et ses collègues
Services techniques et espaces verts : M. Descombris
et ses collègues
Mairie annexe Noyer-Renard : les secrétaires et le gardien

DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE QUARTIER (DSQ) :
M. Geismar et ses collègues

INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE

M. Neny et ses collègues
Écoles primaires : Branly et Flammarion et les élèves
Écoles maternelles : Lafontaine et Perrault
M. Rateau, coordonnateur ZEP, et ses collègues
Mme Goegel, M. Sahuc et leurs collègues
Mmes Varoqueaux et Tarnawski et leurs collègues

LA MAISON POUR TOUS SKYDOM
M. Ballanger et ses collègues

GROUPE IMMOBILIER 3 F

Paris : Mmes Durand et Morel
Évry : Mmes Parneix et Cramoisi
Athis-Mons : M. Philippe, ses collègues, les gardiens

CAUE de l'Essonne, Société d'histoire de Ris-Orangis
(M. Goubet), Archives départementales de l'Essonne,
PMI, halte-garderie, CAF et assistantes sociales,
Journal *Le Républicain* de l'Essonne

POUR LES ENTRETIENS

Melle Cuervo, Mme Chereau, Mme Hatte, Mme Rosier,
Mme Perrin, M. Maintier, Mme Fort, M. Blanchetière,
M. & Mme Claus, M. Briand, Mme Blain, Mme Gillet,
Mme Marilly, Mme Cottin, M. Lelan, Mme Esnault,
M. Drouet, Mme Lorentz, M. Liepchitz,
Association portugaise, Mme Delavalle, M. Arbillot,
Mme Gallou, Mme Charpentier, Mme Carroue

POUR LE PRÊT DE DOCUMENTS, PHOTOS, OBJETS ET LES DONATIONS

M. Reigner, Mme Caron-Paindavoine, M. Vignot, Mme Gillet,
Mme Mesquita, Mme Cottin, Mme Alessandra, Mme Esnault,
M. & Mme Leuiller, M. Chamoreau, M. & Mme Farrugia,
M. Tur, Mme Roblin, M. & Mme Frarier, Mme Varoqueaux,
Mme Perrin, M. Derraine, Mme Hatte, Mme Kintzele,
Mme Guesne, Mme Fort, Mme Beraud, M. & Mme Claus,
M. Tabet, M. & Mme Di Dio, M. & Mme Robichon,
Mme Marilly, Mme Gouzy, M. Vallee, Mme Bardy,
Mme Moyse, M. & Mme Duverneuil, M. Liepchitz,
Melle Cuervo, Mme Gallou, Melle Goegel, Mme Delaval,
Groupe immobilier 3 F, Mme Greco, Mme Halliez-Thomas,
Mme Carroue, Ville d'Athis-Mons, Mme Rosier, M. Neny,
M. & Mme Blanchetière, Mme Pages, M. Heckly, M. Rateau,
M. Lemardeley, Mme Simon-Viguie, M. Briand, Mme Charpentier,
Mme Luissint, M. Fraignaut, Mme Gabu, Mme Gay

DIVERS

M. Guesne, Mme Gaignerot, Mme Thély, Melle Magri,
Mme Rouyer, M. Lozes, Mme Pernot, M. Benglia, M. Winchenne,
Mme Jaouen, M. Chesneau, Mme Leroy, M. Hoareau,
M. & Mme Guinard, M. Jouteau,
M. & Mme Louet, Mme Veuillet, Mme Ledu, M. Merah,
Mme Calcaterra, M. Guemri

Du DSQ à l'ORU

Un quartier construit avec des normes industrielles

Sur cette cité, nous pouvons dire, en quelques lignes que :
– nous avons 140 cages d'escalier alignées sous forme de barres disposées suivant un plan orthogonal, tracé « à la corde » ou plutôt au « chemin de grue » ;
– ce fut l'un des premiers chantiers de construction industrielle préfabriquée sur place, financé avec les crédits dits « HLMo »¹.

Une cage d'escalier type comprend :

- des parties communes réduites au minimum sur quatre étages sans ascenseur ;
- un T2 de 30 m², toujours situé à l'entresol ;
- quatre T3 de 50 m² chacun, tous identiques ;
- cinq T4 de 62 m² chacun, tous identiques ;
- aucun T5.

Le plan type de la cage d'escalier ayant été retourné 129 fois sur le quartier, le résultat obtenu est extrêmement uniforme avec une typologie de logement réduite à trois modèles correspondant à de très petits logements. Il faut noter l'absence totale de studios et de grands logements.

Quelques années plus tard, pour compenser ce déficit, on se contentera d'ajouter la barre U, comprenant 18 T5 et 42 T2 sur six étages avec ascenseurs (qui ne permettent pas d'accueillir un fauteuil d'handicapé).

À la fin de ce programme en 1962, 80 logements (les barres V et W), quasi identiques aux premiers HLMo, ont été ajoutés sur des programmes PSR².

Actuellement l'Immobilière 3F possède 1 500 logements dans ce quartier (1 265 initialement).

La dernière réhabilitation remonte à 1989-1990, au début de l'opération de développement social du quartier (DSQ).



*Entrée d'immeuble réhabilitée, 1990.
Coll. municipale, MdBA.*

Deux groupes scolaires maternels et primaires sont construits en même temps que la cité et d'autres équipements dans les années suivant la création du quartier :

- un centre commercial,
- un parc de stationnement souterrain,
- quelques services sociaux (caisse d'allocations familiales, CAF ; protection maternelle et infantile, PMI ; centre médico-psychopédagogique, CMPP),
- une maison des jeunes et de la culture,
- une piscine et un gymnase,
- une église.

Concernant les aménagements, le quartier ne comprenait que très peu d'équipements extérieurs, avec peu ou pas de jeux pour enfants, ni même de terrain de boules.

Le bailleur a eu, par contre, une politique de plantation importante et diversifiée dès l'ouverture du quartier. Cet aménagement paysager, même s'il est aujourd'hui à reprendre compte tenu de son ancienneté, reste l'un des atouts très appréciés de l'endroit.

L'opération de développement social des quartiers

Dès 1988, la permanence d'action sociale de la caisse d'allocations familiales rédige un dossier destiné à alerter ses responsables et les élus municipaux sur la nécessité de réagir face à la dégradation des indicateurs sociaux du quartier (montée du chômage spécifique au secteur, notamment celui des jeunes représentant le double du taux communal).

Au même moment, sans aucune concertation, Immobilière 3F lance un important programme de réhabilitation des logements ne prenant pas la mesure des problèmes rencontrés dans le quartier et ne mettant pas en place des dispositions d'accompagnement social. La réhabilitation doit être suivie d'augmentations de loyer non négligeables pouvant aller jusqu'à 100 % dans certains cas.

Dès son élection en 1989, la nouvelle équipe municipale menée par Marie-Noëlle Lienemann fait réaliser un diagnostic du quartier par le bureau d'étude Acadie.

Celui-ci met en évidence :

- De graves carences en ce qui concerne les logements et leurs abords :
 - isolation des logements très insuffisante (infiltrations, moisissures) ;
 - chauffage en deçà des normes (certains logements dépassent difficilement les 14 °C en hiver) ;
 - eau chaude pouvant arriver plus de quinze minutes après l'ouverture du robinet ;
 - réseau électrique défectueux et hors normes ;
 - parties communes très dégradées (tags, boîtes aux lettres défoncées, portes de hall cassées, etc.) ;
 - espaces extérieurs détériorés, absence totale de jeux pour enfants ;
 - propreté des parties communes et des espaces publics déficiente.
- Des services publics inadaptés et insuffisants :
 - un bureau de poste minuscule ;

- une annexe de la bibliothèque inondée à chaque orage ;
- une piscine peu attrayante et bientôt fermée ;
- un service de bus à faible amplitude horaire (fin de service à 21 h 30, pas de service le dimanche) et à faible fréquence en semaine (30 minutes en heures pleines) ;
- la maison de quartier Skydom (ex-MJC) est fermée depuis plus de trois années ;
- aucun mode de garde organisé pour la petite enfance dans le quartier, en dehors d'une halte-garderie de la CAF indigne de ce nom ;
- un service de PMI peu accessible car situé à l'étage ;
- un petit CMPP ;
- quelques bénévoles donnent des heures d'aide au devoir ;
- une ou deux associations tentent quelques très rares animations pour les personnes âgées.

- Un quartier bloqué pris dans une spirale de dégradations :
 - les locataires les plus aisés quittent massivement le quartier ;
 - de nombreux logements sont surpeuplés faute de possibilité d'échanger son logement lorsque la famille évolue alors que de nombreux demandeurs de logement refusent d'y emménager ;
 - on constate la pauvreté de la vie associative ou culturelle, l'absence de toute politique d'animation et de prévention ;
 - la faiblesse du niveau de formation ;
 - la dégradation physique du quartier (plantations, propreté, bâti) ;
 - le renfermement des jeunes sur le quartier ;
 - la faible implication des services publics locaux dans la gestion de ce quartier ;
 - l'absence de tout service lié à l'orientation ou la recherche d'emploi.

En 1990, à la suite du diagnostic, une convention de développement social du quartier est signée avec l'État, la région, le département, la CAF et les bailleurs sociaux.

Cette convention permet très rapidement de commencer un réinvestissement public très important, avec l'instal-

lation d'une équipe de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS), chargée de « mettre en musique » la redynamisation du quartier.

Les acteurs professionnels chargés de gérer le quartier se réunissent tous les quinze jours et très vite les premiers projets sont financés.

Trois slogans émergent alors

- Changer les modes de gestion du quartier pour changer la vie du quartier.
- Agir sur la qualité de l'espace public pour influencer sur la qualité de l'esprit public.
- Remettre à niveau un réseau de services à la population.

CHANGER LES MODES DE GESTIONS DU QUARTIER POUR CHANGER LA VIE DU QUARTIER

Il s'agissait d'amener les différents intervenants sur le quartier à analyser ensemble les problèmes rencontrés et à inventer de nouvelles approches pour améliorer la vie quotidienne de ses habitants.

Dès le mois d'avril 1990, un groupe de travail s'est réuni tous les quinze jours avec des travailleurs sociaux, des enseignants, des représentants de la ville et du bailleur.

De nombreux thèmes de fond furent abordés, dont voici quelques exemples :

- Comment résoudre les dysfonctionnements de l'attribution des logements ?
- Comment réduire les impayés ?
- Comment impliquer les habitants dans les projets d'aménagement des parties communes ou des espaces publics ?
- Comment lutter contre l'échec scolaire ?
- Comment lutter contre les phénomènes de dépression chez les personnes isolées ?
- Comment travailler avec les nombreuses nourrices non déclarées ?
- Quels lieux proposer aux jeunes en soirée et le week-end ?

- Comment améliorer les transports publics ?
- Y a-t-il des spécificités à l'accueil des habitants du Noyer-Renard ?
- Comment améliorer la propreté du quartier ?
- Quels modes de garde adopter pour les petits ?
- Faut-il ouvrir des classes de 2 ans dans les maternelles ? Pour qui ? À quelles conditions ?
- Quelle politique de lecture publique engager ?

À toutes ces questions et à mille autres, le groupe de travail des professionnels du quartier a proposé de très nombreuses pistes de solutions et a pu mettre en œuvre plusieurs initiatives grâce aux subventions de la politique de la Ville :

- une permanence Habitat, commune aux travailleurs sociaux, à Immobilière 3F et à l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale, se tient hebdomadairement pour suivre la réhabilitation, recevoir les habitants, adapter les travaux dans les logements ;
- l'accompagnement par l'équipe de quartier (MOUS) de la réhabilitation permet de tenter d'en réduire les principaux excès et de modérer ses conséquences financières pour la population. La mise en place de l'APL³ se révèle beaucoup plus délicate que prévue, compte tenu de la grande diversité des situations dans le quartier ;
- afin de remédier aux problèmes de suroccupation des logements, une bourse d'échange de logements est créée, disposant d'un fonds facilitant la prise en charge de travaux liés aux états des lieux ;
- un réseau dense de professionnels de la petite enfance s'installe progressivement dans le quartier à mesure que la ville crée une crèche collective, puis une crèche familiale, une nouvelle halte-garderie, une ludothèque et deux classes maternelles pour les 2 ans. Ces outils ont souvent été aussi utilisés pour permettre aux femmes du quartier de suivre une formation et/ou leur faciliter une recherche d'emploi ;
- un club de prévention est créé, une association de lutte contre les toxicomanies est mise en place, une association

pour l'accompagnement scolaire se développe, des bibliothèques d'écoles et les premières salles informatiques dans les écoles voient le jour ;

– des travaux dans les écoles (fin des toilettes à la turque en maternelle, par exemple), l'aménagement des cours et des préaux, la création de salles de motricité ;

– un groupe de formation régulière pour l'ensemble des agents d'accueil du quartier (mairie annexe, CAF, Immobilière 3F) s'est mis en place pour travailler sur les peurs, les améliorations des services aux publics, la spécificité des publics ;

– un groupe de suivi des familles en impayés de loyers avant même la création du fonds de solidarité-logement a permis d'enrayer certaines spirales de dettes, de proposer des logements plus adaptés aux familles créant des difficultés de voisinage ou aux familles trop nombreuses pour vivre dans des appartements si petits. L'Immobilière 3F a accepté d'acheter dix pavillons pour reloger des familles en situations difficiles.

Cette multitude d'initiatives permet de commencer à retisser du lien social.

Ce travail social, souvent invisible mais profond, est rendu lisible dans l'espace public par l'importance des investissements consentis pour la création ou la réfection d'un réseau dense d'équipements publics (depuis la mise en place d'une nouvelle mairie annexe, à des projets plus innovants tels que l'ouverture d'un café jeunes ou d'une salle d'arts martiaux).

AGIR SUR LA QUALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC

POUR INFLUER SUR LA QUALITÉ DE L'ESPRIT PUBLIC

L'idée était que, pour se sentir en sécurité chez soi ou dans son quartier, il fallait pouvoir apprécier son cadre de vie, ne pas en avoir honte, le trouver agréable, sûr et bien entretenu.

Immobilière 3F et la ville d'Athis-Mons ont mobilisé des moyens très importants grâce aux subventions d'investissement de la politique de la Ville pour investir dans les espaces publics et les parties communes : réfection des

caves, des halls, des escaliers, pose de portes palières blindées, d'interphones et, plus tard, résidentialisation (c'est-à-dire clôture des espaces semi-publics pour en faire clairement des espaces semi-privés).

Ces travaux ont été menés après des réunions organisées cage d'escalier par cage d'escalier (soit 150 soirées de réunion !), pendant lesquelles les habitants ont pu choisir certaines des prestations offertes, sans supplément de loyer.

Les choix d'aménagement pour l'espace public ont été adoptés avec en permanence l'idée de s'interdire des choix au rabais. Des artistes sont véritablement intervenus. Les matériaux de qualité, du mobilier urbain original et solide, des éclairages publics élaborés, l'ensemble des choix furent parfois jugés luxueux par certains.

L'aménagement des espaces extérieurs est engagé avec l'implication forte et importante d'Immobilière 3F qui permet l'ouverture de chantiers d'art ornemental urbain⁴ (avec l'association Odace) dans le secteur Branly ou la construction de jeux conçus par le centre de loisirs.

Ce chantier participatif a permis d'associer, pendant deux ans, plus de 150 habitants non seulement aux choix d'aménagement du secteur Branly, mais aussi à la réalisation de sentiers, de mobilier urbain et de mosaïques qui ont fortement marqué l'espace public.

De même, la réhabilitation des bâtiments publics a fait l'objet de concours d'architecture permettant de retenir des concepteurs engagés, voire militants, pour la qualité des réalisations publiques.

La ville d'Athis-Mons ne disposant pas de moyens très importants, des subventions ont été systématiquement obtenues à hauteur de 80 %, 90 %, voire 100 %. La volonté politique du maire, Marie-Noëlle Lienemann, sans doute facilitée par deux passages successifs au gouvernement (mais aussi au début du DSQ par l'absence de mobilisation des moyens disponibles par les villes environnantes), a permis de maintenir un rythme d'investissements très important. D'autres quartiers ont parfois fait savoir que trop d'in-

vestissements allaient sur ce seul quartier, le seul, il est vrai, à pouvoir mobiliser de telles subventions extérieures.

Dans le même esprit, depuis janvier 2002, une cellule de veille hebdomadaire « maintenance urbaine et tranquillité publique » a permis de suivre l'ensemble des problèmes du quotidien de ce quartier (enlèvement des tags, maintenance du mobilier urbain, propreté des cages d'escaliers, des rues du quartier, suivi des problèmes de délinquance, etc.). Ce suivi, inscrit dans des conventions de gestion urbaine de proximité, a permis de lutter contre le sentiment d'insécurité en améliorant nettement l'entretien courant du quartier, en réduisant le nombre de véhicules épaves.

REMETTRE À NIVEAU UN RÉSEAU DE SERVICES À LA POPULATION

La réhabilitation de la maison de quartier est lancée dès le début des années 1990, permettant au passage de créer une ludothèque, une bibliothèque, des ateliers pour les jeunes, des salles pour l'accompagnement scolaire et une halte-garderie. Dans le même temps une gamme de salles est aménagée dans l'ancienne église Michelet, une mairie annexe ouverte et un centre social gèrent en réseau les nombreuses nouvelles activités dans le quartier.

Si la piscine doit être fermée, elle est remplacée par un espace de musculation, une salle d'arts martiaux et un mur d'escalade.

Enfin, la ville développe une politique très dynamique autour de la petite enfance par la mise en place d'une crèche collective, d'une crèche familiale, d'une nouvelle halte-garderie, d'un relais d'assistantes maternelles et par l'ouverture de deux classes de maternelle pour les enfants de 2 ans.

Dans le même temps, le nouveau centre social municipal met en place des ateliers d'animation et tente de créer des réseaux d'habitants fédérés autour de diverses actions allant de la formation aux activités culturelles.

Enfin la ville obtient la création d'un point d'accueil d'information et d'orientation (PAIO), bientôt transformé

en mission locale intercommunale. Un organisme de formation s'implante aux marges du quartier et développe rapidement de nombreuses initiatives destinées à mettre en place une nouvelle offre de formation pour les personnes en recherche d'emploi ou en reconversion professionnelle. Il est notamment ouvert un atelier pédagogique personnalisé à Athis-Mons.

La ville décide aussi de financer largement une politique de prévention en direction de la jeunesse et différents outils. Il s'agit de ne pas laisser dériver certains jeunes qui sortent de l'école sans diplômes et qui « galèrent » sur le quartier. Cette politique, qui aura de nombreuses facettes (ouverture d'un café jeunes, financement de clubs de sports de haut niveau en boxe, mais aussi en karting et en équitation), mettra à disposition du club d'éducateurs spécialisés des moyens importants. Elle sera en partie contestée car elle ne s'accompagne pas toujours d'une politique visant à rendre les jeunes véritablement autonomes et n'apparaît pas suffisamment tournée vers l'insertion professionnelle. Le café jeunes, plusieurs fois relancé, devra *in fine* fermer définitivement en raison de problèmes liés à l'appropriation du lieu par un groupe (suivi de plusieurs incendies) et à des difficultés de gestion du lieu.

Par ailleurs, et très rapidement, le maire a obtenu dès 1990 la création d'une zone d'éducation prioritaire (ZEP). Celle-ci n'a regroupé que les deux groupes scolaires primaires installés dans le quartier, à l'exclusion du collège Delalande, situé à l'autre bout de la commune et recevant pourtant l'ensemble des collégiens du quartier.

Le collège n'a pas été inclus dans la ZEP en raison, d'une part, d'une opposition du corps enseignant qui craignait « l'image ZEP » et, d'autre part, d'indicateurs qui, en valeur relative, demeuraient en deçà des valeurs d'alerte du département même si, en valeur absolue, ils étaient très inquiétants. Quelques années plus tard, les enseignants du collège ont manifesté devant l'hôtel de ville pour obtenir le classement en ZEP.



*Premier anniversaire de la PAIO, décembre 1990.
Coll. municipale, MdBA.*

Du contrat de ville au renouvellement urbain :

En 2000, Immobilière 3F et la ville d'Athis-Mons engagent un tournant dans la politique menée sur le quartier.

Grâce aux opérations de renouvellement urbain (ORU) proposées par le gouvernement, un projet ambitieux permet d'engager une nouvelle étape dans l'évolution urbaine de ce quartier.

- Des moyens sont dégagés qui permettent enfin de :
- retoucher la structure interne des logements ;
 - revoir l'organisation urbaine du quartier et notam-

Notes

1. HLMo : habitation à loyer modéré ordinaire – financement du ministère du Logement.
2. PSR : programmes sociaux de relogement.
3. Aide personnalisée au logement. Celle-ci permet d'alléger le montant de la quittance de loyer en fonction des critères liés à la composition familiale et aux revenus du ménage.

ment son maillage avec le tissu urbain des quartiers pavillonnaires limitrophes ;

- d'envisager la restructuration du centre commercial.

L'opération de renouvellement urbain engagée alors se veut efficace mais refuse la brutalité : si des logements sont démolis, ces démolitions ne concernent que moins de 10 % du parc, elles ne sont décidées que parce qu'elles sont nécessaires à l'inscription du quartier dans le tissu urbain de la ville en évolution.

À chaque fois qu'une cage d'escalier est démolie, Immobilière 3F en profite pour agrandir les logements existants contigus, pour créer des balcons et pour revoir l'offre de logements. Les logements agrandis ou construits sont systématiquement proposés en priorité à des habitants du quartier.

En 2005, un nouveau dossier est déposé auprès de l'agence de renouvellement urbain. Il propose encore une nouvelle étape dans l'évolution du quartier. Celle-ci, comme les précédentes, confirme que le quartier est vivant, évolue en continu, commence à perdre sa spécificité de grand ensemble perçu comme monolithique. Une nouvelle typologie de logements est proposée. La ville se renouvelle, la ville bouge. Elle vit.

*François Geismar,
ancien chef de projet du quartier*

4. L'une des réalisations de ce chantier participatif fait la couverture du livre présentant l'inventaire du patrimoine du canton publié par la DRAC Île-de-France en 2005, *Images du patrimoine*, n° 228.

Du renouvellement urbain à la rénovation urbaine

Le Centre de Ressources Politique de la Ville en Essonne mobilise et accompagne les acteurs essonniens

En 1999, le renouvellement urbain a fait une priorité de la transformation urbaine des quartiers classés en politique de la Ville. Cinquante et un grands projets ville (GPV) et soixante-dix opérations de renouvellement urbain ont été ainsi définis en France.

La loi de programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 1^{er} août 2003, dite loi Borloo, vient renforcer le traitement des quartiers par la question urbaine, en augmentant la place faite d'une part à la démolition-reconstruction et, d'autre part, au développement économique par le biais des zones franches urbaines. Son objectif est de remettre à niveau par des actions sur le cadre de vie et l'habitat certains quartiers délabrés et de permettre à chaque habitant un meilleur accès à la vie sociale et économique.

Si la politique du logement et la politique urbaine sont largement mobilisées par la mise en œuvre des projets de renouvellement urbain, la prise en compte du volet social est tout aussi essentielle à la réussite de ces projets. À ce titre, qu'en est-il de la question de la mémoire des habitants des quartiers qui font actuellement l'objet de démolitions-reconstructions ? Quelles représentations ont-ils de leur

quartier ? Quelle histoire y ont-ils vécu ? Comment vont-ils vivre les changements impliqués par ces projets ?

Conformément à ses missions et à ses objectifs, le Centre de Ressources Politique de la Ville en Essonne a très rapidement souhaité accompagner la réflexion et les pratiques des acteurs autour des nombreuses questions que pose la rénovation urbaine.

Dès le 26 juin 2003, il a organisé une journée d'information et de réflexion intitulée « Rénovation urbaine-renouvellement urbain : quelles perspectives pour les villes à l'aube du XXI^e siècle ? »¹. Cette journée avait pour objectifs de situer les termes du débat, de confronter les points de vue et d'informer sur les expériences vécues, avec leurs difficultés et leurs réussites, au moment où la loi Borloo était encore à l'état de projet. Elle a mobilisé soixante-trois acteurs essonniens engagés dans la conception, la réalisation des différents projets urbains et sociaux, dont celui du GIP-GPV Centre Essonne présenté ici par son ancienne directrice, Anne Charpy.

Dès la fin de l'année 2003 et au cours de l'année 2004, le Centre de Ressources a également organisé deux cycles de

qualification consacrés à la gestion urbaine de proximité, afin de susciter des réflexions autour d'expériences innovantes, de proposer des points de repères pour l'action et d'accroître les possibilités d'action des opérateurs impliqués dans ces démarches. Trente et un professionnels ont participé à ces deux cycles de qualification.

En 2005, le Centre de Ressources propose d'aborder plus particulièrement la question de la mémoire des habitants de ces quartiers. Dans le cadre du projet « Des ensembles assez grands : mémoire et projets en Essonne », réalisé en partenariat avec Maison de Banlieue et de l'Architecture, le CAUE 91 et CINEAM, il organisera deux rencontres-débats et deux cycles de qualification afin de permettre aux professionnels de la politique de la Ville

en Essonne de mieux appréhender la conduite d'un projet « mémoire » d'un quartier, mais aussi de mieux connaître l'histoire des grands ensembles.

En 2005 et 2006, l'habitat à caractère social constituera également un axe privilégié pour le Centre de Ressources avec le renouvellement des cycles de qualification consacrés à la gestion urbaine de proximité et au logement à caractère social en Île-de-France et en Essonne. Un groupe de travail sera aussi proposé sur l'accompagnement des projets ANRU (Agence nationale de rénovation urbaine) en Essonne.

*Centre de Ressources Politique de la Ville
en Essonne*

Le GIP-GPV Centre Essonne : l'exemple de Corbeil-Essonnes et d'Évry (juin 2003)

L'objectif de cette intervention est de rendre le plus lisible possible un mode de pilotage et d'organisation du grand projet de ville (GPV) et de s'interroger sur les ambitions et l'efficacité du dispositif. Il s'agit finalement de tirer des éléments significatifs sur la conduite de projets dans d'autres sites et les enseignements des bonnes pratiques.

Le GIP-GPV Centre Essonne

Le GIP (groupement d'intérêt public) a pour mission de piloter le contrat de ville intercommunal sur quatre communes – Corbeil-Essonnes, Courcouronnes,

Évry et Ris-Orangis –, à l'intérieur desquelles est inscrit le GPV des Pyramides, à Évry, et des Tarterêts, à Corbeil-Essonnes.

LE RENOUVELLEMENT URBAIN CIBLE :

- le retour au droit commun du territoire, dans un environnement globalement privilégié, avec des poches d'exclusion en termes de niveau de services, de cadre de vie et de tranquillité ;
- le développement de l'autonomie des habitants de ces quartiers, de leur capacité de profiter des ressources du territoire alentour, de se déplacer, de construire leur vie et d'avoir un projet au-delà du territoire sur lequel elles

vivent.

LE TERRITOIRE D'INTERVENTION DU GIP EST COMPOSÉ DE :

- quatre communes qui représentent 140 000 habitants autour du pôle d'Évry ;
- douze quartiers prioritaires du contrat de ville intercommunal, soit 80 000 habitants. Sur ces douze quartiers, sept sont en ZUS (zone urbaine sensible).

Le territoire du Centre Essonne est extrêmement contrasté, avec des atouts de taille : le Génopôle ; des entreprises importantes ; des emplois qualifiés ; l'université d'Évry, extrêmement développée ; des infrastructures de transport qui désenclavent. Sur le territoire du Centre Essonne, le chômage moyen des jeunes de 15 à 24 ans est de 22 %, tandis que ce taux est à 38 % aux Tarterêts, alors qu'il est en dessous de 20 % en région Île-de-France².

Le GPV porte sur deux de ces douze quartiers qui représentent 20 000 habitants, c'est-à-dire environ 10 000 habitants pour chacun des deux quartiers, soit du quart au cinquième de la population communale.

Organisation du pilotage du contrat de ville intercommunal

Pour conduire ce contrat de ville comprenant le GPV, un GIP a été créé en avril 2001, qui regroupe les principaux maîtres d'ouvrages et financeurs publics et privés. Ce groupement est composé de onze membres fondateurs : l'État, les quatre communes et la communauté d'agglomération d'Évry, le conseil général et les quatre bailleurs, qui représentent chacun une partie du territoire. Ce nombre important limite la capacité du conseil d'administration du GIP à être un vrai lieu de prise de décisions. Celles-ci sont préparées en amont, en fonction des intérêts et des secteurs d'intervention des divers acteurs présents.

L'OBJET DU GIP EST DÉCRIT PRÉCISÉMENT DANS SES STATUTS :

- élaborer une politique concertée de développement social urbain sur le territoire du contrat de ville intercommunal ;
- fédérer les compétences en une structure spécialisée commune aux partenaires. Le GIP, en soi, ne détient pas de compétences opérationnelles, mais doit en revanche interpellier et mettre en mouvement les compétences de droit commun des différentes institutions jouant un rôle sur ces territoires ;
- intégrer le GPV comme volet territorial du contrat de ville intercommunal.

UNE MÉTHODE DE PILOTAGE PORTÉE PAR LE GIP

Des groupes thématiques qui réunissent les services de droit commun des institutions sont constitués sur les thèmes de l'éducation, de la prévention, de l'accès à l'emploi, de la santé et des transports. Dans ces groupes sont présents les directeurs de services des communes, des responsables CDS-PMI du conseil général, des responsables d'établissements de l'Éducation nationale, l'inspecteur d'académie le cas échéant, des représentants de la Justice – le procureur adjoint –, la PJJ, la CAF, etc.

Selon les thèmes, les services de droit commun se mobilisent pour élaborer des priorités partagées et réduire l'écart entre ces quartiers et leur environnement. Des objectifs opérationnels et un programme d'actions sont définis.

Des conventions thématiques sont validées par le conseil d'administration du GIP (le préfet, le président du conseil général, les maires, les directeurs des bailleurs). Tous les dispositifs contractuels, qui sont foison sur ces quartiers, doivent avoir pour socle les priorités qui ont été validées par tous dans le cadre du contrat de ville intercommunal, et ses conventions thématiques – par exemple, les contrats éducatifs locaux, les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité. Sont également prévues des expérimentations mobilisant le droit commun des différentes institutions et ayant ensuite

vocation à modifier les pratiques plus durablement et à se transférer dans l'organisation des institutions.

UN PILOTAGE PARTENARIAL SUR CHACUN DES QUARTIERS EN GPV

En réalité, il y a deux GPV, ce qui démultiplie les forces : deux instances d'élaboration et de suivi des projets, les comités techniques, sont animées par deux chefs de projets, qui sont dans l'équipe du GIP et réunissent les services présents sur le territoire.

Le GIP a un mandat, à travers lequel il construit un cadre de référence aux partenaires, qui consiste à :

- élaborer les schémas de référence urbains avec des méthodes de travail différentes sur les deux quartiers ;
- programmer les actions qui découlent de ces schémas de référence : l'habitat, la résidentialisation, la réhabilitation, la gestion urbaine de proximité, l'aménagement des espaces publics et la réalisation d'équipements ou leur amélioration ;
- faire valider les financements par le conseil d'administration du GIP ;
- faire le lien avec le contrat de ville, afin que les priorités élaborées dans le cadre du contrat de ville intercommunal se déclinent dans les deux quartiers en GPV. Par exemple, les actions de médiation santé dans les collèges, l'équipe emploi-insertion, le développement des structures alternatives de l'Éducation nationale.

La force qu'ont les collectivités dans une négociation avec les services déconcentrés de l'État, l'Éducation nationale, la Justice ou d'autres, à l'échelle des douze quartiers, donne un sens à cette échelle de territoire et bénéficie aux quartiers spécifiques du GPV.

ASSOCIER LES HABITANTS

L'association des habitants est évidemment constitutive de la manière de conduire le GPV. Elle est sous la responsabilité des élus – les chefs de projets du GIP intervenant en ap-

pui technique à l'animation des comités consultatifs (pour les Tarterêts) et des conseils de quartiers (pour les Pyramides). Enfin, un atelier de travail urbain est mis en place en fonction de l'avancement des projets et animé par le chef de projet GPV sur les Pyramides.

LE SYSTÈME D'ACTEURS

Il existe un système d'acteurs très différent dans les deux quartiers et qui, dans les deux cas, rend le GIP utile et nécessaire.

Aux Tarterêts, deux bailleurs sont présents, dont l'un représente 80 % des logements sociaux du quartier. Le rôle du GIP est de se positionner au-delà des conflits d'intérêts, comme espace neutre d'élaboration de projets et de décisions conjointes des acteurs en présence.

Aux Pyramides, en revanche, le contexte est plus complexe avec un plus grand nombre d'acteurs : deux collectivités locales – la ville et la communauté d'agglomération –, neuf bailleurs HLM, dix-sept copropriétés. Dans ce contexte, il est nécessaire d'avoir une instance commune d'élaboration de projets, d'information et de mise en cohérence.

Le quartier des Tarterêts

Quelques chiffres² :

- environ 8 700 habitants recensés ;
- près de 40 % de la population a moins de 20 ans (30 % sur le territoire) ;
- 1/4 des ménages compte cinq personnes ou plus ;
- 1/3 des habitants est une population d'étrangers (12 % du territoire) ;
- 2 832 logements sur la ZRU (zone de rénovation urbaine), dont 75 % de logements sociaux.

Les principaux programmes de logements sociaux :

- 1 784 logements de la SA d'HLM Logement français (près de 80 %) ;



Photo aérienne des Tarterêts. Coll. GIP-GPV Centre Essonne.

- 373 logements de l’Opievoy ;
- 286 chambres en foyer Sonacotra ;
- 86 logements de la résidence du Bout-du-Monde (Fondation Lebaudy).

Le quartier des Tarterêts est un quartier enclavé dans un environnement très porteur. Sur la photo aérienne d’ensemble du quartier des Tarterêts, on peut repérer la gare, la Seine, la Francilienne, et la nationale 7.

Sur le projet validé dans le cadre du GPV, on peut situer les projets d’infrastructures autour du quartier et les projets à l’intérieur du quartier déjà validés, avant la constitution du dossier ANRU : la démolition du bloc central, l’ancien centre commercial, avec les parkings désaffectés depuis 1996, avec deux tours de 109 logements qui font l’objet d’une opération de démolition complexe car il n’y a pas que des logements, il y a également des aménagements, des es-

paces publics, des équipements.

LES PRINCIPES D’AMÉNAGEMENT

POUR LE QUARTIER DES TARTERÊTS SONT :

- la restructuration de la trame viaire (hiérarchisation des voies et recherche de davantage de liaisons avec les quartiers périphériques) ;
- l’organisation du tissu urbain à partir d’un système de lignes s’appuyant sur le relief ;
- l’urbanisation partielle des terrains classés au SDRIF en « espaces naturels » en proposant des compensations équivalentes à conserver ou à transformer en « espaces verts » ;
- les interventions majeures à court terme sur deux secteurs à forts enjeux : les abords de la RN7 (implantation d’un centre commercial) et le secteur du bas des Tarterêts (démolition du bloc central, construction de la halle du marché, résidentialisation Courbet-Delacroix) ;
- l’aménagement de terrains dédiés à l’accueil d’activités économiques dans le cadre du classement du quartier en ZFU ;
- la mise en valeur de l’entrée du quartier, et l’amélioration des jonctions avec la RN7.

Dans les premières étapes, le projet prévoit donc à la fois de la résidentialisation et de la démolition.

Le quartier des Pyramides

Quelques chiffres :

- environ 9 200 habitants recensés ;
- près de 40 % de la population a moins de 20 ans ;
- 1/5 des ménages compte cinq personnes ou plus ;
- 1/5 des habitants est une population étrangère ;
- 3 282 logements sur la ZUS, dont plus de la moitié de logements HLM (auxquels ajouter les copropriétés en accession sociale).

Les principaux programmes de logements :

- 9 bailleurs (dont la Sonacotra) ;
- 17 copropriétés, soit près de 40 % des logements.

Le quartier des Pyramides a une morphologie urbaine extrêmement différente. C'est un quartier jeune qui a une position centrale dans la ville d'Évry (juste en face du centre commercial, récemment agrandi), et dans l'agglomération. Il n'est pas enclavé comme les Tarterêts.

Il constitue une structure urbaine extrêmement contrainte avec deux principes de construction. D'une part, la séparation des circulations piétonnes et automobiles : le site propre, qui est quasiment conçu comme une voie rapide, traverse le quartier, des passerelles enjambent le site propre ; les voitures ne pénètrent le quartier que dans une ou deux rues. D'autre part, il y a une imbrication des propriétés extrêmement complexes entre les neuf bailleurs, l'AFTRP, la ville, les dix-sept copropriétés, un système d'AFUL. Cette complexité généralisée rend délicate la gestion et l'intervention pour faire évoluer la structure du quartier.



Photo aérienne des Pyramides. Coll. GIP-GPV Centre Essonne.

Le projet a une ambition qui ne porte pas, en priorité, sur les démolitions et les interventions dures sur l'aménagement, mais vise en premier lieu à améliorer le fonctionnement des acteurs en présence, à travers, essentiellement, le regroupement des bailleurs, les interventions sur les copropriétés, ainsi qu'une démarche forte de gestion urbaine de proximité.

La demande du maire et des bailleurs est de mieux ouvrir le quartier sur le centre-ville, au sud, et de mieux lui faire profiter de cette proximité avec le centre commercial qui se trouve de l'autre côté du boulevard de l'Europe. Il s'agit de favoriser la pénétration de tout ce que draine le centre commercial dans le quartier. Le secteur des Bassins est amené à évoluer avec un accès plus direct vers le centre, grâce à la démolition à moyen terme de la dalle des Miroirs sur laquelle se trouvent des bureaux fortement désaffectés. À terme, la pertinence d'implanter un équipement structurant à l'intérieur de ce grand carré sera envisagée.

Il s'agit donc de faire entrer les gens dans le quartier, et en même temps de développer les centralités intérieures au quartier avec une intervention sur les deux places centrales : place du Marché (Jules-Vallès) et place Allende (ouverture liée à la démolition d'un bâtiment).

Reste la question « faut-il toucher au site propre ? ». Si la question est abordée de manière réaliste par le maire, les bailleurs sont très exigeants sur le sujet : « Si on ne fait pas entrer la voiture dans le quartier, on n'arrivera jamais à lui rendre un statut plus normal, à faire en sorte que les gens puissent se garer au pied de leur immeuble, décharger leurs courses, à créer une sécurité passive. » Mais, compte tenu que le site propre concerne 32 communes et qu'il est le nœud d'un système de transports extrêmement performants, il est très délicat d'intervenir, de modifier la vitesse commerciale. C'est pourquoi les arbitrages ne sont pas favorables.

Le projet est par ailleurs très ambitieux, en matière de

gestion urbaine de proximité, de clarification de l'organisation foncière, des rôles de chacun, de sectorisation au sein des organisations des modes de travail. Sont voulus des référents pour le quartier des Pyramides, des référents qui travaillent ensemble.

Pour terminer, quelques interrogations

■ Le GIP a une valeur ajoutée aujourd'hui sur l'élaboration de priorités et de schémas de cohérence entre les différents acteurs.

■ On peut s'interroger sur la continuité avec ces cadres de référence et de projet au moment du passage à l'acte, puisque les maîtrises d'ouvrages sont diverses et ont leurs propres contraintes et que, par ailleurs, elles peuvent s'affranchir de ce qui a été élaboré dans ces documents puisque ce n'est pas opposable (les schémas de cohérence urbaine, par exemple, ou les conventions thématiques). La question d'une maîtrise d'ouvrage collective opérationnelle est complexe.

■ Sur d'autres GIP, la mutualisation des crédits donne un moyen de contrôle et l'opérationnel tient compte des engagements des orientations fixées en amont, puisqu'il y a une validation dans le cadre du conseil d'administration du GIP de l'attribution de ces crédits mutualisés.

■ La question se pose du temps nécessaire à l'élaboration de projets partenariaux. Se pose également la question de la participation des habitants, incompatible avec l'impatience d'afficher rapidement des productions ou des résultats, et l'urgence des réponses à apporter.

■ Le GIP fonctionne plus ou moins bien comme instance d'interpellation des différentes institutions. La politique de la Ville a un effet de levier réduit pour la mobilisation de toutes ces politiques du droit commun, parce que ses crédits sont en train de s'amoindrir. Par ailleurs, les agglomérations émergentes vont avoir une compétence forte

en matière de politique de la Ville sur un périmètre qui n'est pas celui du GIP. Comment donc mettre en cohérence le contrat de ville avec ces territoires d'intercommunalité institutionnelle ?

■ Reste enfin une question importante : celle des équilibres entre l'habitat et le peuplement, qui ne se traitent pas dans le cadre du périmètre du contrat de ville. C'est particulièrement vrai pour le relogement et la reconstitution de l'offre de logements sociaux, ce qui conditionne l'évolution de ces quartiers. Il existe des offres d'habitat à mobiliser ailleurs, mais pour lesquelles nous n'avons aucun pouvoir.

*Anne Charpy,
ancienne directrice du GIP-GPV Cente Essonne,
actuelle directrice adjointe du GIP-GPV Grigny-Viry*

Notes

1. Les actes de cette journée sont consultables sur le site Internet du Centre de Ressources Politique de la Ville : <http://ressourcespolville.maisondebanlieue.asso.fr>
2. Source : Recensement général de la population française, 1999.

Petit lexique

AFUL Association foncière libre

AFTRP Agence française des transports de la région parisienne

ANRU Agence nationale de rénovation urbaine

CAF Caisse d'allocations familiales

CDS-PMI Centre de soins - Protection maternelle et infantile

HLM Habitation à loyer modéré

PJJ Protection judiciaire de la jeunesse

SDRIF Schéma directeur région Île-de-France

ZFU Zone franche urbaine

Les grands ensembles, un héritage culturel et monumental

Chronique d'une erreur réussie

Remplacer un tissu certes peu homogène de « bi-coques »¹ par des ensembles de volumes assemblés sous la lumière dans un splendide isolement, tel a été l'objet de l'acharnement des acteurs de la construction des grands ensembles imaginés dès les années 1920 et réalisés à partir de 1950.

Cantonner des populations en quête de lien social dans l'isolement d'une cellule d'habitation, élément de base d'un système fonctionnel et ségrégatif, résultat d'une politique héritée du planisme des années 1940 doublé d'une croisade anti-urbaine. Supprimer la rue, où chacun balaye devant sa porte et rencontre ses voisins mais aussi des passants, par des espaces verts sans limites que des jardiniers auraient dû entretenir à grands frais. Tel a été le soi-disant consensus qui a conduit aux grands ensembles. On pourrait résumer ainsi cette période, mais ce serait oublier les qualités et les potentialités de ces quartiers.

Les critiques de ces options seront visibles à la fin des années 1960 et avaient même été entrevues par René Kaës² dès le début de la décennie qui ne le disait qu'à demi-mot et espérait voir s'installer une nouvelle sociabilité, même si, dans le milieu de l'urbanisme et de l'architecture, il faudra attendre encore des années pour que s'opère un retour à des préoccupations urbaines. Je me souviens, en 1967, étudiant en architecture dans un atelier de l'École nationale supérieure des Beaux-Arts, avoir découvert *La ville radieuse*,

livre de Le Corbusier et, sur le conseil de ma femme, avoir suivi, à la faculté de Nanterre, un cours de sociologie d'Henri Lefebvre. Arpentant le grand amphi, il déclamaït : « Le Corbusier a tué la ville. » Puis, après un long soupir : « En tuant la rue, Le Corbusier a tué la ville. » Suivait alors un développement magistral sur l'espace ségrégatif et isotrope des grands ensembles.

Je vous livre ici de longs extraits d'un texte qu'Henri Lefebvre devait faire paraître un peu après dans la revue *Architecture d'aujourd'hui*³ où, entre un article de Françoise Choay intitulé « Sémiologie et urbanisme » et un dossier de Marc Émery consacré à l'aménagement-destruction des halles de Paris, il titrait son article « Propositions ».

« Les ensembles urbains, et notamment les plus grands, montrent à l'œuvre une intelligence analytique (ou si l'on veut une raison purement analytique) poussée jusqu'à ses plus extrêmes conséquences. [...] Nous devons poser l'urgence d'un dépassement de cette forme d'intelligence et d'efficacité. [...] La question se pose cependant de savoir si le temps n'est pas venu de contester la prédominance de la pensée analytique. [...] Dans les grands ensembles urbains [...], on assiste à la ségrégation poussée jusqu'à ses ultimes conséquences. [...] À tous les niveaux de réalité – logement, immeuble, unité de voisinage, quartier, ville entière –, les fonctions autrement accomplies dans la spontanéité de

l'organisme ont été discriminées et projetées isolément sur le terrain : fonctions d'échange, de circulation, de travail, de culture, de loisir, etc. Architectes et urbanistes ont ainsi effectué dans le temps et l'espace une analyse anatomique et histologique de la ville ancienne (spontanée et historique).

L'observation sociologique révèle vite la profondeur de cette efficacité négative. Les antiques relations qui remontaient aux sources de la sociabilité humaine, les rapports de consanguinité, de contiguïté et de voisinage, qui firent pendant tant de siècles le soutien et le charme ambigu et limités mais puissants de l'existence sociale, ces rapports s'effondrent. Et rien ne les remplace.

Passons à un autre aspect du problème. Les nouveaux ensembles ont détruit la rue. C'est bien connu. De ce fait, ils en révèlent l'importance. [...] la rue se révèle indispensable [...]. L'urbanisme nouveau doit reconstituer la rue dans l'intégralité de ses fonctions, et aussi dans son caractère transfonctionnel, c'est-à-dire esthétique (exposition d'objet très divers, usuel ou non) et symbolique.»

Ses « propositions », puisque tel est le titre de son article, ont été faites en 1967 ; elles nous donnent des indications sur des conditions du retour d'une urbanité nécessaire à la vie en société, rejoignant Jane Jacobs⁴, qui avait fait un plaidoyer pour la ville quelques années avant.

Et maintenant, qu'allons-nous faire ?

À l'heure où une sorte de solution finale semble pouvoir représenter l'attitude de certains politiques pour éradiquer ce qu'ils nomment, partiellement à juste titre, « le mal des grands ensembles », une certaine ré-écriture de leur histoire se fait, y compris du côté des universitaires, qui expliquent leur construction par un consensus général et vont jusqu'à les présenter comme la réussite d'un mal nécessaire⁵. D'autres ouvrages récemment parus traitent de l'histoire et de l'avenir de ces quartiers⁶.

En tant que praticiens, nous devons considérer ces quartiers, certes particuliers dans leur forme, comme des acquis et envisager pour eux un traitement architectural urbanistique et environnemental le plus heureux pour tous. Démolir, réparer, protéger ? Ma préférence irait plutôt à une reconquête par l'urbain de ces enclaves qui sont en effet des parenthèses dans le territoire de la banlieue, au même titre que les ensembles impénétrables de maisons individuelles que beaucoup voudraient voir se substituer à nos ZUP (zone à urbaniser en priorité) et à nos « cités ». Si l'on n'y prend garde, on va vers un territoire constitué par une juxtaposition d'enclaves de la relégation pour les plus pauvres et de la protection pour les (un peu) moins pauvres très bien décrites pour ces dernières par Pierre Bourdieu⁷, reliées par un réseau de voiries agrémentées de ronds-points paysagers et entourés de buttes, haies ou autres écrans.

La question qui nous inquiète est donc celle de la ville plutôt que celle du logement, d'autant plus que c'est précisément la qualité générale des logements qui constitue l'apport le plus important de l'épisode des grands ensembles.

Ayant à travailler sur leur forme, je considérerai son autonomie relative et ne traiterai pas des aspects économiques et sociaux, pourtant déterminants dans la condition actuelle de ces quartiers. Pour imaginer des interventions construites, je me pencherai sur les aspects physiques des territoires considérés, interrogeant leurs potentialités d'usage et d'appropriation au sens de la sociologie urbaine. Pour cela, il faut croire à une urbanité possible et avoir confiance dans la ville, notamment dans ses espaces publics.

Pour adopter une attitude moins caricaturale que celle de la défense d'un patrimoine à protéger pour lui-même ou celle d'une destruction massive, il faut envisager les interventions architecturales urbaines et paysagères sous plusieurs angles qui correspondent à des échelles différentes.

La première échelle, celle de l'habitation, va de l'unité domestique à l'accès à l'immeuble ; elle aurait pu être celle

qui posait le moins de problèmes et, en effet, elle a été traitée par différentes politiques récentes parfois avec bonheur. Les plans des logements n'étaient pas la moindre qualité des grands ensembles et, pour ceux dont c'était le cas, des améliorations ont été apportées quant à l'isolation, l'équipement, parfois simplement l'entretien qui avait été négligé. Et c'est souvent dès que l'on passe la porte palière que les parties communes posent des problèmes, soit que la dimension de l'immeuble et le nombre de logements distribués par cage d'escalier soient « ingérables », soit que la forme même de ces espaces ne permette pas une appropriation collective satisfaisante. Dans ce cas, les reprises à envisager relèvent de l'architecture, mais elles sont plus lourdes et l'on a déjà moins d'exemples de réussite.

La seconde échelle, celle du quartier, va de l'aire résidentielle domestique à la liaison avec les quartiers environnants. Elle est le lieu de l'urbanité, du partage de l'espace public, d'un certain contrôle social et c'est elle qui souffre le plus des principes fondateurs qui refusaient le mode de fabrication des villes basé sur un partage des responsabilités produisant une œuvre collective et permettant des transformations ultérieures partielles. Le grand ensemble est en effet un tout, une œuvre pensée comme intangible, définitive – on pourrait dire, pour être polémique, « à conserver ou à détruire dans sa totalité », c'est bien là la difficulté. Certaines tentatives ont été faites et elles montrent que, pour faire retourner ces ensembles dans le droit commun de la ville, il faut les découper, qu'ils ne soient plus des ensembles mais des groupements d'opérations distinctes, capables d'évoluer à leur rythme, de vivre leur vie. Si les destructions sont si douloureuses, c'est aussi parce qu'elles ne se produisent pas sur un terrain bien distinct de l'espace public ou de l'immeuble voisin. Les tentatives de « résidentialisation » concernent cette clarification nécessaire entre espace public et parcelle d'usage privée, et ne sont viables que si le travail sur tous les espaces publics est fait simultanément ; sinon on crée un archipel d'enclaves situées dans du

vide, niant toute relation maîtrisée entre l'immeuble et la rue, car il faut bien utiliser ce mot – banni du vocabulaire des grands ensembles.

La troisième échelle, celle de l'environnement territorial, part précisément de la rue, de celle qui passe devant l'immeuble et le relie à la grande ville, celle qui doit être considérée comme le prolongement des parcours, celle qui doit relier et rentrer dans le quartier ; c'est ce qui a été vu aussi dans les politiques de la ville plus récentes, c'est elle qui donne espoir pour une ville passante qui intègre les quartiers actuellement en difficulté.

Cette vision reste théorique si l'on ne part pas, pour toute intervention, d'une analyse approfondie de chaque quartier et de son histoire. Chaque cas est spécifique et les principes urbains sont certes constants et inscrits dans la durée, mais chaque territoire implique de les appliquer en partant de ses spécificités. Son aspect physique n'est surtout pas le seul, mais il possède tout de même une autonomie relative qui permet que l'on s'en préoccupe, c'est le sens du travail à effectuer sur l'architecture, l'urbanisme et l'environnement de ces quartiers qui sont aussi comme les autres.

Laurent Bony, architecte CAUE 91

Notes

1. Le mot est de Henri Sellier dans la revue *L'Illustration*, numéro spécial « La Maison », 1928.
2. Kaës R., *Vivre dans les grands ensembles*, Paris, Éditions ouvrières, 1963. Préface de P. H. Chombard de Lauwe.
3. *Architecture d'aujourd'hui*, n° 132 spécial « Urbanisme », juin-juillet 1967.
4. Jacobs J., *Déclin et survie des grandes villes américaines*, Liège, Mardaga, 1991 (édition originale 1961).
5. *Urbanisme*, n° 322, janvier-février 2002.
6. Peillon P., *Utopie et désordre urbains*, Paris, éd. de l'Aube, 2001. Collectif, *Les grands ensembles, une histoire qui continue...*, université de Saint-Étienne, 2003.
7. Bourdieu P., *Les structures sociales de l'économie*, Paris, Le Seuil, 2000.

Un autre regard

Une jeune femme embrasse tendrement son bébé, elle sourit à la caméra, nous sommes cité des Bathes, aux Ulis, au début des années 1970 ; un cinéaste amateur filme amoureuxment sa famille... L'appartement est joliment meublé, plutôt coquet ; la couleur du papier peint et les objets en matière plastique trahissent une mode et une époque...



*Film super 8,
Les Ulis, années 1970.
Photogramme
coll. Guyon.*



*Film 8 mm, cité FFF,
Athis-Mons, 1965.
Photogramme
coll. Stampfler.*



*Film 8 mm, cité FFF,
Athis-Mons, 1965.
Photogramme
coll. Stampfler.*

Effet de style, fondu entrant noir, au premier plan une rose, au loin un « champ » de hautes tours. Plan suivant : quelques enfants, accompagnés de leur mère, jouent sur la pelouse en bas de l'immeuble... Ambiance plutôt tranquille et sympathique, etc.

Ceci est un court extrait d'un film amateur, dit film de famille, en couleur et muet.

À partir des années 1960, le cinéma chez soi, le cinéma des amateurs, se démocratise. Dans les classes moyennes, en même temps qu'une machine à laver le linge, à la naissance du premier bébé, l'heureux papa fait parfois le choix d'acheter une caméra amateur (c'est essentiellement le chef de famille qui tient la caméra à l'époque !).

Quand on habite en Essonne, on filme sa famille dans un pavillon en pierre de meulière, mais aussi dans un grand ensemble qui vient d'être construit, dans lequel on vient d'emménager à Athis-Mons, à Massy ou ailleurs...

C'est précisément autour de ce thème, et de celui des logements collectifs en général, qu'en 2004 nous avons commencé une collecte de films. À ce jour, plus d'une vingtaine d'heures d'images collectées sont numérisées.

Mais pourquoi convoquer des films d'amateurs ?

Que nous apprennent-ils ?

Quelle valeur ont-ils ?

Essayons de répondre aussi au cinéaste amateur qui s'étonne parfois et dit « ça ne va pas vous intéresser, je n'ai filmé que ma famille ! ».

Effectivement, le cinéma amateur est le cinéma des particuliers, c'est de leur vie dont il s'agit. Des habitants des grands ensembles ont filmé leurs proches. C'est leur vie

dans ces lieux qui nous intéressent, que nous cherchons à mieux connaître.

À travers ces documents, que pouvons-nous constater aujourd'hui de la réalité d'alors ?

Une des spécificités du film de famille est de filmer les étapes heureuses de l'histoire familiale ; on filme ce qui nous rappellera qu'on a été heureux, pour conserver l'empreinte des étapes marquantes de la vie.

1968, dans la cité FFF à Athis-Mons, le quartier est en effervescence, la procession des communiantes serpente dans la cité, la famille en habit de fête se laisse photographier près du grand jet d'eau du bassin de la place centrale, on aperçoit l'église... en tôle. Un bref coup d'œil à l'intérieur, avant de passer à table, au repas de fête et à l'inévitable pièce montée ! On ne va pas tarder à tomber les vestons et à dénouer les cravates !

Cette scène est finalement banale : on vit comme ailleurs dans les grands ensembles !

Les fêtes religieuses sont immortalisées et, dans les jardins de la mairie, la communiant pose devant les grues des chantiers en toile de fond : la banlieue se transforme, se construit, on fait partie de cette évolution et on est fier !

Mais tout ne va pas toujours bien dans le meilleur des mondes ! Un groupe de cinéastes amateurs militants nous le rappelle et réalise un reportage sur les problèmes des écoles liés à l'augmentation du nombre d'habitants en Essonne dans les années 1970 : lycées, collèges en chantiers dans les villes d'Évry, de Massy, les écoliers pataugent dans la boue. On exige des crédits supplémentaires et on défile dans les rues de la capitale...

Les mêmes cinéastes investis dans la vie locale des Ulis filment l'organisation et le déroulement de la fête du feu de la Saint-Jean, entièrement réalisée par les habitants du quartier en 1981.

*Film super 8,
Les Ulis, années 1980.
Photogramme
coll. Guyon.*



*Film super 8,
Les Ulis, années 1980.
Photogramme
coll. Guyon.*



*Film super 8,
Longjumeau, 1974.
Photogramme
coll. Haro.*



Et le progrès fait rêver : on va se promener à l'aéroport, on regarde les avions s'envoler et on réalise une fiction, « Dimanche à Orly » !

Si on ne peut pas encore s'embarquer pour de lointains voyages, on retourne fréquemment aux sources, en province, chez des parents, petits paysans.

Sur la pellicule, les images défilent souvent sans ordre apparent, sans titre, et on passe sans transition de l'immeuble à la ferme.

Contraste des conditions de vie... entre les générations. Il y a bien ce qui est filmé et ce qu'on voit derrière, ce que l'historien, le sociologue, le chercheur en quête de signes vont pouvoir expertiser : l'évolution du parcours résidentiel d'une famille, l'occupation de la rue et des espaces publics, l'état de conservation d'un immeuble, les conditions et les origines sociales des familles dans les années 1960, leur investissement dans la vie locale...

Ce qui est frappant quand on visionne ces collections de films tournés dans les grands ensembles jusqu'aux années 1980, en se gardant de tomber dans le piège de la nostalgie, c'est l'optimisme qui se dégage des images, c'est la dynamique qui les anime : on filme les moyens de transport, les chantiers en construction, on fait la fête, l'appartement est moderne et pimpant, on travaille, on fait des enfants, on espère voyager, on aime filmer son environnement sous la neige, au coucher du soleil...

Que nous montreront les vidéos amateurs réalisées dans les années 1990 ? Nous commençons à les rassembler, il sera intéressant de les décoder en parallèle.

À sa façon, l'ensemble de ces documents constitue un patrimoine précieux, une chance, une richesse pour ceux qui cherchent à comprendre l'histoire des grands ensembles. Ils viennent en complément des autres cinématographies, fictions, actualités, documentaires qui se sont intéressés au sujet.

C'est un autre regard... celui de ceux qui se sont filmés en train de vivre, tout simplement.

*Marie-Catherine Delacroix,
directrice de CINEAM*

Index des cités*

Communes	Résidences ou grands ensembles	Nombre de logements	Bailleurs Architectes	Dates de construction
Arpajon	Résidences 3F	315 logements sociaux	Immobilière 3F	1950-1980
Athis-Mons	Noyer-Renard	1 407 logements sociaux	Immobilière 3F R. Gravereaux, arch. en chef, J. Prévert, M. Fauvette et J. Heckly, arch. d'opération	1958-1964
	Cité Bleue	610 logements sociaux	L'Athégienne	1967-1971
	Clos Nollet	386 logements sociaux (ILN)	SIEMP	1970-1971
	Résidence Mozart	Copropriété de 348 logements	J. Gregory et L. Morandi, arch.	1962
	Clos Pérault	Copropriété de 390 logements		1971-1972
	Résidence des Coteaux	Copropriété de 252 logements		1965
	Foyer Sonacotra	229 logements (foyer-hôtel)	Sonacotra R. Laffite, arch.	1969
Ballancourt-sur-Essonne	Quartier du Rû	283 logements sociaux	Essonne Habitat	1967 et 1972
Boussy-Saint-Antoine	Les Buissons	297 logements sociaux et 359 logements en copropriété	Scic Habitat	1966-1968
	Parc des Thibaudières	Copropriété de 350 logements	I. Schein, arch.	1965-1966
Brétigny-sur-Orge	Quartier la Fontaine	Logement social et copropriété		
Breuillet	Résidence les Hauts de la Badaudière	303 (ou 448, suivant les sources) logements sociaux	Le Foyer pour tous	1969
Brunoy	Résidence Talma	Copropriété de 1 248 logements	SCI François Talma M. Holley, arch.	1969-1972

Communes	Résidences ou grands ensembles	Nombre de logements	Bailleurs Architectes	Dates de construction
	Les Hautes Mardelles	1 000 logements sociaux	Scic Habitat D. Badani et P. Roux-Dorlut, arch.	1965-1970
Corbeil-Essonnes	Quartier des Tarterêts	2 119 logements sociaux + 288 logements-foyers + 258 logements en copropriété	Logement français Opievoy, Sonacotra Fondation Lebaudy Logis vert	1964-1977
	Montconseil	Environ 1 500 logements	3F, Opievoy, Logement français	À partir de 1956
	Quartier de la Nacelle	497 logements sociaux	Immobilière 3F	1970
Courcouronnes	Le Canal	1 404 logements sociaux, 395 locatifs privé et 889 logements en copropriété	Essonne Habitat, La Sablière, Immobilière 3F, Efidis, Espace Habitat, Logement français, Trois Moulins	1982-1989
Dourdan	Résidence du Parc			
Draveil	Les Bergeries	928 logements sociaux (deux tiers sur Draveil et un tiers sur Vigneux)	Batigère	1969
	L'Orme des Mazières	778 logements sociaux	Sogemac Habitat	1959-1965
	Domaine de Villiers	790 logements sociaux	Scic J. Wamery et J. Saubot, arch.	1957-1960
	L'Orée de Sénart	Copropriété de 458 logements	Andraut et Parat, arch. J.-P. Sarrazin, collab.	1964-1966
	Résidence Brossolette	317 logements sociaux + 81 chambres de célibataires	Logement français G. Bertrand et R. Porte, arch.	1969

Communes	Résidences ou grands ensembles	Nombre de logements	Bailleurs Architectes	Dates de construction
	Résidence Danton	232 logements sociaux	Logement français G. Bertrand et R. Porte, arch.	1968-1969
Égly	La Longue Mare	480 logements sociaux	La Sablière	1966-1970
Épinay-sous-Sénart	La Plaine - les Cinéastes	Environ 3 400 logements (locatif privé, social, copropriété)	Scic Habitat P. Douillet et J. Maneval, arch.	1968-1971
Étampes	Croix de Vernailles	472 logements sociaux	Immobilière 3F J. Ginsberg, arch. M. Favette, collab.	1967-1968
	Plateau de Guinette et Vallée Collin	915 logements sociaux	Opievoy France Habitation Lambert, arch. (1 ^{er} op.)	1965-1968-1980
Évry	Résidence du Parc	650 logements sociaux	Foyer du travailleur SCI du Parc de Petit-Bourg	1960
	Le Bonhomme en pierre	372 logements sociaux	Essonne Habitat A. Gossin, arch.	1964
	Ville nouvelle	Environ 7 000 logements (locatif social, privé et copropriétés)	Plusieurs bailleurs	À partir de 1969
Fleury-Mérogis	Les Résidences	620 logements sociaux	Le Logement des fonctionnaires Mélis, Robert et Raymond, arch.	1967-1969
	Les Aunettes	398 logements sociaux	Scic Habitat Tournier, arch.	1975

* Données non exhaustives recueillies dans le cadre d'une enquête menée auprès des communes et des bailleurs, et suite à des recherches dans des archives et des centres de documentation.

Communes	Résidences ou grands ensembles	Nombre de logements	Bailleurs Architectes	Dates de construction
Gif-sur-Yvette	Quartier de l'Abbaye	Environ 600 logements, dont une partie en locatif social		
	Hameau de Courcelles	305 logements	J Ginsberg, M. Van Treeck, arch. A. Ilinski, collab.	1967
Grigny	Grigny II	Copropriété de 5 028 logements	SCI des Tuileries (promoteurs)	1969-1975
	Grande-Borne	3 775 logements sociaux, répartis sur Grigny et Viry-Châtillon	Opievoy E. Aillaud, arch.	1967-1971
Juvisy-sur-Orge	Résidences quartier Seine	Copropriétés, environ 1 000 logements		1961-1974
Longjumeau	Cités Bel-Air et la Rocade	892 logements sociaux	Efidis	1965-1967
	Copropriété Les Coteaux	317 logements en copropriété		
	Copropriété La Peupleraie	289 logements en copropriété		
Massy	Massy-Opéra (Grand ensemble Massy-Antony)	Plus de 6 000 logements, dont environ 4 000 logements sociaux	Plusieurs bailleurs P. Sonrel, J. Duthilleul, arch.	1958-1968
	Massy-Villaine	Environ 3 000 logements, dont 1 400 logements sociaux	Plusieurs bailleurs	1972-1979
Menecy	Quartier La Jeannotte	332 logements HLMo en 2 résidences	Essonne Habitat Gossin et Chambelain, arch.	1970-1975
Montgeron	Quartier Prairie de l'Oly	1 287 logements sociaux (693 sur Montgeron et 594 sur Vigneux)	Batigère J. L'Hemault, arch.	1965-1967
	Résidence La Forêt	862 logements sociaux	Logement français G. Bertrand, R. Poute, arch.	1965-1966

Communes	Résidences ou grands ensembles	Nombre de logements	Bailleurs Architectes	Dates de construction
	Gaston Mangin	275 logements sociaux	Fiac SA d'HLM Y. Mauchand, arch.	1960-1963
Morsang-sur-Orge	Secteur Jean Morlet	297 logements sociaux (Jean Morlet) et 84 logements en copropriété (Les Coteaux de l'Orge)	Efidis	1961-1968
	Parc Saint-Germain	Copropriété de 269 logements	SCI Morsang-Saint-Germain	1964
	Ensemble La Guérinière -Elsa Triolet-Félix Perrin	328 logements sociaux et 131 logements en copropriété	SA d'HLM de l'Essonne et la société immobilière Résidence de la Guérinière	1969-1973
	Ensemble Louise-Michel et Jean-Baptiste-Clément	258 logements sociaux et 108 logements en copropriété	Le Nouveau Foyer et société coopérative d'HLM Construire	1969-1970
	Secteur Jean Lurçat-Le Progrès	319 logements sociaux		1960, 1968-1972
Palaiseau	Résidence du Val Palaiseau	Copropriété de 350 logements	A. Croizé, arch.	1961
	Résidence du Parc des Eaux-Vives	Copropriété de 328 logements		1960
	Résidence Le Parc d'Ardenay	Copropriété de 322 logements	R. Audigier, D. Michelin, A. Schmitz, arch.	1956-1960
	Résidence Les Petits Champs Ronds	Copropriété de 318 logements		1958
	Les Larris 1	311 logements sociaux	Immobilière 3F	1966
	Les Rieux	Copropriété de 277 logements		1950, 1960, 1975
Quincy-sous-Sénart	Quartier du Vieillet	486 logements sociaux	Scic Habitat P. Douillet et J. Maneval, arch.	1967

Communes	Résidences ou grands ensembles	Nombre de logements	Bailleurs Architectes	Dates de construction
Ris-Orangis	Quartier du Plateau	Environ 2 000 logements sociaux, 500 locatifs privé et 1 200 logements en copropriété	A. Gossin, arch.	1963
	Résidence La Ferme du Temple	Copropriété de 803 logements	SCI La Ferme du Temple	1963
	Résidence Albert-Rény	364 logements sociaux	Essonne Habitat Gossin et Chambelain, arch.	1973-1979
Saint-Germain-lès-Arpajon	Résidence La Sablière	316 logements sociaux	La Sablière	1972
Sainte-Geneviève-des-Bois	Quartier des Aunettes	1 800 logements sociaux, 400 locatifs privé et 400 logements en copropriété	Plusieurs bailleurs Andrault, Parat, arch. J.-P. Sarrazin, collab.	1967-1972
	Résidence FFF	385 logements sociaux	Immobilière 3F Prieur, Sonolet, Virgili, arch.	1962
	Résidence Henri-Sellier	310 logements sociaux	Essonne Habitat	1962
	Résidence La Héronnière	259 logements sociaux	Scic Andrault et Parat, arch.	1968-1969
Saint-Michel-sur-Orge	Quartier du Bois-des-Roches	3 777 logements (moitié privés, sociaux et copropriétés)	Plusieurs bailleurs	1964-1971
	Résidence Saint-Michel	Copropriété de 460 logements		1967
Savigny-sur-Orge	Grand-Vaux	1 521 logements (sociaux et copropriétés)	Semicle Logement français	1963-1966
	Quartier Prés-Saint-Martin	457 logements sociaux	La Sablière	1971-1972
	Résidence des Rossays	Copropriété de 370 logements	SCI Résidence des Rossays I. Schein, arch.	1960-1963

Communes	Résidences ou grands ensembles	Nombre de logements	Bailleurs Architectes	Dates de construction
Les Ulis	Grand ensemble (ZUP)	9 000 logements, logements sociaux et copropriétés	Sambo R. Camelot, F. Prieur, arch. en chef	1968-1975
Verrières-le-Buisson	Résidence Le Clos	Copropriété de 446 logements	SCI de la CDC R. Boileau, JH. Labourdette & associés, arch.	1961-1965
Vigneux-sur-Seine	La CroixBlanche	Ensemble de 3 000 logements sociaux	SIEMP, Immobilière 3F et autres R. Lopez et G. Tourry, arch., H. Santelli, collab.	1965-1967
	Prairie de l'Oly (voir Montgeron)			
	Les Bergeries (voir Draveil)			
	Les Briques rouges	273 logements sociaux	Opievoy, AUA, P. Chemetov, J. Deroche, arch.	1965
Viry-Châtillon	Cilof	1 909 logements, dont 610 logements sociaux	Compagnie immobilière pour le logements de fonctionnaires civiles et militaires (C ilof) M. Novarina, arch.	1958-1965
	Quartier du Plateau (Buisson-au-Borgne)	1 570 logements, environ 70 % de logements sociaux	Immobilière 3F, Enmaüs, etc.	À partir de 1956-1960
	Secteur Gai-soleil - Érables	993 logements (copropriétés, logements sociaux)		1964, 1969-1975
Yerres	Résidence Garbetta	Copropriété de 613 logements		1965
	Résidence des Jardins de Concy	Copropriété de 531 logements		1970-1971
	Quartier des Tournelles	468 logements sociaux	Scic Habitat, Pele, Fillement, Lamorlette, arch.	1965-1970

Remerciements

MAISON DE BANLIEUE ET DE L'ARCHITECTURE

Patricia Wilhelm-Chevalier, documentaliste

Anne Delaplace, chargée de l'accueil

CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ESSONNE

• Direction de la culture, Service du patrimoine

Monique Schiratti, chef de service

Anne Le Diberder, conseillère patrimoine

• Archives départementales de l'Essonne

Odile Nave, service éducatif, enseignante

ORGE ESSONNE CARTOPHILIE • ATHIS-MONS

Francis Attou, Jean et Jeanne Reignier

DRAC ÎLE-DE-FRANCE, SERVICE DE L'INVENTAIRE

CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME

ET D'ENVIRONNEMENT DE L'ESSONNE (CAUE)

Philippe Lecoy, directeur

Laurent Bony, architecte

Isabelle Artiguenave, architecte

Isabelle Weyland, documentaliste

CENTRE DE RESSOURCES POLITIQUE DE LA VILLE

EN ESSONNE

Évelyne Bouzzine, directrice

Aminata Diawara, chargée de mission publications

Delphine Doré, chargée d'information et de documentation

CINEAM

Marie-Catherine Delacroix, directrice

Francine Noël, enseignante retraitée

COMMUNES OU COLLECTIVITÉS

AYANT DES PROGRAMMES DE LOGEMENTS COLLECTIFS

CONTACTÉES DANS LE CADRE DE NOTRE ENQUÊTE

• **Arpajon** Monsieur le Maire,

Direction des services techniques

• **Athis-Mons** Monsieur le Maire

• **Ballancourt-sur-Essonne** Monsieur le Maire,

Mme Dussol, Service urbanisme

• **Boussy-Saint-Antoine** Monsieur le Maire,

• **Brétigny-sur-Orge** Monsieur le Maire,

• **Breuillet** Monsieur le Maire,

• **Brunoy** Monsieur le Maire, Yoann Doucet,

Service urbanisme et développement,

Carole Macé, Service archives

• **Bures-sur-Yvette** Monsieur le Maire, M. Jaehrling,

Service urbanisme, aménagement et environnement

• **Chilly-Mazarin** Monsieur le Maire

• **Corbeil-Essonnes** Monsieur le Maire,

Gérald Gallet, directeur Service mission ville

• **Courcouronnes** Monsieur le Maire,

Mme Parent, Service logement

• **Dourdan** Monsieur le Maire, Isabelle Miton-Famie,
conservatrice du musée

• **Draveil** Monsieur le Maire

• **Égry** Monsieur le Maire

• **Épinay-sous-Sénart** Monsieur le Maire

• **Étampes** Monsieur le Maire,

Cécile Rivière, Sylvain Duchêne, musée d'Étampes

• **Évry** Monsieur le Maire

• **Fleury-Mérogis** Monsieur le Maire,

Mme Moreau, Service urbanisme

• **Gif-sur-Yvette** Monsieur le Maire

• **Grigny** Monsieur le Maire, Service archives-documentation

• **Juvisy-sur-Orge** Monsieur le Maire,

Jacques Legendre, Service urbanisme

• **Les Ulis** Monsieur le Maire, Marianne Falaize,

chargée de mission Politique de la Ville,

Jean-Marc Rombi, directeur du Service communication,

Jocelyne Louis, Patrick Galère, photographe,

Maud Magloire, Mission ville, Service de la démocratie locale

• **Longjumeau** Monsieur le Maire,

Olivier Maurice, Service urbanisme

• **Massy** Monsieur le Maire, Anaïs Kot,

Direction de l'urbanisme, unité prospective urbaine

• **Montgeron** Monsieur le Maire, Philippe Lenoir,

Service urbanisme, Aurélie Picque, Service communication,

Jean-Christophe Vigné, Syndicat intercommunal

de la Prairie de l'Oly

- *Morsang-sur-Orge* Monsieur le Maire, Service urbanisme
- *Orsay* Madame le Maire
- *Palaiseau* Monsieur le Maire, Éric Ferricelli, chargé de mission Politique de la Ville, M. Witterkerth, Service du développement urbain
- *Quincy-sous-Sénart* Monsieur le Maire, Christelle Chabannes, Services techniques-urbanisme
- *Ris-Orangis* Monsieur le Maire, Stéphane Raffali, maire adjoint, M. Godron, Service urbanisme
- *Saint-Michel-sur-Orge* Monsieur le Maire, Vanessa Gonzalez, Service urbanisme
- *Sainte Geneviève-des-Bois* Monsieur le Maire, Catherine Dijon, Service urbanisme
- *Savigny-sur-Orge* Monsieur le Maire, Annie Deprince, Service archives-documentation
- *Verrières-le-Buisson* Monsieur le Maire, Mme Lebaron, Services urbanisme et patrimoine, logement
- *Vigneux-sur-Seine* Monsieur le Maire, Jean-Jacques Loche, Service archives-documentation
- *Villebon-sur-Yvette* Monsieur le Maire, Mme Koenig, Service technique municipal
- *Viry-Châtillon* Monsieur le Maire, Christina Tavarès, Service urbanisme
- *Yerres* Monsieur le Maire, M. Baumont, Service archives

- *GIP du GPV Grigny-Viry* Anne Charpy, directrice adjointe
- *Communauté de communes « Les Portes de l'Essonne »* François Geismar, Direction des services à la population
- *Communauté d'agglomération du Val d'Orge* Cécile Delévaux, responsable habitat
- *AORIF* Mathieu Laurent
- *Direction départementale de l'équipement de l'Essonne (DDE 91), Bureau documentation, Service des études, de la prospective et des transports (SEPT)* Annie Chartier
- *Photothèque du Service information-communication (SIC), ministère de l'Équipement* Daniel Coutelier

BAILLEURS CONTACTÉS AYANT UN PATRIMOINE EN ESSONNE

- Immobilière 3F
- Opievoy
- Scic Habitat: Jean-Claude Kerthwiller, directeur général adjoint
- Essonne habitat
- La Sablière: Jeannine Crozat-Mouafeg, directrice du patrimoine, Jean-Michel Couty, directeur agence de l'Essonne
- Efidis
- Logement français: Hervé Leservoissier, directeur adjoint de gérance sud
- Batigère Île-de-France
- SA d'HLM AOTEP
- L'Athégienne
- Emmaüs Habitat SA d'HLM
- France Habitation, La Lutèce, Les Logements familiaux: Françoise Casale, responsable du pôle de gestion, Essonne et Seine et Marne sud, unité territoriale de Créteil
- Le Foyer pour tous
- Espace habitat construction: Bruno Delerue, directeur du patrimoine
- FIAC SA d'HLM
- Sageco SA d'HLM
- Pax-Progrès-Pallas
- SA d'HLM Val-de-Seine
- Sogemac Habitat
- Résidences Le Logement des fonctionnaires: Michel Poline, directeur du patrimoine
- Aedificat
- Logirep: Jean-Denis Mège
- Toit et Joie
- Les Riantes Cités SA d'HLM



LE CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT DE L'ESSONNE

DONNER À CHACUN UN MOYEN D'EMBELLIR SON CADRE DE VIE

Les CAUE ont été créés par la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977, pour développer une réflexion sur l'amélioration de la qualité architecturale et du cadre de vie en général. Notre présence sur le territoire dont nous sommes la mémoire et notre capacité à rassembler les acteurs du cadre de vie nous situent de façon légitime comme médiateurs de terrain dans l'initiative de projet pour participer à la qualité de la commande et accompagner le maître d'ouvrage public ou privé dans sa prise de décision. Notre conseil d'administration est constitué de conseillers généraux, de maires, de représentants des administrations, des professionnels, des associations et des personnes qualifiées, et de membres élus par l'assemblée générale.

Le CAUE de l'Essonne est un organisme départemental de conseil, de formation, d'information et de sensibilisation, de rencontres et d'initiatives, ouvert à tous. Il permet de donner à chacun les moyens de voir, de comprendre et de juger son environnement pour pouvoir mieux agir.

Dans un cadre associatif, avec une équipe pluridisciplinaire (architectes, paysagistes, plasticiens, urbanistes, sociologues, etc.), il assume une mission de service public et participe à différents niveaux du développement local.

Le CAUE a pour objectif de promouvoir une architecture, un urbanisme et un environnement de qualité, adaptés aux particularités locales.

Ses interventions ont une dimension culturelle et pédagogique qui lui est spécifique. Sans jamais se substituer aux professionnels de la maîtrise d'œuvre, il conseille tous les publics pour accompagner les demandes de programmation. À ce titre, il est un outil d'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

Principales missions

- AIDE À LA DÉCISION
- Le CAUE conseille les particuliers qui souhaitent construire, agrandir ou restructurer leur logement. Ni censeur ni arbitre, le CAUE, informé des règlements locaux d'urbanisme est mis gratuitement

à la disposition de chacun pour guider une démarche vers la meilleure solution possible. Préalables à la conception d'un bon projet, les conseils du CAUE font mieux comprendre ce que peut être l'intervention d'un « homme de l'art » – architecte ou paysagiste –, à qui il est souhaitable de s'adresser au moment de la réalisation.

- Le conseil s'exerce également à l'attention des communes qui le demandent. En dehors de l'acte marchand, ce conseil joue un rôle indépendant, sans tutelle, sans intérêt dans le processus de maîtrise d'œuvre, et il correspond à une exigence de qualité des élus pour leurs équipements, leurs aménagements et, plus globalement, pour le développement de leur commune : études préalables au PLU, établissement d'un programme architectural ou urbain, résidentialisation des grands ensembles ou études de rénovation des quartiers.
- Le CAUE est à la disposition des associations, pour les aider à organiser une exposition, monter un dossier sur le patrimoine architectural.
- Le département fait également appel au CAUE de l'Essonne dans le cadre de sa politique d'aménagement, en étroite collaboration avec les organismes départementaux (Adil, Pact Arim, Acte 91, etc.).
- L'État enfin sollicite aussi l'aide du CAUE pour l'élaboration d'études paysagères sur certains sites sensibles.

■ FORMATION

Le CAUE de l'Essonne organise des journées d'étude et de formation pour les professionnels et les techniciens du cadre de vie (DAET, DDE), les élus et le personnel communal (stage PLU), les enseignants (avec le rectorat de Versailles) et tous ceux qui sont concernés par le cadre de vie.

■ SENSIBILISATION ET INFORMATION

- L'exigence de qualité s'exprime aujourd'hui par une demande accrue de compréhension, d'implication dans la transformation du cadre de vie, tant de la part des élus que des citoyens.
- Centre de ressources pour les élus, les usagers et les professionnels, le CAUE contribue à développer l'esprit de participation.
- Faire naître curiosité et intérêt pour l'architecture et le paysage auprès du grand public et des enfants et des jeunes, susciter et organiser le débat public autour des enjeux révélés par les mutations de l'environnement quotidien, autant d'occasions de participer à cette culture en mouvement.
- Ces actions sont menées auprès du grand public (conférences, colloques, visites), des enfants et des jeunes afin de leur apporter une meilleure connaissance et une meilleure compréhension de leur environnement immédiat.

■ LE BUDGET DU CAUE PROVIENT :

- d'une taxe départementale spécifique, la « TDCAUE » ;
- de subventions éventuelles de l'État, du département, des communes ou d'autres collectivités publiques ;
- des cotisations de ses adhérents ;
- des contributions liées à des conventions et objectifs conclus avec les collectivités ou avec les partenaires publics ou privés.

CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT DE L'ESSONNE (CAUE 91)
TÉL. 01 60 79 35 44
FAX 01 60 78 45 81
SITE INTERNET <http://www.caue91.asso.fr>

cinéam

CINEAM est une association qui a pour objet la sauvegarde, la valorisation du patrimoine cinématographique amateur en Essonne et la constitution d'un fonds d'intérêt départemental. En fonction des projets développés, son territoire d'action peut s'étendre à la région Île-de-France.

CINEAM est membre des AEI, association européenne des inédits à Bruxelles, qui fédère en Europe l'ensemble des cinémathèques travaillant pour la sauvegarde, la valorisation et l'étude des films amateurs.

CINEAM est soutenu financièrement par le conseil général de l'Essonne dans le cadre d'un contrat d'objectifs. Elle peut être financée sur projet par des partenaires comme la DRAC Île-de-France, des musées, des communes, des structures culturelles ou éducatives, des producteurs de films, etc. Elle est également partenaire des Archives départementales de l'Essonne qui peuvent accueillir les films numérisés pour leur consultation en salle et les originaux en dépôt dans les conditions qui s'imposent à leur conservation.

Les activités principales de CINEAM sont la collecte, le traitement technique, juridique et documentaire des films ainsi que leur présentation au public.

CINEAM est doté du matériel technique permettant de restaurer et de numériser l'ensemble des formats de films amateurs – 16, 9,5, 8 mm et super-8.

Une centaine de familles ont confié leur collection à CINEAM.

Chaque collection est accompagnée d'un cadre juridique, contrat de gestion signé avec chaque ayant droit.

Après numérisation des films, les originaux sont rendus aux ayants droit, en même temps qu'une copie gratuite sur DVD.

Nous possédons une banque d'images d'environ 300 heures de films. Les documents sont consultables sur rendez-vous auprès de CINEAM.

Quelques exemples de nos réalisations

■ « SUR FOND DE MEULIÈRE »

Histoire de la meulière comme matériau fondateur du patrimoine bâti de l'Essonne et de la banlieue parisienne: documentaire réalisé dans le cadre de l'exposition « L'homme de la meulière », extraction, mise en œuvre en Essonne à la Maison de Banlieue et de l'Architecture, Athis-Mons.

Partenaire : Maison de Banlieue et de l'Architecture à Athis-Mons.

■ « VACANCES ESSONNIENNES » 1930-1960

Courts-métrages réalisés sur le thème des vacances en Essonne: la plage au bord de l'Orge en 1943, un pique-nique en famille dans le quartier de la Tour-Guinette, Étampes 1936, etc. Projection en plein air, sur écran géant au domaine de Chamarande.

Partenaires : Conseil général de l'Essonne
et Domaine départemental de Chamarande.

■ « IMAGES, CENT PAROLES OU LES MÉMOIRES
DE NOS COMMUNES, DOURDAN 1940-1960 »
Mise en scène d'archives cinématographiques amateurs
locales, de photographies, accompagnées
de témoignages d'anciens de la ville de Dourdan.

Partenaires : Conseil général de l'Essonne
et ville de Dourdan.

■ « LES REPRÉSENTATIONS DE LA BANLIEUE,
HIER ET AUJOURD'HUI »

Dans le cadre du DESS « développement social
urbain » à l'université d'Évry-Val d'Essonne :
sept séances proposées aux étudiants pour mener
une réflexion sur la banlieue sud de l'Île-de-France,
en confrontant recherches universitaires, films
documentaires et films amateurs.

Partenaire : DRAC Île-de-France.

■ « PAVILLON DE BANLIEUE »,
DE FRANÇOISE POULAIN-JACOB »

Il était une fois, une petite maison en meulière,
avec un toit en tuiles et une barrière blanche. Ceci

n'a rien d'original et pourtant cette maison est unique...
De nombreuses archives extraites du fonds CINEAM
ont été choisies pour illustrer le film.

Partenaires : KS Visions, Maison de production,
Télessonne.

■ « ILS ONT FILMÉ LES GRANDS ENSEMBLES
EN ESSONNE »

Des habitants des grands ensembles commentent
aujourd'hui des films qu'ils ont tournés il y a quarante
ans... Projection prévue au deuxième semestre 2005.





LE CENTRE DE RESSOURCES POLITIQUE DE LA VILLE EN ESSONNE

DES RESSOURCES AU SERVICE DES ACTEURS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN EN ESSONNE

Le Centre de Ressources Politique de la Ville en Essonne, association créée en 2001, est né d'une volonté commune du Conseil général de l'Essonne, de l'État et des réseaux de professionnels, avec le concours de la Caisse des dépôts et consignations et du Fasild, de se doter d'un espace d'échange et de confrontation d'expériences et de pratiques, dans le but de produire une culture professionnelle commune de la politique de la Ville et du développement social urbain.

Au niveau national, il s'inscrit dans le réseau constitué de quinze Centres de Ressources Politique de la Ville, animé par la Délégation interministérielle à la Ville.

Le Centre de Ressources s'adresse aux acteurs de la politique de la Ville, aux agents des collectivités locales et des services de l'État, aux élus, ainsi qu'aux travailleurs sociaux et aux représentants associatifs concernés par la politique de la Ville, le développement local et ses champs d'intervention. Depuis 2002, ses actions portent prioritairement sur la lutte contre les discriminations, les questions de l'habitat et du logement, la mémoire des habitants, la question éducative et la situation des jeunes filles et des femmes dans les quartiers en politique de la Ville.

Depuis son ouverture au public en mars 2003, le Centre de Ressources a pour objectifs.

Informier et mettre à disposition de la documentation

■ LA LETTRE D'INFORMATION MENSUELLE

« Expression », envoyée à 1 200 destinataires, permet de donner le point de vue d'un chercheur ou d'un expert et de donner la parole aux acteurs essonniers, porteurs d'expérience innovantes. Elle présente l'actualité de la politique de la Ville, aux niveaux national et local, et du Centre de Ressources.

LE SVP INFO DOC est une ligne téléphonique et une messagerie électronique destinées aux professionnels de la politique de la Ville afin de répondre à leurs demandes d'information.

■ L'ESPACE D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION est un lieu d'accueil et de consultation de documents, accessible uniquement sur rendez-vous.

Favoriser la qualification des professionnels

■ LES CYCLES DE QUALIFICATION sont organisés pour apporter des informations nécessaires à la compréhension des situations, acquérir des repères méthodologiques et organiser des échanges sur les pratiques.

Y interviennent des experts, des institutionnels, des responsables associatifs et des porteurs d'expériences significatives et innovantes.

Organiser des échanges, des rencontres et des débats

■ LES JOURNÉES D'INFORMATION ET DE RÉFLEXION sont organisées pour situer les termes du débat public, confronter les points de vue et favoriser la rencontre avec des chercheurs et des experts.

■ LES RENCONTRES-DÉBATS font intervenir des chercheurs ou des experts, auteurs d'une publication qui connaît un succès d'estime. Elles ont pour objectif de susciter un débat public sur des questions sociétales complexes, que la polémique et la médiatisation peuvent fausser en partie.

■ LES GROUPES DE TRAVAIL ont pour objectif d'organiser des échanges entre des professionnels

de diverses institutions pour qu'ils mettent en commun leurs pratiques, en vue de les optimiser.

Faciliter la mise en réseau des professionnels

Le Centre de Ressources est impliqué dans les **réseaux d'acteurs** essonniers de la politique de la Ville, ainsi que dans des réseaux nationaux et régionaux. Il contribue ponctuellement à la **mise en place de projets** en apportant un appui méthodologique et en mettant à disposition l'ensemble de ses ressources.

Publier et capitaliser des expériences

Le Centre de Ressources met en ligne sur **son site Internet** les actes des journées d'information et de réflexion et les actes des rencontres-débats qu'il organise. En novembre 2004, il a également coordonné et publié une recherche-action « Les conditions de vie des femmes et des jeunes filles dans les quartiers en politique de la Ville en Essonne ».

À travers ses missions, le Centre de Ressources Politique de la Ville en Essonne a investi ce positionnement particulier, dit « ressources », qui se différencie des organisations classiques et des logiques d'action linéaires ou verticales. Il œuvre ainsi à être porteur de flux d'informations et facilitateur d'échanges entre tous les acteurs de la Politique de la Ville en Essonne.

POUR EN SAVOIR PLUS, CONSULTER LE SITE INTERNET

<http://ressourcespolville.maisondebanlieue.asso.fr>

CENTRE DE RESSOURCES POLITIQUE DE LA VILLE EN ESSONNE

Bd de France • Immeubles France-Évry • Tour Lorraine • 91000 Évry

POUR ÉCRIRE BP 104 • 91004 Évry cedex

TÉL. 01 64 97 00 32 • FAX 01 64 97 00 33 • MAIL cr.ville.essonne@wanadoo.fr
SVP INFO DOC 01 64 97 27 75 • doccr.essonne@wanadoo.fr

MAISON DE BANLIEUE ET DE L'ARCHITECTURE
41, rue G. Anthonioz-de Gaulle
91200 Athis-Mons
Tél. 01 69 38 07 85

RÉALISATION

Edire - 38, rue d'Enghien - 75010 Paris
Tél. 01 47 70 77 00

IMPRESSION

Mouquet - 2, rue Jean-Moulin
93350 Le Bourget
Tél. 01 48 36 08 54

Tiré à 1 000 exemplaires - Mai 2005

Les quartiers de logements collectifs (ces ensembles plus ou moins grands composés d'immeubles, en longueur ou en hauteur, en location ou en copropriété) ont fabriqué, à des époques différentes et récentes, nos villes de banlieue, à côté des noyaux villageois anciens et des lotissements pavillonnaires.

Tous ces morceaux de ville sont des morceaux habités – que l'on soit de passage ou installé depuis des décennies – dont l'histoire est à peine esquissée.

En travaillant à plusieurs – Centre de Ressources Politique de la Ville en Essonne, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'En-

vironnement de l'Essonne, CINEAM, Maison de Banlieue et de l'Architecture, quelques particuliers ou structures – nous avons conscience que toute jeune histoire est complexe.

Nous voulions nuancer les points de vue – historique, social ou urbanistique – pour essayer modestement de rendre compte de cette complexité. Par cette série d'articles, nous espérons mieux faire comprendre l'implantation en Essonne de ces grands ensembles, la nouvelle forme urbaine, la diversité des réalisations (Athis-Mons, Étampes, Massy, Les Ulis, etc.), quelques-unes des mesures apportées aux problèmes rencontrés.

Tarif adhérent : 6 €
Plein tarif : 8 €

